

D.2020.12.16.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Décembre 2020

## 2 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

### 2.3 – Cohérence urbanisme – mobilités : pacte urbain associé au Linéo 10 : prise en considération du projet et transmission au SMEAT pour avis.

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR                | ABSENTS-EXCUSES |
|---------------------------|----------|------------------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |                        |                 |
| ANDRÉ Gérard              | X        |                        |                 |
| BRIAND Sacha              | X        |                        |                 |
| CARLES Joseph             | X        |                        |                 |
| CARNEIRO Grégoire         | X        |                        |                 |
| CHOLLET François          | X        |                        |                 |
| FAURE Dominique           | X        |                        |                 |
| GRASS Francis             | X        |                        |                 |
| LATTES Jean-Michel        | X        |                        |                 |
| MOUDENC Jean-Luc          |          | X (pouvoir M. Lattes)  |                 |
| PERRIN Philippe           |          | X (pouvoir Mme Faure)  |                 |
| PORTARRIEU Jean-François  | X        |                        |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent     | X        |                        |                 |
| TRAUTMANN Pierre          | X        |                        |                 |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   | X        |                        |                 |
| <b>SICOVAL</b>            |          |                        |                 |
| LUBAC Christophe          |          | X (pouvoir Mme Sangay) |                 |
| SANGAY Dominique          | X        |                        |                 |
| <b>SITPRT</b>             |          |                        |                 |
| BACOU Denis               | X        |                        |                 |
| MARTIN Yannick            | X        |                        |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |          |                        |                 |
| SUAUD Thierry             | X        |                        |                 |
| TERRISSE Jean-Marc        | X        |                        |                 |

## 1. Contexte

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prescrit la mise en place d'outils de cohérence urbanisme mobilités, assurant sur 26 territoires de la grande agglomération toulousaine la mise en cohérence de la politique d'urbanisme avec celle des transports en commun, le développement urbain devant être privilégié avec une desserte en transports en commun structurante et performante.

Parmi ces 26 territoires, 9 sont concernés par des opérations réalisées ou programmées :

- En réalisé : Axes bus de la LMSE et de la VCSM, réseau Linéo 2, 3, 5, 7, 9, prolongement du T1.
- En programmé : projet métro M3 – LAE – CLB, réseau Linéo 10, 11.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 propose une traduction opérationnelle avec la mise en œuvre de « pacte urbain » sur les territoires concernés et vient compléter les prescriptions du SCoT en proposant la mise en œuvre de ces pactes urbains à l'échelle de son réseau structurant métro, tramway et Linéo, à l'horizon 2030.

## 2. Le dispositif prévu

Afin d'articuler les politiques urbaines avec celles des déplacements, Tisséo Collectivités a proposé dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Projet Mobilités la mise en place d'un outil de type « pacte urbain » pour tendre vers une démarche partenariale entre l'autorité organisatrice des mobilités et le territoire pouvant accueillir un projet de transports collectifs :

- L'autorité organisatrice des mobilités s'engage sur le projet de transports, autour duquel une valorisation urbaine peut être attendue.
- Les communes et/ou intercommunalités s'engagent sur les moyens pour favoriser la densité urbaine et soigner leur accessibilité vers les transports en commun.

Se déclinant sur les projets de dessertes inscrits au Projet Mobilités 2020.2025.2030 mais également sur les territoires bénéficiant d'ores et déjà d'une desserte, les pactes urbains visent les objectifs suivants :

- Assurer une cohérence entre les projets de développement urbain et les projets de transports à travers l'outil « pacte urbain », tant en termes de localisation que de fonctions.
- Un lancement du « pacte urbain » le plus en amont possible pour garantir sa réussite.
- Les principes attendus :
  - Densité et mixité dans la zone d'influence des stations.
  - Organisation urbaine favorable au projet.
  - Préservation des possibilités d'insertion des transports en commun.
  - Amélioration de l'accessibilité multimodale.
  - Engagements programmatiques des partenaires.

Le Pacte Urbain précisera le projet urbanisme-mobilités et le calendrier de réalisation des engagements de chacun (planification des opérations, révisions de PLU, cheminements modes doux, actions de communication...) selon le système de transport en commun envisagé et les recommandations de densité du SCoT.

Elaboré par les collectivités concernées, il est ensuite transmis pour avis au SMEAT, puis signé par les collectivités concernées.

### **3. Objet du Pacte Urbain associé au Linéo 10**

Positionné au Nord de la Métropole sur les communes de Toulouse, Aucamville, Fonbeauzard, Saint-Alban, Fenouillet, le périmètre accueille près de 42 500 individus dont plus de 28 000 dans le corridor de 400 m d'attractivité du Linéo 10. Environ 80 % des fonciers identifiés par les pixels du Scot sont à ce jour ouverts à l'urbanisation.

Sur la base d'un diagnostic territorial et fonctionnel du périmètre concerné par le pacte urbain, les objectifs de ce document sont les suivants :

- Identifier les secteurs d'intensification urbaine.
- Améliorer l'accessibilité piétonne vers le Linéo 10.
- Renforcer l'intermodalité à terme avec les réseaux métro et ferroviaire.

L'identification du potentiel foncier mutable et des conditions de développement urbain dans un territoire déjà constitué, et en tenant compte du programme d'orientations d'aménagements du PLUi-H de Toulouse Métropole, permet de faire une projection d'accueil à l'horizon 2025 de 53 000 individus dont plus de 35 100 dans le corridor d'attractivité du Linéo 10.

A travers le pacte urbain, les principaux engagements sont les suivants :

Pour Toulouse Métropole et les communes concernées : programmation et phasage prévisionnel des opérations urbaines sur la base du POA, mise en œuvre des préconisations de l'étude urbaine Aucamville – Launaguet – Toulouse, réalisation des équipements publics de proximité, préparation du futur POA, études urbaines de mutabilité de plusieurs secteurs à enjeux, veille foncière, gestion du renouvellement urbain dans le diffus, interfaces avec le réseau routier ainsi que les cheminements piétons et cyclables.

Pour Tisséo Collectivités : mise en place progressive d'une offre de transports en commun structurante et performante, en lien avec l'augmentation du nombre d'individus et la consommation des potentiels urbanisables :

- **A court terme - Horizon 2022** : mise en service du Linéo 10 et restructuration associée.
- **Moyen terme - Horizon 2025 à 2030** : adaptation du réseau de surface classique et du Linéo 10, en tenant compte des évolutions du réseau structurant avec notamment la 3<sup>ème</sup> ligne de métro.
- **Long terme - au-delà de 2030** : poursuite de l'adaptation du réseau, avec sous réserve de la réalisation des AFNT, de la connexion du Linéo 10 à la gare de Fenouillet.

#### **4. Déroulement de la procédure d'approbation**

L'élaboration du pacte urbain associé au Linéo 10 est enclenchée depuis septembre 2018, sous le pilotage et la coordination de Tisséo Collectivités, avec les partenaires concernés : Toulouse, Aucamville, Fonbeauzard, Saint-Alban, Fenouillet, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.

Trois Comités de pilotage et six Comités techniques ont permis d'avancer sur la production du pacte urbain, avec les phases de diagnostic, d'identification des enjeux et des objectifs, de structuration du scénario et du phasage.

La synthèse du projet a été présentée lors du COPIL Linéo 10 du 18 novembre 2020. Le projet de pacte urbain a été adressé aux collectivités concernées le 24 novembre 2020.

Il convient en perspective de l'approbation et de la signature de ce document de l'adresser au SMEAT pour avis. L'envoi est assuré par Tisséo Collectivités au nom de l'ensemble des partenaires et signataires.

\*  
\* \*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

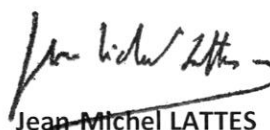
**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du projet de pacte urbain associé au Linéo 10.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à transmettre ce projet pour avis au SMEAT.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- A Madame la Présidente du SMEAT.
- A Monsieur le Président de Toulouse Métropole.
- A Messieurs les maires des communes de Toulouse, Aucamville, Fonbeauzard, Saint-Alban et Fenouillet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Jean-Michel LATTES



# **PACTE URBAIN LINÉO 10**

## ÉTUDE DE COHÉRENCE URBANISME / MOBILITÉ

**Version COPIL Linéo 10 - 18 novembre 2020**

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

Contexte et objectif de l'étude  
Grand cadrage

## 1 / DIAGNOSTIC

A. Socio-démographie, économie  
B. Nature en ville, patrimoine(s) et environnement  
C. Équipements, services, activités, commerces  
D. Capacité de mutation foncière  
E. Mobilités  
Le Linéo 10 vis-à-vis des autres Linéo  
Enjeux

## 2 / LE SCÉNARIO CIBLE

**2.1. Le Pacte Urbain Linéo 10  
au regard des documents  
d'urbanisme supra-communaux**  
- Mobilisation foncière  
- Projets à venir

**2.2. Le Pacte Urbain Linéo 10 au  
regard du PLUi-H et du modèle  
Camino-T**  
- Potentiel de foncier mutable  
identifié et projection d'emplois  
Hypothèse maxi

**2.3. Le Scénario cible**

## 3 / LE PHASAGE

2020 - 2025 : Le POA et les emplois projetés

2025 - 2030 ET AU-DELÀ : Vers un urbanisme maîtrisé en lien avec les projets de transports

## ANNEXES

Les secteurs au regard du SCOT  
Zoom sur les six secteurs

# PRÉAMBULE

## CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le Linéo 10 fait partie du schéma directeur des 10 axes Linéo à l'horizon 2020.

Ces lignes ont pour vocation de desservir de façon performante l'habitat, les emplois, les pôles générateurs de déplacements (zones commerciales, établissements scolaires, etc.) tout en s'intégrant dans le tissu urbain. C'est également un outil de valorisation, de requalification urbaine sur les secteurs traversés et d'accompagnement des projets d'urbanisation. A ce titre, une démarche globale de pactes urbains est proposée en accompagnement au déploiement du réseau Linéo. Linéo est ainsi le fruit d'un dosage entre offre de service, aménagement et intégration dans les espaces traversés.

Linéo 10 apporte une desserte structurante en transports publics pour le nord de l'agglomération, secteur qui enregistre la plus forte augmentation de population depuis 15 ans. Il permet d'améliorer la desserte entre les communes de Fenouillet, Saint-Alban, Fonbeauzard, Aucamville et Toulouse nord (Délibération D.2018.02.07.3.4 - Comité Syndical de Tisséo Collectivités).

Porte d'entrée du Nord de l'agglomération, le Linéo 10 constitue un axe radial sur la Route de Fronton au nord de l'agglomération entre Fenouillet centre commercial et Toulouse la Vache, en desservant Saint-Alban, Fonbeauzard, Aucamville et Toulouse Lalande. Il s'inscrit sur une voirie étroite qui dessert un tissu urbain mixte et un centre-ville dynamique.

En accompagnement du déploiement du Linéo 10, Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole lancent une étude sur la cohérence urbanisme/mobilités autour de ce projet de transport.

Cette étude correspondant au pacte urbain inscrit dans le Projet Mobilité 2020.2025.2030, valant révision du PDU, a pour objectif de mettre en évidence les perspectives d'évolution de ce territoire dans le temps en termes d'accueil d'habitants, d'emplois et de desserte.

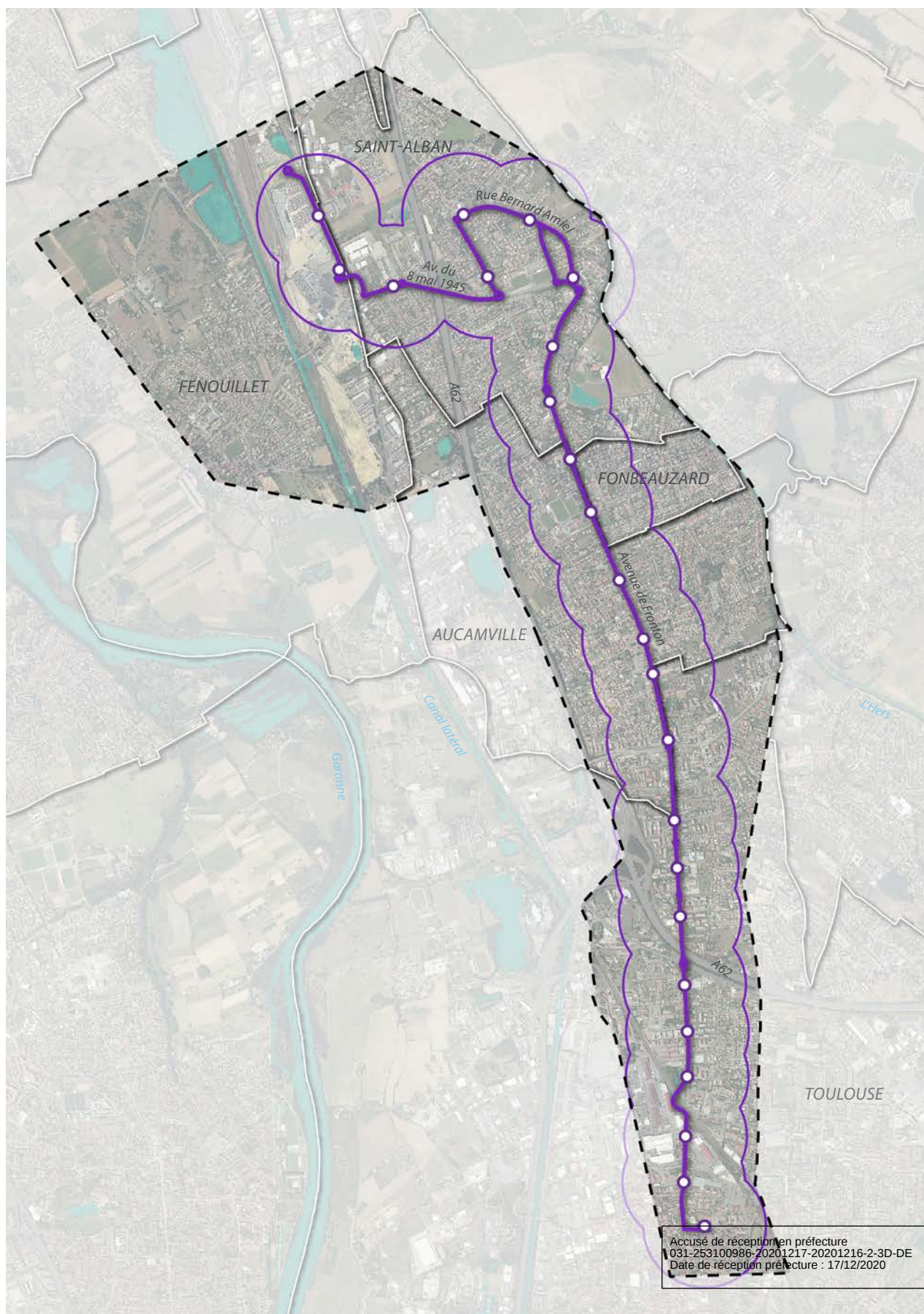
Il s'attachera à :

- Identifier les secteurs d'enjeux d'intensification urbaine et les objectifs associés
- Rechercher les conditions pour assurer une meilleure performance de la circulation du Linéo 10
- Améliorer l'accessibilité en modes actifs vers le Linéo 10
- Renforcer l'intermodalité entre les différents réseaux de transport



# PRÉAMBULE

## CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

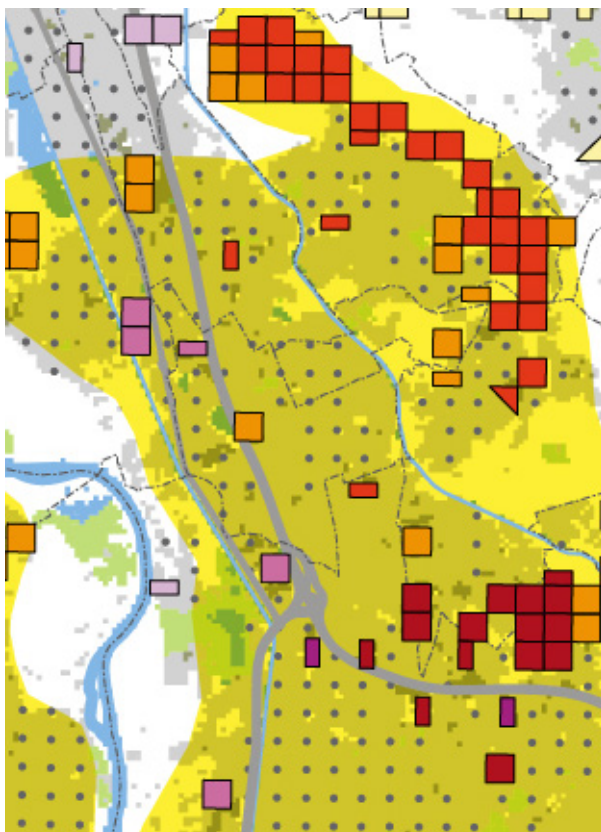


## PRÉAMBULE

## GRAND CADRAGE : SCOT



Périmètre de cohérence urbanisme-transport  
SCoT approuvé le 27 avril 2017



Cohérence urbaine et pixels  
SCoT approuvé le 27 avril 2017

La première révision du SCoT a été approuvée le 27 avril 2017.

En vue d'organiser le développement polarisé du territoire du SCoT, celui-ci est réparti en trois entités : le cœur d'agglomération, la ville intense et le territoire de développement mesuré.

Le périmètre d'engagement du pacte urbain relatif à la Linéo 10 s'inscrit à la fois dans le cœur d'agglomération (Toulouse) et dans la ville intense (Toulouse, Aucamville, Fenouillet, Fonbeauzard et Saint-Alban).

Le territoire du périmètre d'engagement est identifié au SCoT comme un territoire de développement urbain par densification et par extension. La densification du tissu urbain existant peut se faire par différents procédés : intensification (construction nouvelle sur du bâti existant), renouvellement urbain (déconstruction reconstruction) et par intra-urbanisation (urbanisation de terrain libre en zone urbaine, urbanisation des « dents creuses »). Les territoires de développement par extension sont eux identifiés par des pixels et sont caractérisés par une vocation : mixte ou économique. Le long du périmètre d'engagement du pacte urbain relatif au Linéo 10 on compte : 3 pixels mixtes et 0,5 pixel économique.

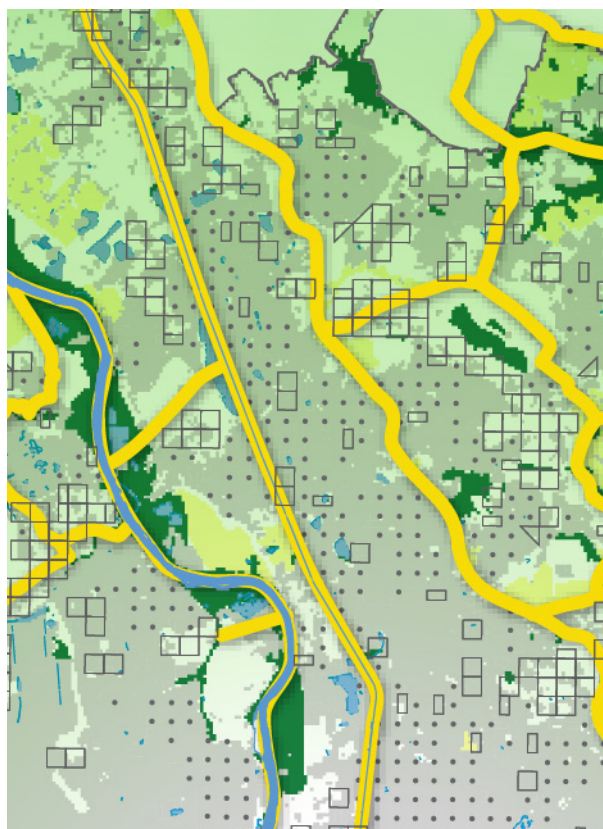
Pour renforcer l'accessibilité métropolitaine et la fluidité des déplacements au sein de la grande agglomération, le SCoT préconise d'anticiper les besoins en infrastructures de transport et de poursuivre le maillage du territoire en transports en commun structurants ou performants afin de favoriser l'intermodalité. Concernant le territoire du périmètre d'engagement, le SCoT recommande notamment une liaison entre Fenouillet et Toulouse et une transversale entre Castelnau et Fenouillet. Les gares situées dans ce même périmètre sont ainsi identifiées comme des pôles de rabattement majeur du secteur.

Le périmètre d'engagement du pacte urbain relatif au Linéo 10 est partiellement concerné par un périmètre de cohérence urbanisme/transport inscrit au SCoT. Ce périmètre qui s'étend entre La Vache et Fenouillet implique la nécessité de mener une démarche de cohérence urbanisme/transport pour permettre l'ouverture de nouveaux territoires à l'urbanisation. Un territoire qui pourrait être en capacité d'accueillir, en extension urbaine, environ 3 300 individus supplémentaires (si tous les pixels sont concernés).

Accusé de réception en préfecture  
081-25310986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception en préfecture : 17/12/2020

# PRÉAMBULE

## GRAND CADRAGE : SCOT

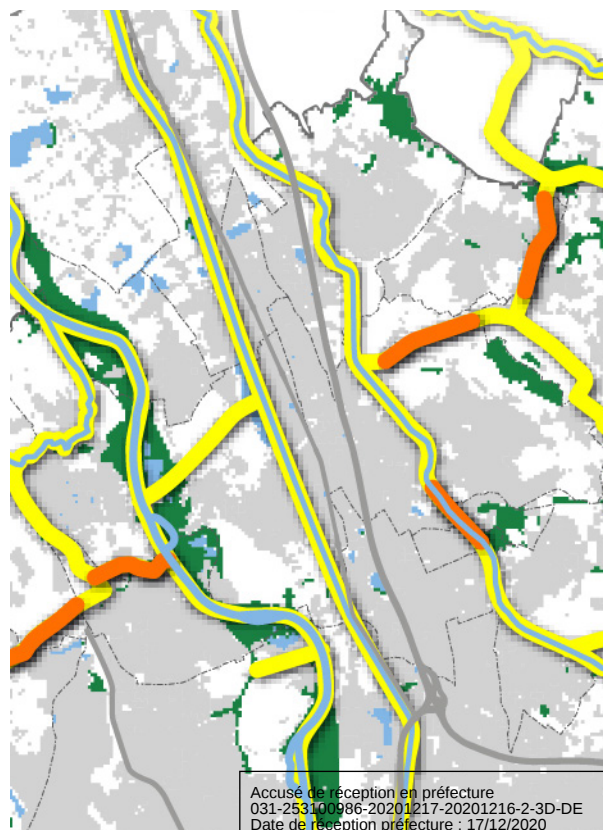


*Cohérence environnementale SCOT approuvé le 27 avril 2017*

Le périmètre d'engagement relatif au pacte urbain du Linéo 10 est un territoire à dominante urbaine où certaines continuités écologiques trouvent leurs places. La vallée de l'Hers, le Canal Latéral et La Garonne structurent le secteur par leurs tracés et sont identifiés dans le SCOT comme des axes porteurs de continuités naturelles et écologiques. Ces grands axes naturels constituent le support du réseau vert et bleu de la grande agglomération toulousaine.



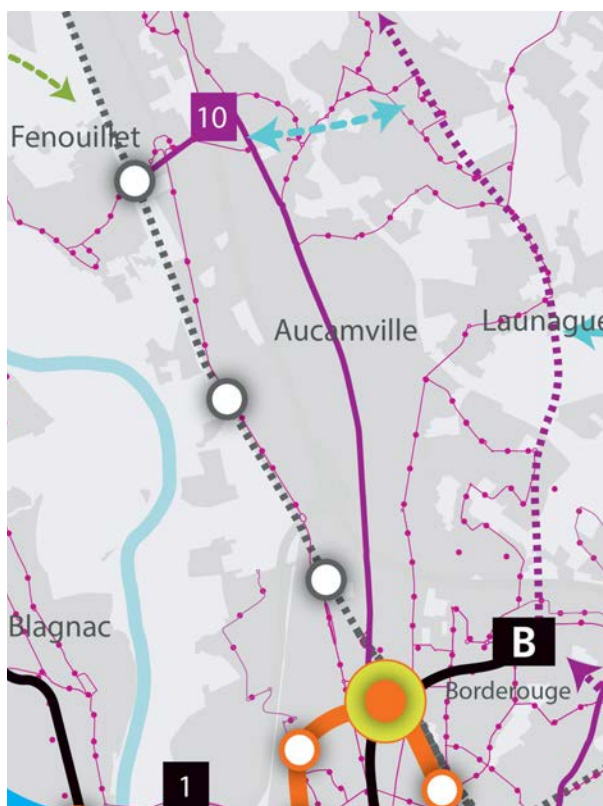
*Maillage vert et bleu SCOT approuvé le 27 avril 2017*



*Continuités écologiques SCOT approuvé le 27 avril 2017*

## PRÉAMBULE

## GRAND CADRAGE : PROJET MOBILITÉS 2020.25.30



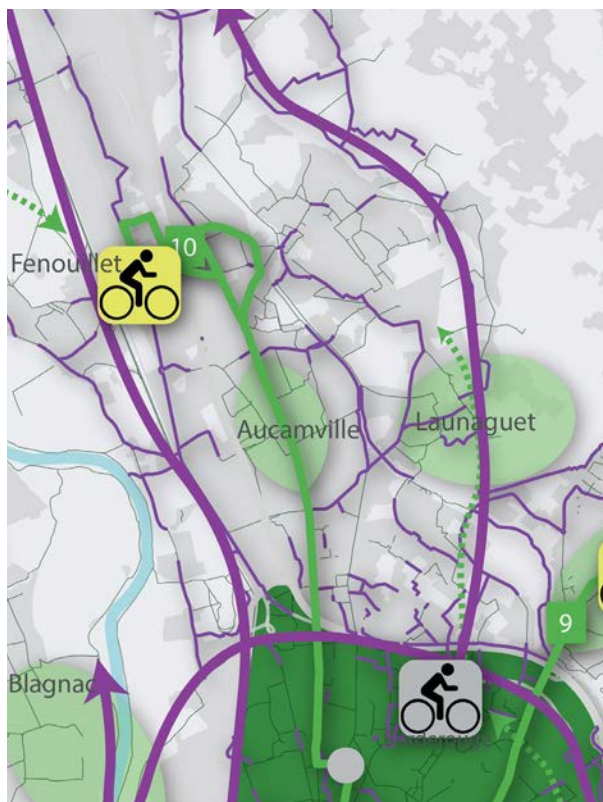
Axe 1 : Report modal en transport en commun et intermodalité - Projet Mobilités 2020.25.30 approuvé en février 2018

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, valant révision du PDU, approuvé le 07 février 2018 établit un plan de 39 actions qui s'articule autour des trois leviers de la stratégie mobilité, à savoir : le report modal en TC et en modes actifs, la cohérence urbanisme/mobilité et l'organisation des réseaux routiers et des stationnements.

Le périmètre d'étude est concerné par plusieurs actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030. Sont citées ci-dessous uniquement les actions qui peuvent être localisées et qui concernent le périmètre d'engagement du pacte urbain relatif au Linéo 10.

Concernant le levier du report modal en transports en commun et intermodalité :

- Action 1 : Faire la troisième ligne de métro Toulouse Aerospace Express
- Action 6 : Organiser l'intermodalité
- Action 7 : Développer le réseau Linéo
- Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus
- Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires
- Action 10 : Renforcer l'accessibilité des territoires Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest



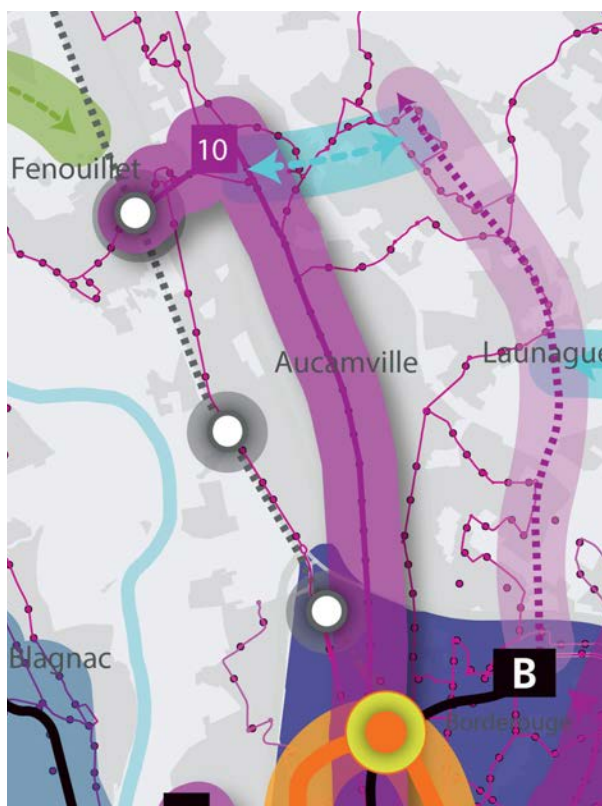
Axe 1 : Report modal modes actifs et partage de l'espace public - Projet Mobilités 2020.25.30 approuvé en février 2018

Concernant le levier du report modal modes actifs et partage de l'espace public :

- Action 14 : Mettre en œuvre un schéma directeur cyclable d'agglomération
- Action 15 : Mettre en œuvre un schéma directeur piéton d'agglomération
- Action 17 : Apaiser les circulations dans les faubourgs toulousains et les communes de la périphérie
- Action 19 : Dynamiser le développement et renforcer l'efficacité des plans de mobilités d'entreprises

## PRÉAMBULE

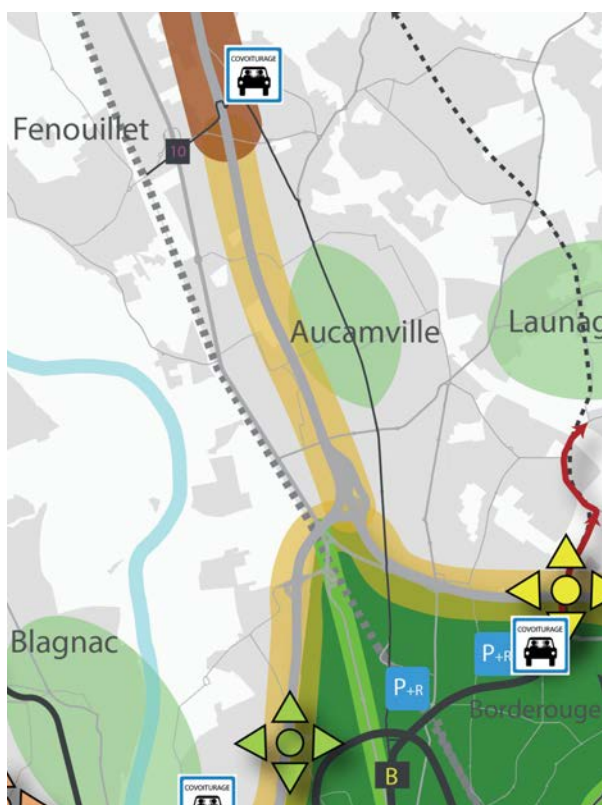
## GRAND CADRAGE : PROJET MOBILITÉS 2020.25.30



Axe 2 : Cohérence urbanisme-mobilités  
Projet Mobilités 2020.25.30  
approuvé en février 2018

Concernant le levier de la cohérence urbanisme – mobilités :

- Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme – mobilités
- Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en TC sont programmés
- Action 23 : Traduire ces pactes urbains dans les documents d'urbanisme
- Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques



Axe 3 : Organisation des réseaux routiers et des stationnements - Projet Mobilités 2020.25.30  
approuvé en février 2018

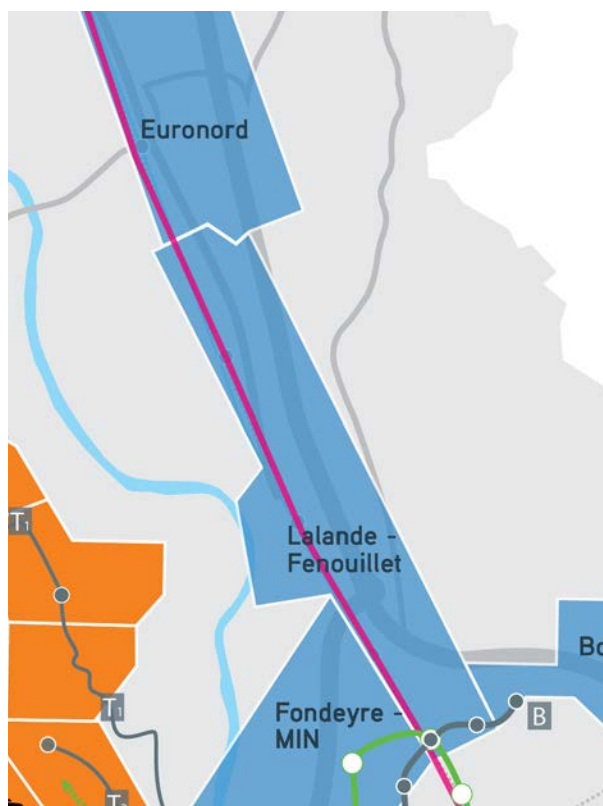
Concernant le levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements :

- Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée
- Action 31 : Mettre en œuvre un schéma directeur des voiries
- Action 32 : Améliorer les liaisons routières de périphérie à périphérie
- Action 33 : Développer une stratégie globale de stationnement
- Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion
- Action 35 : Réduire les nuisances sonores et atmosphériques générées par les infrastructures routières

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# PRÉAMBULE

## GRAND CADRAGE : SOTE



Territoires d'actions  
SOTE - Toulouse Métropole, 7 mars 2017

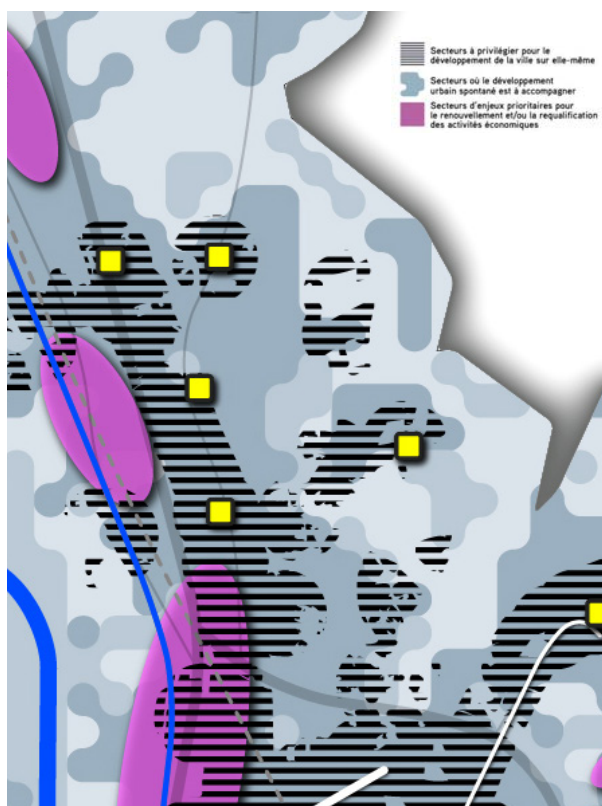
Le Schéma d'Organisation des Territoires de l'Economie élaboré par Toulouse Métropole propose, à 15ans, une vision prospective de l'offre foncière et immobilière sur le territoire de la Métropole. Il permet d'améliorer l'identité et l'attractivité des espaces économiques, de renforcer les capacités d'accueil des entreprises et de partager une vision de l'aménagement urbain (identification de 19 territoire d'actions dont 5 majeurs et engagement d'une stratégie foncière offensive).

Le Linéo 10 dessert deux territoires de l'économie qui sont identifiés dans le SOTE pour l'accueil d'entreprises :

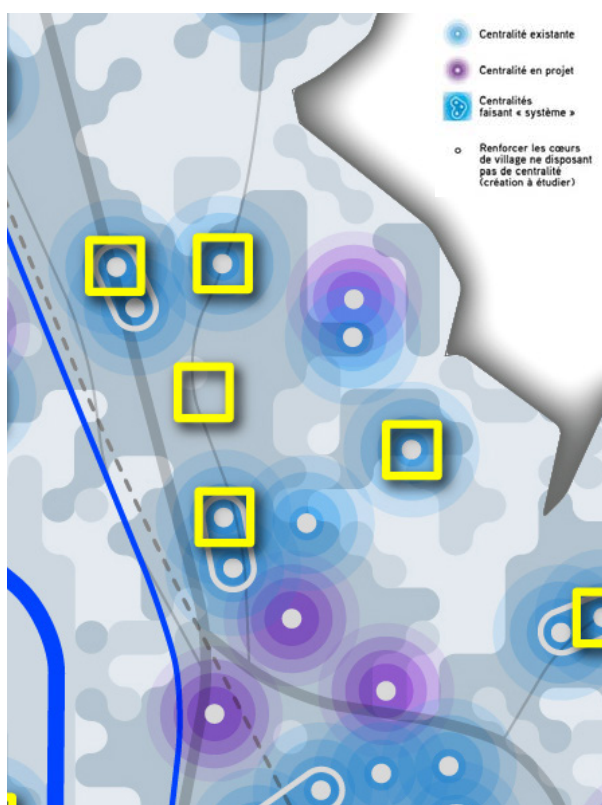
- Lalande – Fenouillet, composé de 7 espaces d'activités productives (industrie, artisanat et logistique) qui accueillent également des activités présentesielles (commerces et services). L'enjeu pour ce territoire est la recomposition des espaces et la réorganisation des activités afin de séparer les usages. Ce site composé de nombreux foncier peut représenter une opportunité dans la remise sur le marché foncier productif.
- Fondeyre – MIN, où le positionnement des activités est à redéfinir, où les activités de logistiques de proximité, l'artisanat et les services présentesielles bénéficient d'une situation privilégiée. Sa vocation est à redéfinir au regard du développement urbain lié à l'arrivée de la 3ème ligne de métro.

# PRÉAMBULE

## GRAND CADRAGE : PLUi-H



Cohérence urbanisme-transport  
PLUi-H approuvé le 11 avril 2019



Centralités  
PLUi-H approuvé le 11 avril 2019

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H de Toulouse Métropole, approuvé le 11 avril 2019, est structuré autour de trois grandes orientations :

- L'optimisation : améliorer le fonctionnement du territoire pour le rendre plus performant face au défi de la gestion économe des ressources.
- La proximité : rapprocher l'habitant au plus près des fonctions qui sont nécessaires à ses besoins quotidiens.
- La cohésion : intensifier le lien social entre les habitants, pour une ville accueillante et résiliente.

Le PADD territorialise ses orientations thématiques sur le territoire traversé par le Linéo 10. Le PADD identifie les enjeux suivants :

- Protéger et développer la nature en ville autour des principaux corridors naturels et écologiques du secteur (Garonne, Canal, l'Hers).
- Privilégier le développement de la ville sur elle-même en identifiant les secteurs présentant les conditions les plus favorables (réseau TC programmés) pour accueillir ce développement.
- Faire de la proximité un élément essentiel du projet, en favorisant l'accueil des habitants dans les centralités (en adéquation avec leur niveau de commerces, services et équipements).

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



# DIAGNOSTIC

- A. Socio-démographie, économie
- B. Nature en ville, patrimoine(s) et environnement
- C. Équipements, services, activités, commerces
- D. Capacité de mutation foncière
- E. Mobilités

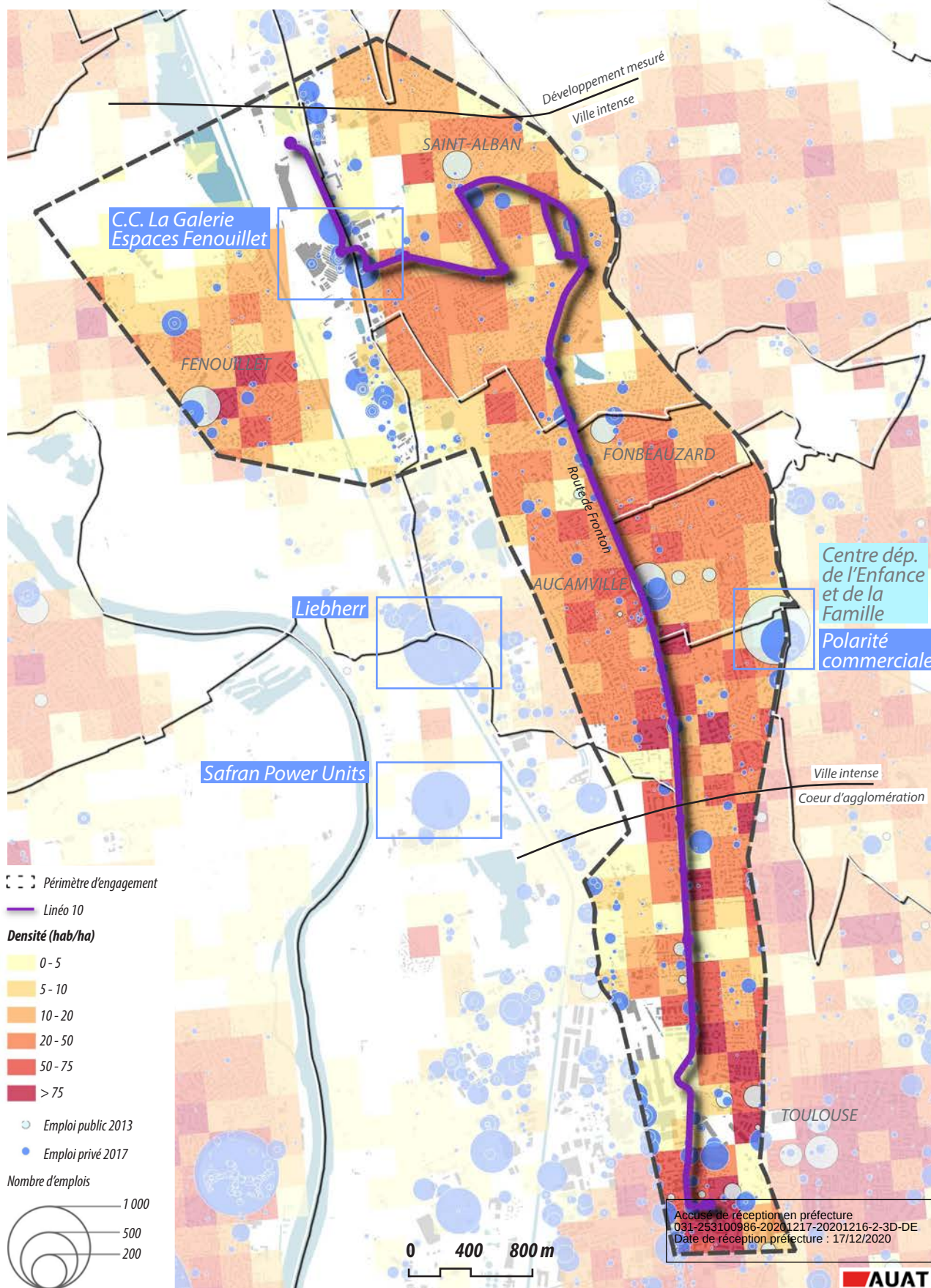
Le Linéo 10 vis-à-vis des autres Linéo

Enjeux

# A / SOCIO-DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE

## UN TERRITOIRE À DENSITÉ TRÈS VARIABLE

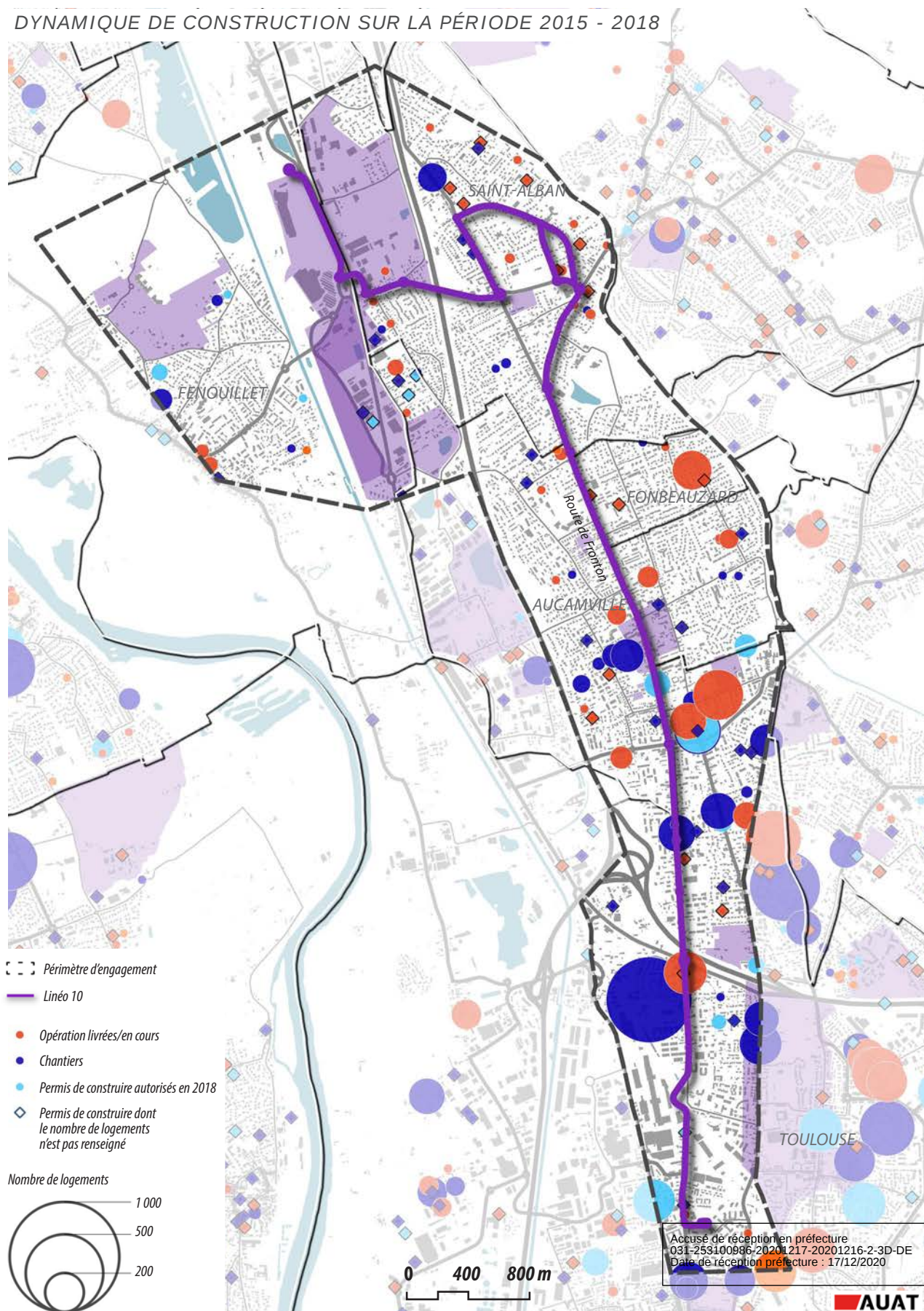
POPULATION 2015, EMPLOI PUBLIC 2013 ET EMPLOI PRIVÉ 2017



# A / SOCIO-DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE

## UN TERRITOIRE AVEC UNE FORTE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

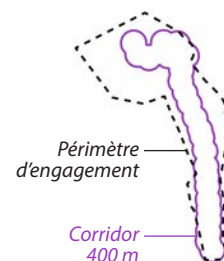
DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION SUR LA PÉRIODE 2015 - 2018



# A / SOCIO-DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE

## ACCUEIL D'INDIVIDUS\* DANS LE PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

\*INDIVIDUS = HABITANTS + EMPLOIS



### HABITANTS/LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

|                          | Total  | Toulouse | Aucamville | Fonbeauzard | Saint-Alban | Fenouillet |
|--------------------------|--------|----------|------------|-------------|-------------|------------|
| Population 2015          | 29 850 | 11 500   | 8 000      | 1 850       | 5 350       | 3 150      |
| Taille moyenne de ménage |        | 1.83     | 2.12       | 2.12        | 2.43        | 2.31       |
| Estimation nbre. lgts.   | 14 460 | 6 280    | 3 750      | 870         | 2 200       | 1 360      |

Sources : Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

### NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

|             | Autorisé                                                      |       | Commencé (A)                                                            |       | Commencé < 2015-16 = Terminé (B)             |       | Terminé (C)                               |       | Lgts. commencés + terminés (A+B+C) | Taille moyenne de ménage | Total habitants |
|-------------|---------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|-------|------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|             | Date d'avis en 2018 et pas de date d'ouverture de travaux (0) |       | Date ouverture de travaux entre 2017 et 2018 et pas de date fin travaux |       | Date ouverture de travaux entre 2015 et 2016 |       | Date de fin de travaux entre 2015 et 2018 |       |                                    |                          |                 |
|             | PC                                                            | Lgts. | PC                                                                      | Lgts. | PC                                           | Lgts. | PC                                        | Lgts. |                                    |                          |                 |
| Toulouse    | 10                                                            | 172   | 19                                                                      | 553   | 14                                           | 238   | 0                                         | 0     | 791                                | 1.83                     | 1447            |
| Aucamville  | 2                                                             | 0     | 16                                                                      | 83    | 16                                           | 75    | 4                                         | 2     | 160                                | 2.12                     | 339             |
| Fenouillet  | 7                                                             | 13    | 3                                                                       | 20    | 4                                            | 12    | 1                                         | 1     | 33                                 | 2.31                     | 76              |
| Fonbeauzard | 0                                                             | 0     | 1                                                                       | 1     | 4                                            | 57    | 1                                         | 0     | 58                                 | 2.12                     | 122             |
| Saint-Alban | 0                                                             | 0     | 9                                                                       | 35    | 14                                           | 14    | 5                                         | 0     | 49                                 | 2.43                     | 119             |
|             | 19                                                            | 185   | 48                                                                      | 692   | 52                                           | 396   | 11                                        | 3     | 1091                               |                          | 2 103           |

Sources : Sit@del 2

### EMPLOI À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

|                           | Total  | Toulouse | Aucamville | Fonbeauzard | Saint-Alban | Fenouillet |
|---------------------------|--------|----------|------------|-------------|-------------|------------|
| Emploi public 2013        | 1 830  | 1 050    | 280        | 110         | 130         | 260        |
| Emploi salarié privé 2017 | 8 720  | 3 600    | 1 160      | 220         | 1 520       | 2 220      |
| Total emploi              | 10 550 | 4 650    | 1 440      | 330         | 1 650       | 2 480      |

Sources : Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

### CALCUL INDIVIDUS/LOGEMENTS ACTUEL À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

$$29\,850 + 2\,100 + 10\,550 = 42\,500 \text{ individus (dont 31\,950 habitants)}$$

$$14\,460 + 1\,090 = 15\,550 \text{ logements}$$

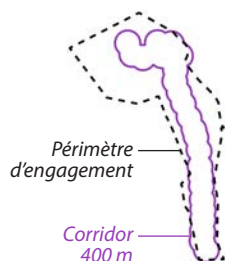
### DENSITÉ ACTUELLE D'INDIVIDUS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Total individus | Surface périmètre d'engagement | Densité ind./ha |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| 42 500          | 1 378 ha                       | 31 ind/ha       |

### DENSITÉ ACTUELLE DE LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Total logements | Surface périmètre d'engagement | Densité lgts./ha |
|-----------------|--------------------------------|------------------|
| 15 550          | 1 378 ha                       | 11 lgts/ha       |

Reception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



## A / SOCIO-DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE

### ACCUEIL D'INDIVIDUS\* DANS LE CORRIDOR DE 400 M

\*INDIVIDUS = HABITANTS + EMPLOIS

#### HABITANTS/LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

|                          | Total  | Toulouse | Aucamville | Fonbeauzard | Saint-Alban | Fenouillet |
|--------------------------|--------|----------|------------|-------------|-------------|------------|
| Population 2015          | 18 800 | 9 800    | 4 520      | 737         | 3 740       | 3          |
| Taille moyenne de ménage |        | 1.83     | 2.12       | 2.12        | 2.43        | 2.31       |
| Estimation nbre. lgts.   | 9 371  | 5 350    | 2 130      | 350         | 1 540       | 1          |

Sources : Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

#### NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

| HABITANTS   | Autorisé                                                      |       | Commencé (A)                                                            |       | Commencé < 2015-16 = Terminé (B)             |       | Terminé (C)                               |       | Lgts. commencés + terminés (A+B+C) | Taille moyenne de ménage | Total habitants |
|-------------|---------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|-------|------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|             | Date d'avis en 2018 et pas de date d'ouverture de travaux (0) |       | Date ouverture de travaux entre 2017 et 2018 et pas de date fin travaux |       | Date ouverture de travaux entre 2015 et 2016 |       | Date de fin de travaux entre 2015 et 2018 |       |                                    |                          |                 |
|             | PC                                                            | Lgts. | PC                                                                      | Lgts. | PC                                           | Lgts. | PC                                        | Lgts. |                                    |                          |                 |
|             |                                                               |       |                                                                         |       |                                              |       |                                           |       |                                    |                          |                 |
| Toulouse    | 8                                                             | 145   | 13                                                                      | 508   | 11                                           | 120   | 0                                         | 0     | 628                                | 1.83                     | 1 149           |
| Aucamville  | 0                                                             | 0     | 9                                                                       | 65    | 6                                            | 49    | 2                                         | 1     | 115                                | 2.12                     | 243             |
| Fenouillet  | 0                                                             | 0     | 0                                                                       | 0     | 0                                            | 0     | 0                                         | 0     | 0                                  | 2.31                     | 0               |
| Fonbeauzard | 0                                                             | 0     | 0                                                                       | 0     | 2                                            | 0     | 0                                         | 0     | 0                                  | 2.12                     | 0               |
| Saint-Alban | 0                                                             | 0     | 8                                                                       | 34    | 12                                           | 13    | 4                                         | 0     | 47                                 | 2.43                     | 114             |
|             | 8                                                             | 145   | 30                                                                      | 607   | 31                                           | 182   | 6                                         | 1     | 790                                |                          | 1 506           |

Sources : Sit@del 2

#### EMPLOI À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

| EMPLOI |                           | Total  | Toulouse | Aucamville | Fonbeauzard | Saint-Alban | Fenouillet |
|--------|---------------------------|--------|----------|------------|-------------|-------------|------------|
|        | Emploi public 2013        | 640    | 150      | 250        | 110         | 130         | 0          |
|        | Emploi salarié privé 2017 | 7 120  | 3 900    | 990        | 170         | 1 280       | 780        |
|        | Total emploi              | 7 760* | 4 050    | 1 240      | 280         | 1 410       | 780        |

Sources : Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

\*Les 3/4 des emplois du périmètre d'engagement sont localisés dans le corridor de 400 m. Cette proportion sera conservée comme hypothèse pour les calculs de projection d'emploi

#### CALCUL INDIVIDUS/LOGEMENTS ACTUEL À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

$$18\,800 + 1\,500 + 7\,760 = 28\,060 \text{ individus (dont 20\,300 habitants)}$$

$$9\,370 + 790 = 10\,160 \text{ logements}$$

#### DENSITÉ ACTUELLE D'INDIVIDUS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité ind./ha |
|-----------------|------------------------|-----------------|
| 28 060          | 723 ha                 | 38 ind/ha       |

#### DENSITÉ ACTUELLE DE LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité lgts./ha |
|-----------------|------------------------|------------------|
| 10 160          | 723 ha                 | 14 lgts/ha       |

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# A / SOCIO-DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE

## UN TERRITOIRE EN PLEINE TRANSFORMATION

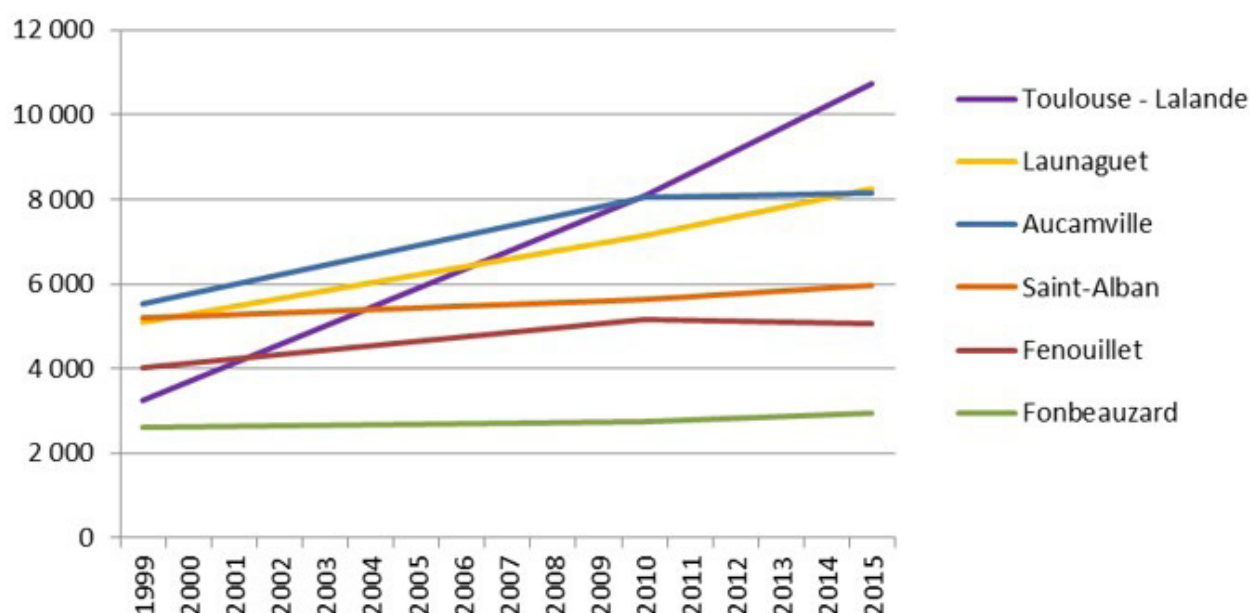
### CONSTAT

- Des secteurs plus denses au Nord de Toulouse et à l'Est de la route de Fronton. Des densités disparates sur l'ensemble du périmètre d'engagement.
- Un dynamisme de construction particulièrement sensible au nord de Toulouse et le long de la route de Fronton notamment à Aucamville.
- Linéo 10 traverse plusieurs centralités de proximité : La Vache, Aucamville centre, Saint-Alban centre...
- Un accueil d'emploi important autour du Centre Commercial La Galerie - Espace Fenouillet et dans le corridor économique en marge du périmètre qui longe le canal latéral : Liebherr, Safran Power Units...

### À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Trouver un équilibre dans la répartition d'individus le long du corridor du Linéo 10
- Réussir une dynamique de construction modérée, qui appuie l'idée d'une croissance raisonnée et échelonnée dans le temps, avec l'appui des différents outils, réglementaires ou autres, pour y arriver

### ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2015 - INSEE, RECENSEMENTS POPULATION



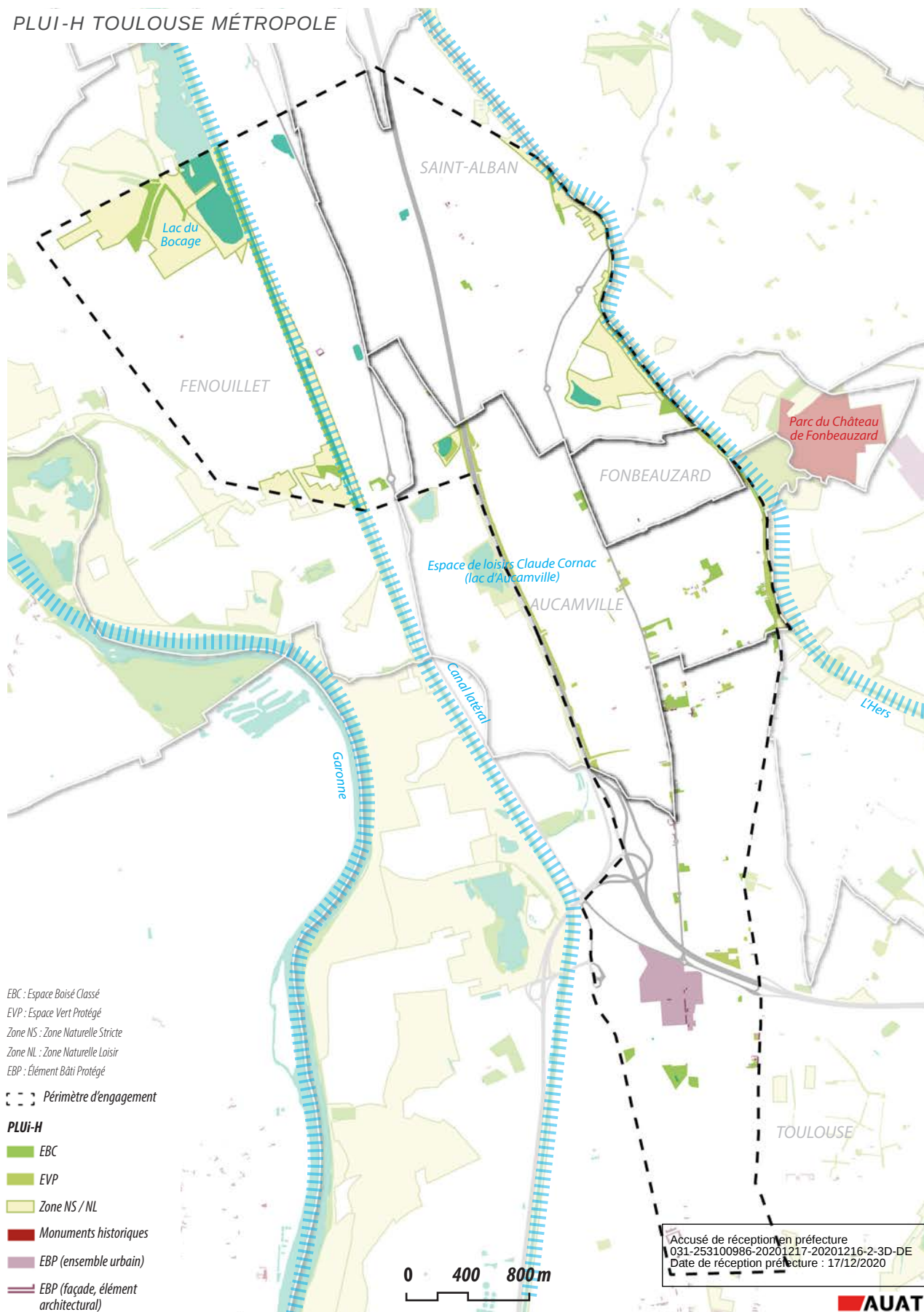
Dans les dernières décennies et malgré une stabilisation de la population depuis 2010 (Aucamville, Saint-Alban, Fenouillet, Fonbeauzard), l'accueil de population s'est principalement fait sur des opportunités foncières souvent non accompagnées d'une réflexion urbaine.

Accusé de réception en préfecture  
091-253100986-20201217-20201216-2-35-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# B / NATURE EN VILLE, PATRIMOINE(S) ET ENVIRONNEMENT

## TROIS CORRIDORS ÉCOLOGIQUES À PROXIMITÉ

PLUI-H TOULOUSE MÉTROPOLE



## B/ NATURE EN VILLE, PATRIMOINE(S) ET ENVIRONNEMENT

### TROIS CORRIDORS ÉCOLOGIQUES À PROXIMITÉ

#### CONSTAT

- Trois corridors naturels Nord/Sud en limite/à proximité du périmètre d'engagement : la Garonne (corridor mixte à préserver), le canal latéral et l'Hers (corridors mixtes à restaurer). Ces trois corridors sont également des réservoirs de biodiversité d'intérêt local.
- Malgré la présence de quelques espaces verts majeurs à proximité du périmètre d'engagement (Lac du Bocage, lac d'Aucamville...), on note une concentration d'îlots de chaleur urbain à l'Est de la route de Fronton entre Toulouse Nord et Aucamville et un manque général de « confort urbain » dû au faible nombre d'espaces publics plantés et arborés.
- Des niveaux de pollution sonore et de qualité de l'air importants dus à la proximité de grandes infrastructures de transports génératrices de nuisances (A62, RM820, voie ferrée...).

#### À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Valoriser une trame verte dans des environnements souvent peu qualifiés
- Créer des liaisons vertes et bleues Est-Ouest pour mailler les corridors naturels en intégrant les projets actuels et à venir
- Porter une vigilance sur les évolutions d'un tissu urbain où le végétal est porté en grande partie par le privé
- Apaiser les voiries inter-quartiers et les espaces publics centraux



Canal latéral, Fenouillet



Espace de loisirs Claude Cornac, Aucamville



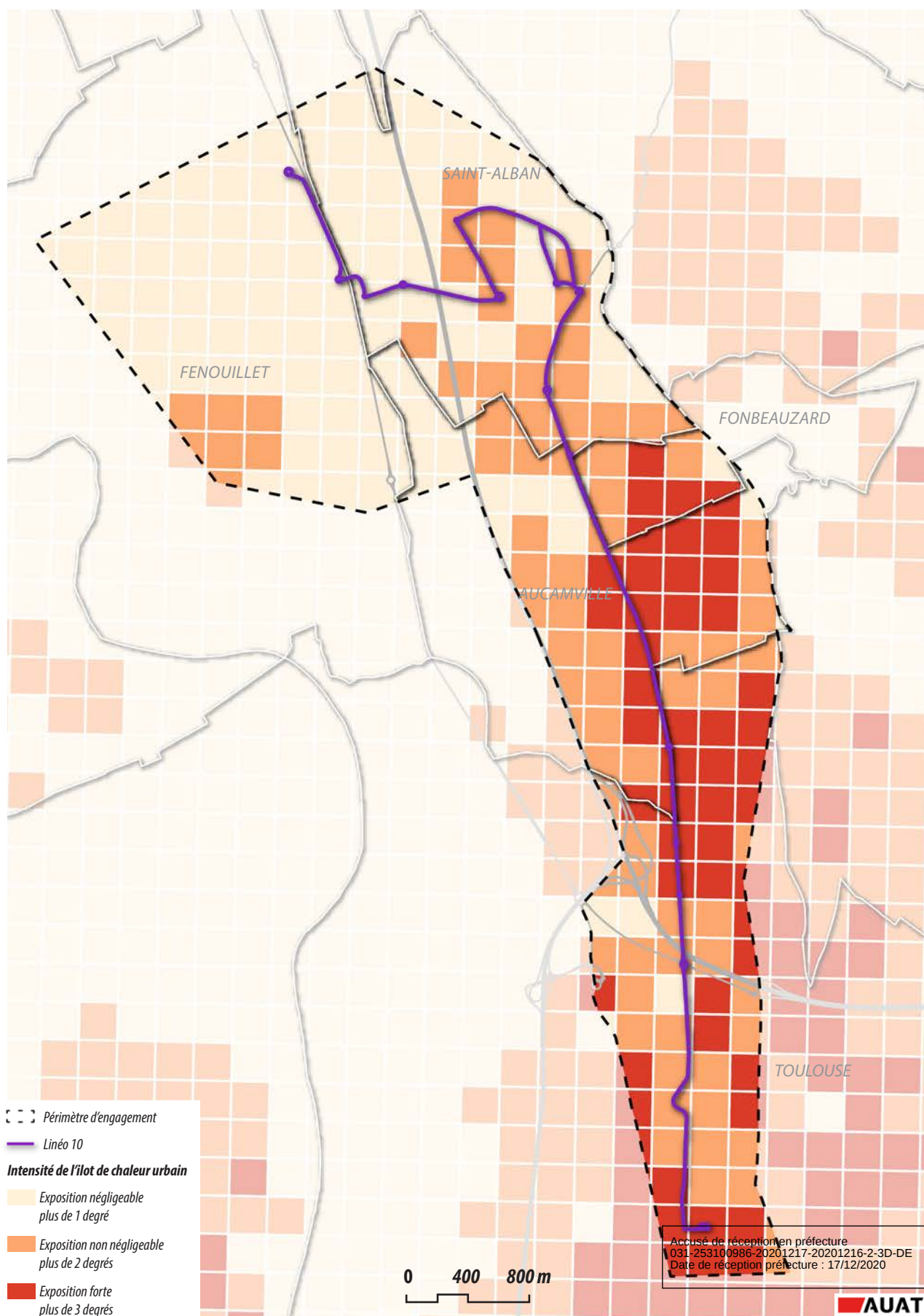
Parc du château de Fonbeauzard



Lac du Bocage, Fenouillet

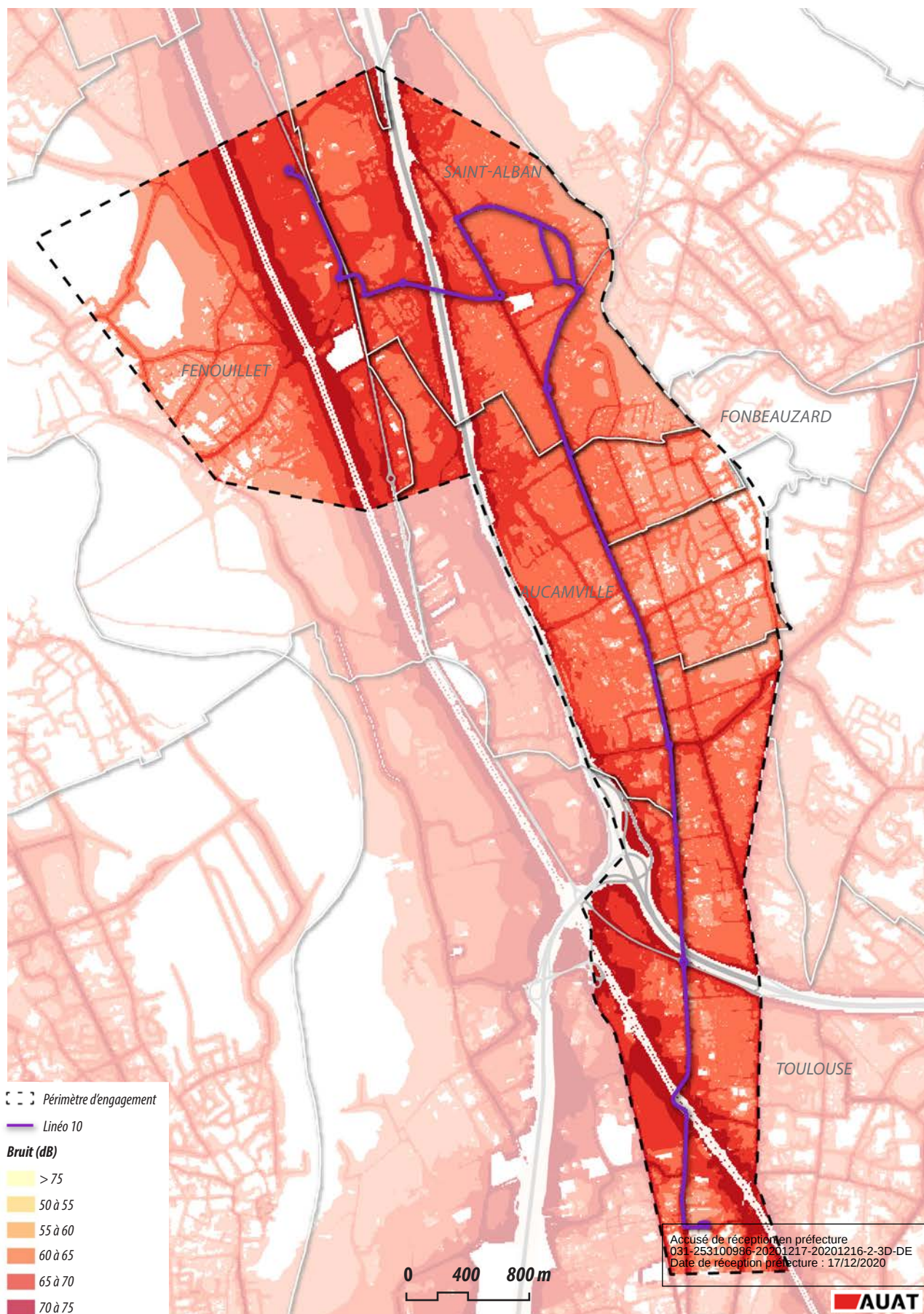
## B / NATURE EN VILLE, PATRIMOINE(S) ET ENVIRONNEMENT

### MODELISATION DES ÎLOTS DE CHALEUR



## B/ NATURE EN VILLE, PATRIMOINE(S) ET ENVIRONNEMENT

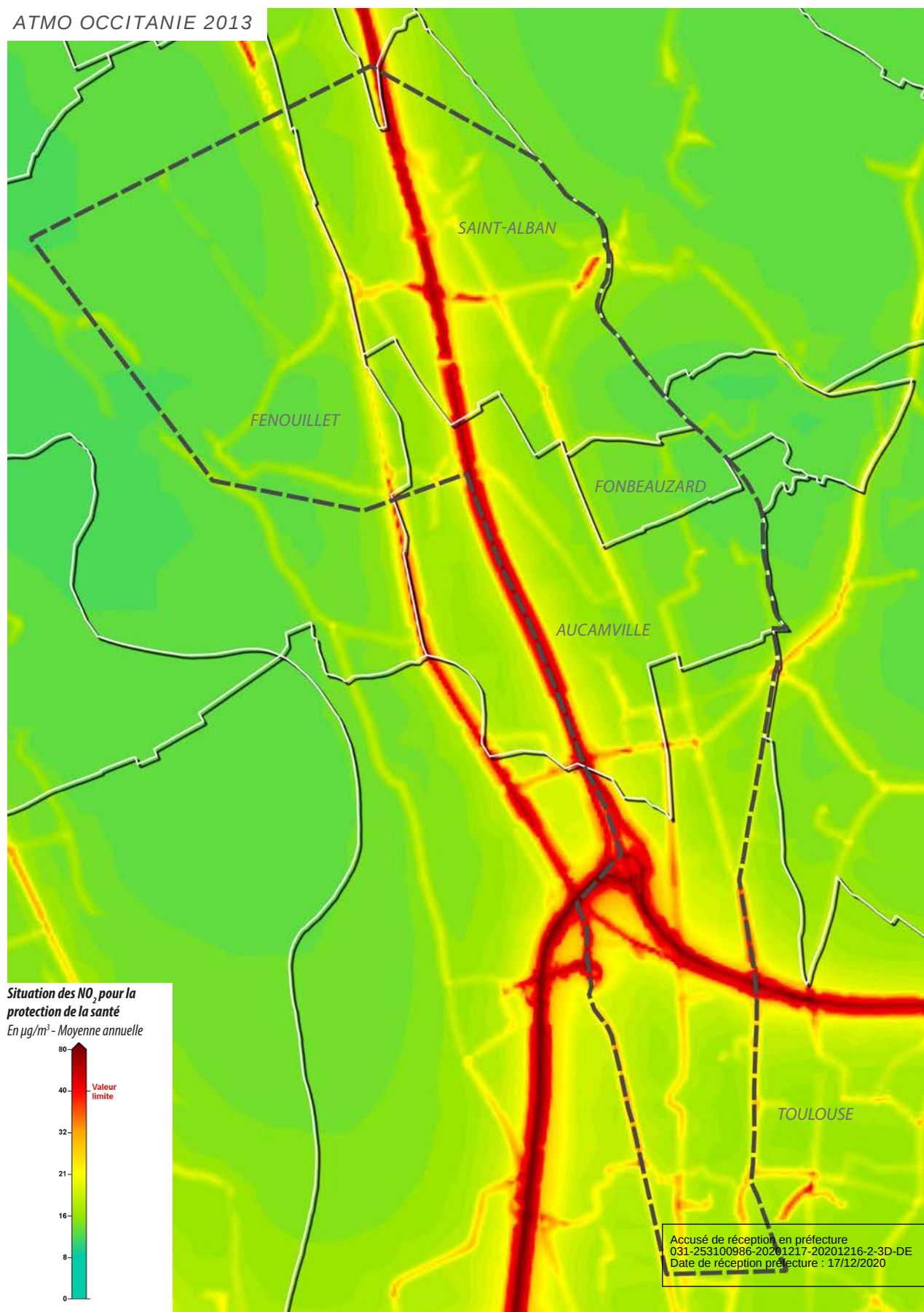
### MODELISATION DU BRUIT



## B / NATURE EN VILLE, PATRIMOINE(S) ET ENVIRONNEMENT

### NIVEAU DE QUALITÉ DE L'AIR

ATMO OCCITANIE 2013

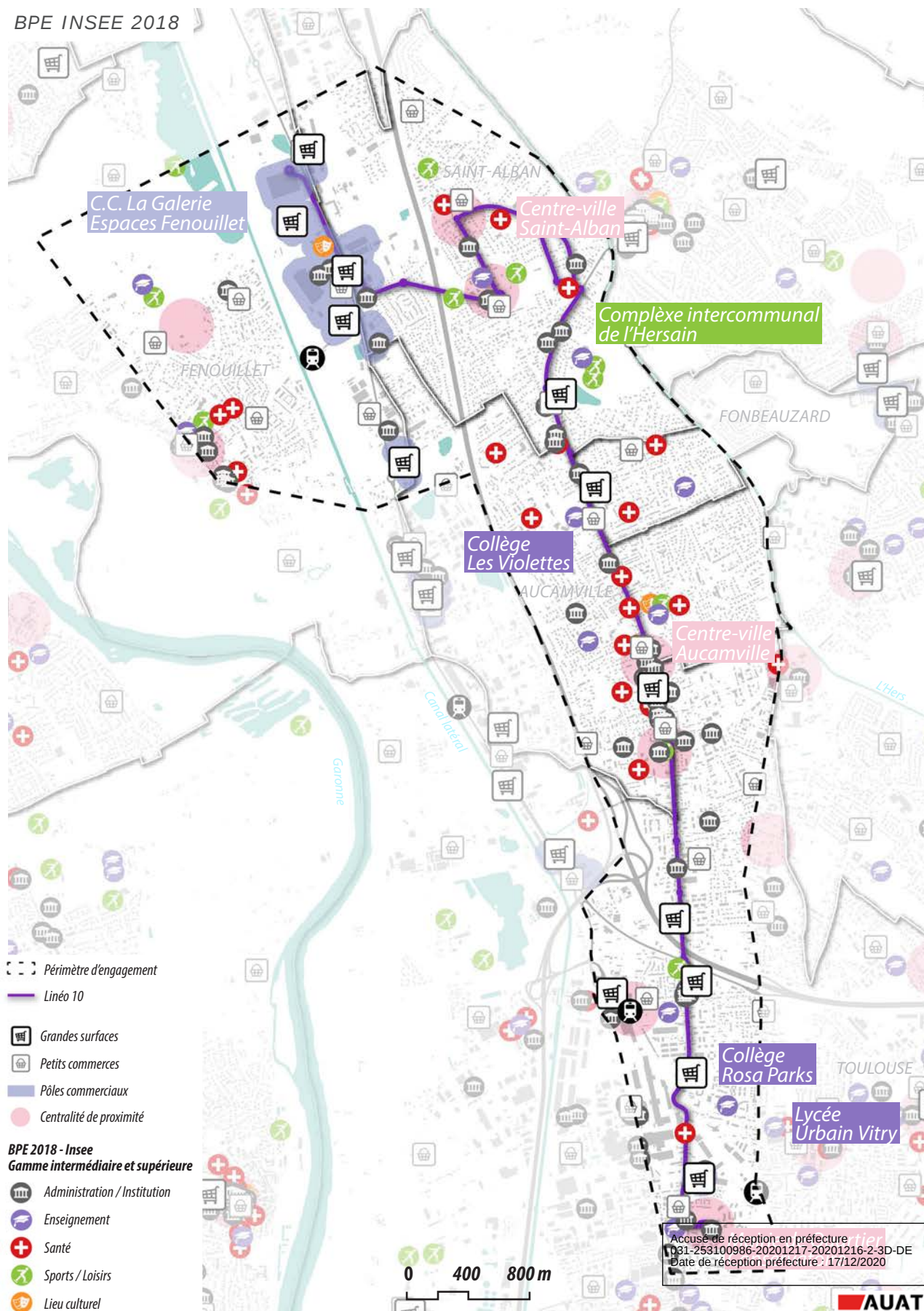


Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# C / ÉQUIPEMENTS, SERVICES, ACTIVITÉS, COMMERCES

## UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS ORGANISÉS AUTOUR DES CENTRALITÉS

BPE INSEE 2018



## C / ÉQUIPEMENTS, SERVICES, ACTIVITÉS, COMMERCE

### UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS ORGANISÉS AUTOUR DES CENTRALITÉS

#### CONSTAT

- Des équipements publics de proximité insérés au cœur des quartiers
- Une desserte d'équipements importants : collèges, lycées, mairies (Aucamville, Saint-Alban)...
- Une offre d'équipements diverse et variée tournée vers les usages de proximité et du quotidien.
- Quelques centralités du secteur en périphérie du périmètre d'engagement malgré la concentration de centralités / polarités le long de l'axe du Linéo 10.

#### À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Accompagner par de nouveaux équipements la forte dynamique urbaine de ces dernières années et celle à venir
- Garder et privilégier le développement d'un maximum d'équipements, commerces et services le long du corridor pour favoriser les déplacements de proximité
- Raccrocher les centralités en périphérie de l'axe du Linéo 10



Complexe intercommunal de l'Hersain, Saint-Alban



Lycée Urbain Vitry, Toulouse



Centre Commercial La Galerie - Espaces Fenouillet

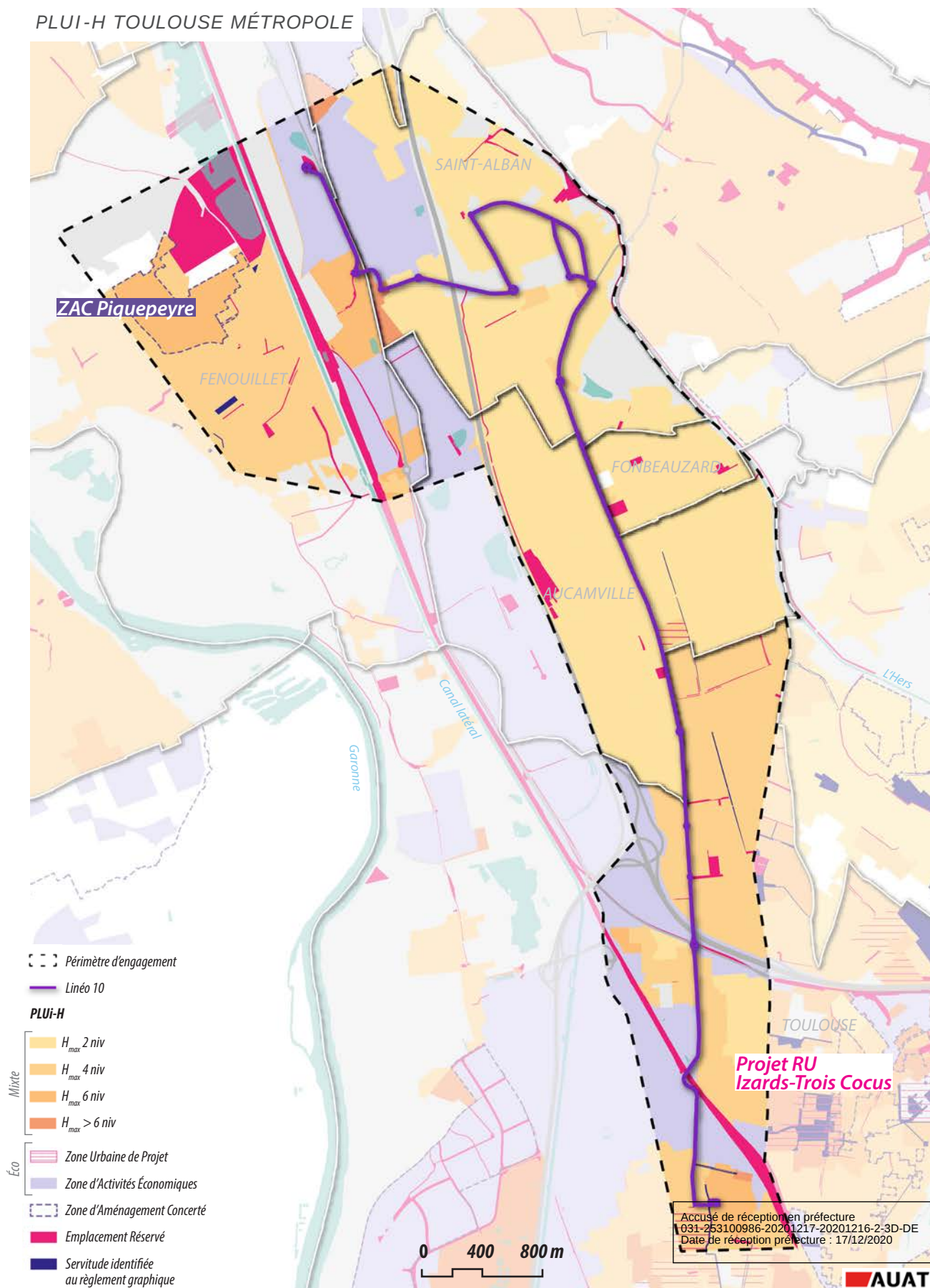


Centre-Ville Aucamville

## D / CAPACITÉ DE MUTATION FONCIÈRE

## OCCUPATION DU SOL ET RÈGLEMENTATION ACTUELLE

PLUI-H TOULOUSE MÉTROPOLE



## D / CAPACITÉ DE MUTATION FONCIÈRE

### OCCUPATION DU SOL ET RÉGLEMENTATION ACTUELLE

#### CONSTAT

- Une ligne Linéo implantée dans des tissus urbains constitués où les potentiels de renouvellement urbain sont importants.
- Une frange importante d'activités implantée le long du Canal latéral qui renforce le manque de maillages viaires Est-Ouest et notamment les liaisons avec les corridors écologiques à proximité.
- Une logique d'accueil foncier « à la parcelle » qui renforce la multiplication et l'éparpillement des opérations.

#### À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

Réussir un accueil foncier qui permette, de par sa future organisation (regroupement foncier, prise en compte du confort urbain...), une mixité d'usages et qui renforce le rabattement vers le Linéo 10 (constitution de liaisons Est-Ouest)



Tissu économique, Fenouillet - Saint-Alban



Tissu mixte, Saint-Alban



Tissu économique, Aucamville

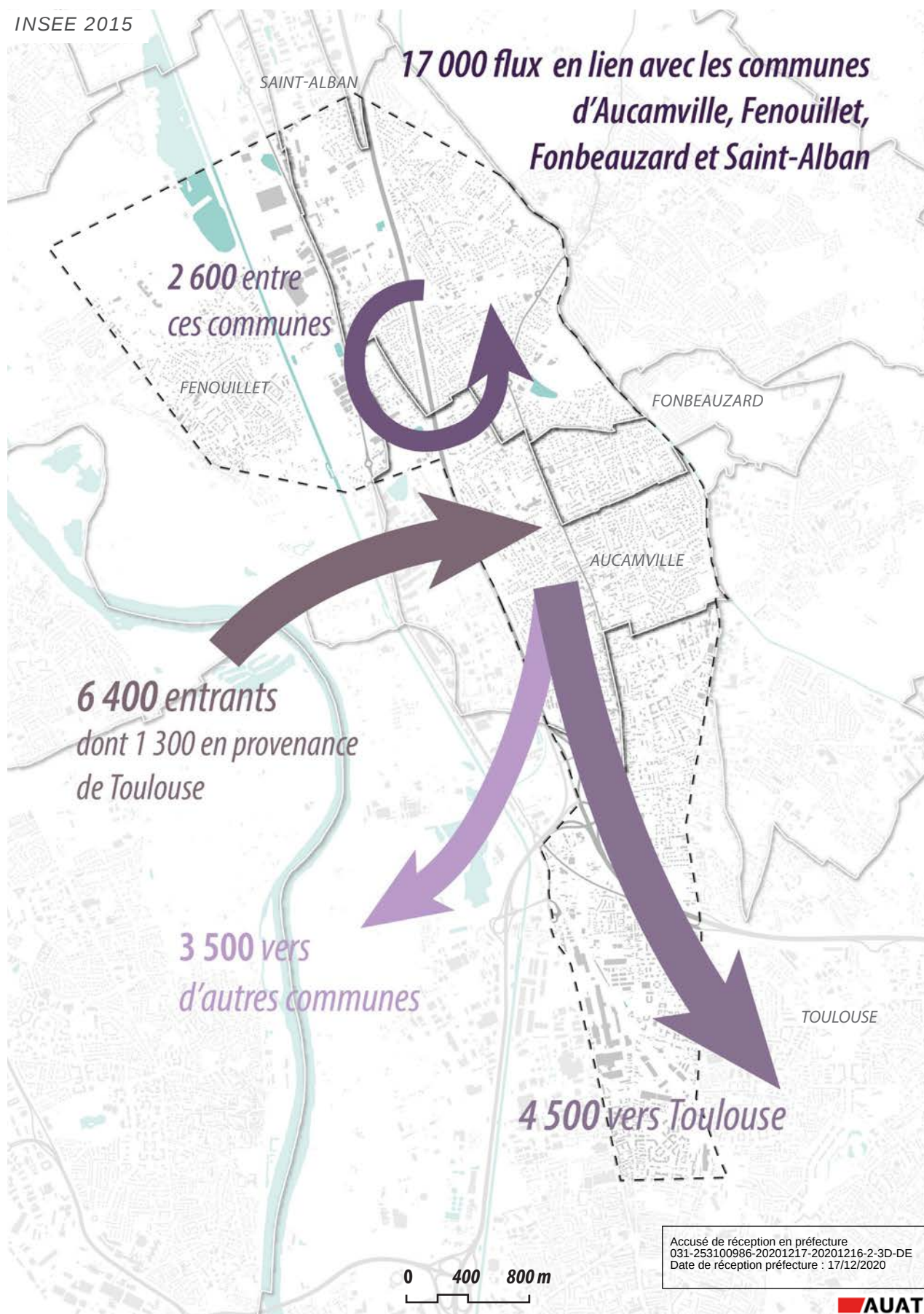


Tissu mixte, Lalande

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## E/ MOBILITÉS

## LES MOBILITÉS DOMICILE / TRAVAIL



## E / MOBILITÉS

## LES MOBILITÉS DOMICILE / TRAVAIL

## CONSTAT

Au total, on compte 17 000 flux domicile-travail quotidiens en lien avec les communes d'Aucamville, Saint-Alban, Fonbeuzard et Fenouillet qui sont dans le périmètre d'engagement. En détail :

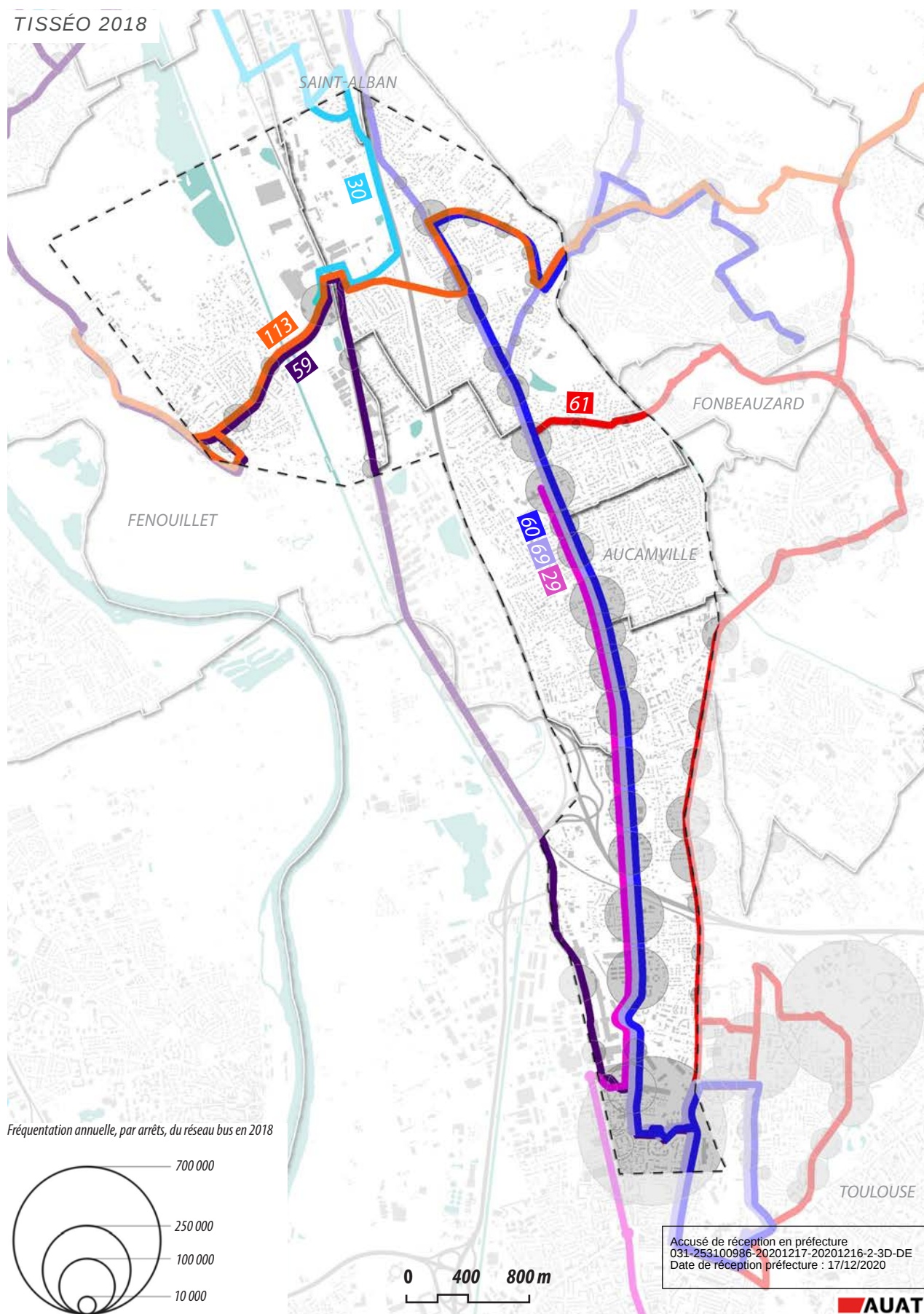
- 8 000 personnes résidant et travaillant hors de leurs communes, dont 4 500 se rendant sur Toulouse (parmi cet échantillon, en moyenne, 80% s'y rendent en voiture, 0% à pied, 4% en deux roues motorisés ou non, et 15% en TC).
- 600 en échanges entre les communes d'Aucamville, Saint-Alban, Fonbeuzard et Fenouillet.
- 2 000 actifs travaillent dans leur commune de résidence (parmi cet échantillon, en moyenne, 64% s'y rendent en voiture, 12% à pied, 5% en deux roues motorisés ou non, et seulement 2% en TC).
- 6 400 personnes entrant sur la zone pour travailler, dont 1 300 provenant de Toulouse.

## À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Apporter des réponses adaptées à la diversité des destinations des déplacements
- Accompagner le report modal de la voiture vers les autres modes alternatifs

## E/ MOBILITÉS

# UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ORGANISÉ AUTOUR DE LA ROUTE DE FRONTON



## E / MOBILITÉS

# UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ORGANISÉ AUTOUR DE LA ROUTE DE FRONTON

## CONSTAT

- Le réseau de transport en commun se compose de plusieurs lignes radiales (lignes 29, 60 et 69) partant de Toulouse et organisées en rabattement sur le pôle d'échanges de La Vache.
- Quelques lignes transversales (lignes 30, 59 et 113) permettent une desserte Ouest/Est entre les communes de Fenouillet, Saint-Alban et Castelginest.
- Des problèmes de congestion de la voirie qui affectent leur fluidité et leur régularité.
- On note des fréquentations importantes au niveau du PEM de La Vache et le long de la route de Fronton, qui est l'axe le plus fréquenté du secteur.
- Le réseau de transport actuel dessert la majeure partie des zones denses ou attractives du secteur : 70% des habitants du périmètre d'engagement sont situés dans les aires d'influence théorique de 300m de l'actuel réseau bus.

## À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Favoriser le report modal en faisant du Linéo 10 une offre compétitive
- Améliorer la fluidité et la régularité de l'offre TC en priorité sur la route de Fronton
- Organiser l'intermodalité autour du Linéo 10

| Lignes | Origine / Destination                              | Nbre. de courses (en semaine) | Fréquence (HP / HC) | Validations annuelles en 2018 |
|--------|----------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| 29     | Grand Rond / Aucamville                            | 97                            | 15' / 20'           | 871 820                       |
| 30     | Aéroport / Fenouillet                              | /                             | 25' HP              | /                             |
| 59     | La Vache / Fenouillet, Gagnac ou Lespinasse        | 69                            | 20' / 30'           | 478 390                       |
| 60     | La Vache / Castelginest                            | 125                           | 15' / 15'           | 1 060 772                     |
| 61     | Trois Cocus / Fonbeauzard, Montberon ou Saint-Loup | 100                           | 15' / 20'           | 648 779                       |
| 69     | La Vache / Bruguières ou Gratentour                | 65                            | Environ 60'         | 425 576                       |
| 113    | Fenouillet / Pechbonnieu                           | /                             | Environ 1h30        | /                             |

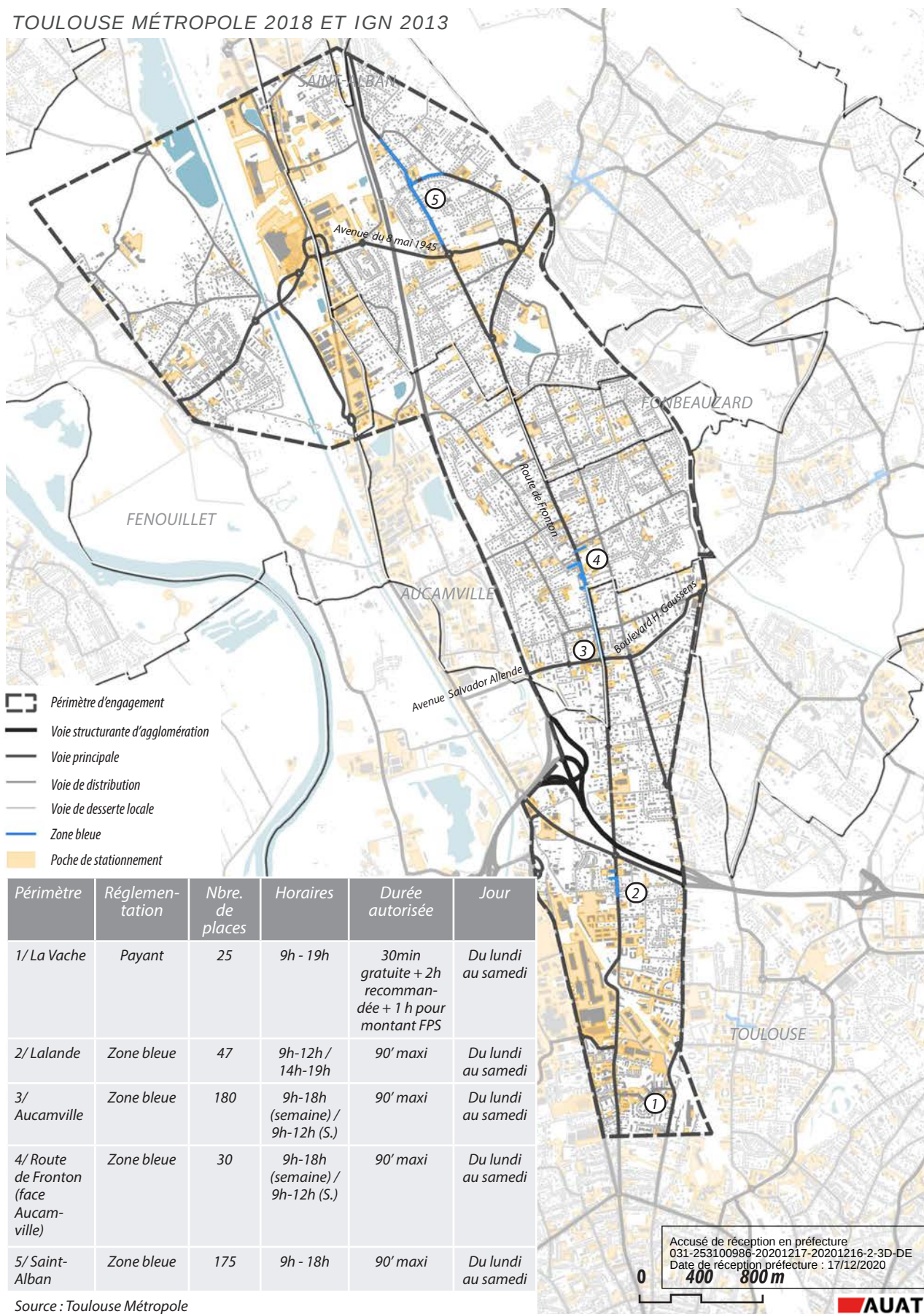
Source : Offres et validations en 2018 - Tisséo Collectivités

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## E/ MOBILITÉS

## UN RÉSEAU VIAIRE CONTRAINT ET SATURÉ PAR LES FLUX DE TRANSIT

TOULOUSE MÉTROPOLE 2018 ET IGN 2013



Source : Toulouse Métropole

## E / MOBILITÉS

# UN RÉSEAU VIAIRE CONTRAINT ET SATURÉ PAR LES FLUX DE TRANSIT

## CONSTAT

- La route de Fronton et l'axe avenue Allende / Boulevard H. Gaussens constituent les voies principales du périmètre d'étude. Hormis l'axe Allende/Gaussens et l'avenue du 8 mai 1945, il n'y a aucune autre transversale de niveau principal dans le périmètre.
- Les flux voitures sont importants dans le secteur et peuvent difficilement s'écouler sur le réseau viaire principal qui est peu maillé.
- Le périmètre d'engagement est règlementé dans sa quasi-globalité par une offre de stationnement gratuite à l'exception des rues adjacentes à la station de métro La Vache (réglementée en tant qu'axes faubourgs commerçants, payantes).
- On compte plusieurs zones bleues le long du Linéo 10, elles sont situées au niveau du quartier de Lalande, du centre-ville d'Aucamville et de celui de Saint-Alban.
- L'espace dédié au stationnement dans le périmètre d'engagement représente 11% de l'espace urbanisé total du périmètre (public et privé confondu, sur les aires de stationnement et non au stationnement latéral sur voirie).

## À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

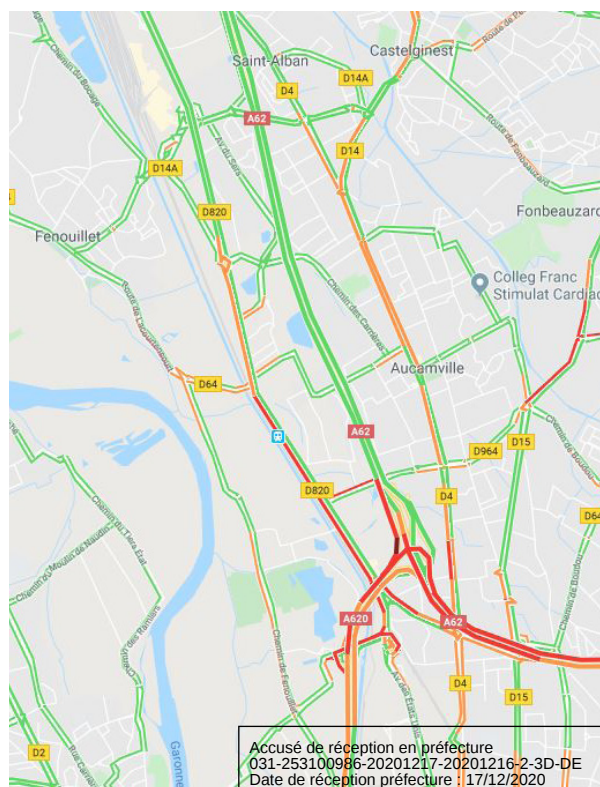
- Développer un maillage en modes actifs
- Repenser l'organisation du stationnement en intégrant les futurs projets
- Fluidifier les déplacements en modes alternatifs à la voiture pour répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs

### TRAFFIC ROUTIER DANS LE SECTEUR

La route de Fronton constitue un des axes principaux de desserte du nord de l'agglomération. Les contraintes du réseau viaire (voirie étroite et réseau principal peu maillé) font que les principaux axes structurants du secteur sont saturés aux heures de pointe du matin et du soir. On note plusieurs points de congestion du trafic notamment aux entrées Nord de Toulouse, aux traversées du périphérique et le long de la route de Fronton.

A titre d'exemple :

Aucamville Mairie - La Vache = 10' en heure creuse contre 25' en heure de pointe.



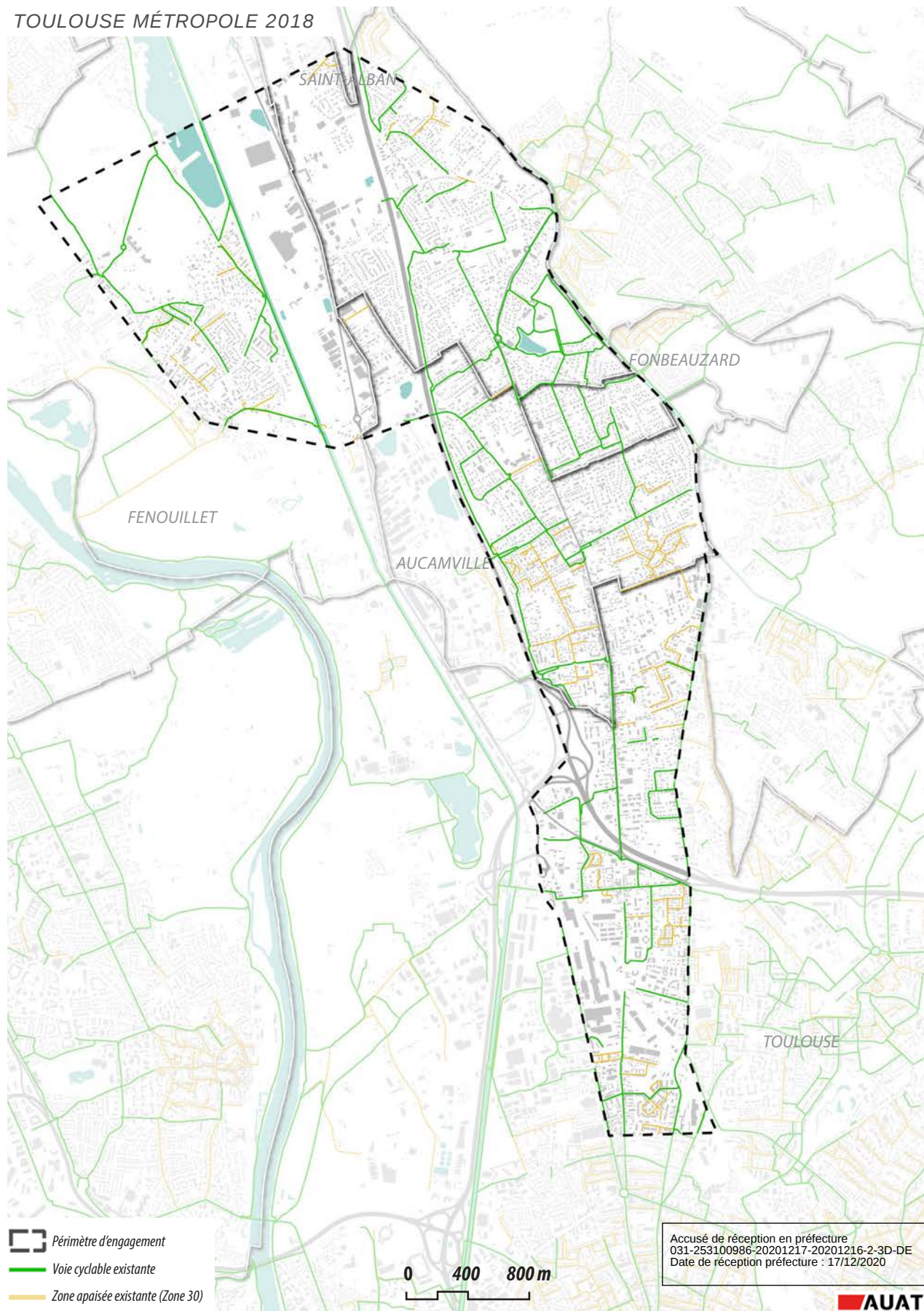
Trafic en heure de pointe du matin (8h15)

Source : Google Maps

## E/ MOBILITÉS

# UNE PLACE LIMITÉE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

TOULOUSE MÉTROPOLE 2018



## E / MOBILITÉS

## UNE PLACE LIMITÉE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

## CONSTAT

- La présence des piétons et des cyclistes est limitée par l'absence d'aménagements confortables.
- Face à l'important flux voiture traversant le secteur, les aménagements actuels sont peu sécuritaires et souvent discontinus.
- Le secteur offre peu de perméabilité le long du tissu bâti, de nombreuses impasses, pour rejoindre les centralités et les arrêts de transport en commun.
- Les itinéraires pour rejoindre les points d'intérêts du secteur sont compliqués et rallongés à cause du manque d'aménagements et de liaison directe qui représentent un réel frein au rabattement en modes actifs vers le Linéo 10.

## À quoi doit répondre le Pacte Urbain Linéo 10 ?

- Améliorer le rabattement en modes actifs vers les futurs arrêts du Linéo 10
- Continuer le maillage du réseau cyclable
- Résorber les discontinuités piétonnes et cyclables



Manque d'aménagements dédiés aux piétons et aux cyclistes  
Chemin du moulis, Aucamville



Des aménagements pour les cyclistes à conforter  
Route de Fronton, Aucamville



Manque d'aménagements dédiés aux piétons et aux cyclistes + stationnement sauvage  
Rue Edgar Degas, Toulouse



Des perméabilités piétonnes à multiplier  
Rue Virginia Woolf, Toulouse

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-30-06  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# LINÉO 10 VIS-À-VIS DES AUTRES LINÉO

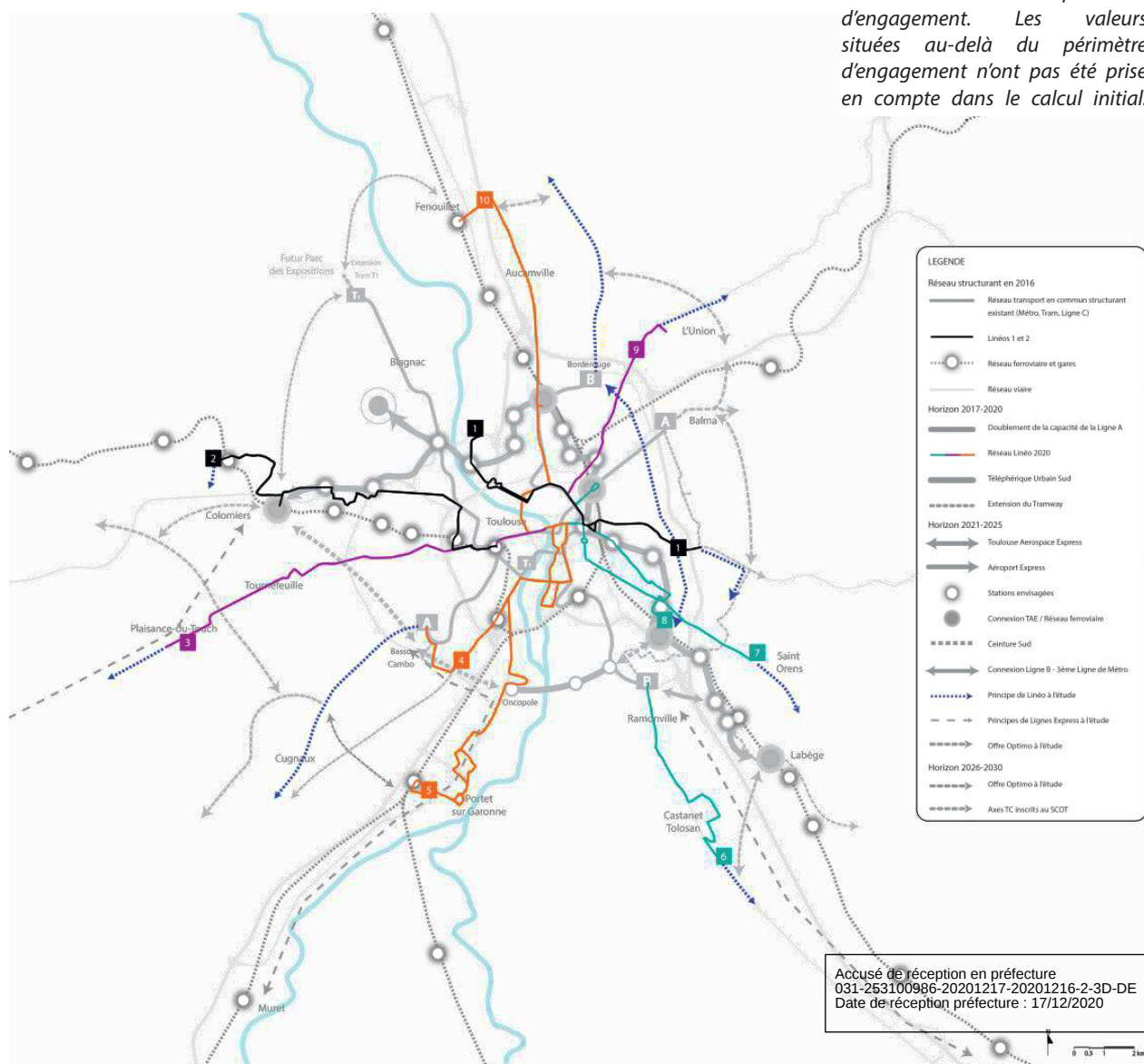
## POSITIONNEMENT ACTUEL DU LINÉO 10

| Linéo    | Population 2015 | Emploi public 2013 | Emploi privé 2017 | Emploi Total | Individus | Longueur du Linéo (km) |
|----------|-----------------|--------------------|-------------------|--------------|-----------|------------------------|
| Linéo 1  | 60 145          | 8 556              | 54 090            | 62 646       | 122 791   | 14                     |
| Linéo 2  | 34 708          | 2 876              | 55 474            | 58 350       | 93 058    | 15                     |
| Linéo 3  | 28 671          | 1 316              | 10 872            | 12 188       | 40 859    | 13                     |
| Linéo 4  | 52 857          | 11 330             | 40 238            | 51 568       | 104 425   | 10                     |
| Linéo 5  | 22 460          | 1 052              | 19 513            | 20 565       | 43 025    | 14                     |
| Linéo 6  | 16 113          | 1 120              | 6 774             | 7 894        | 24 006    | 8                      |
| Linéo 7  | 43 409          | 6 832              | 33 644            | 40 476       | 83 885    | 9                      |
| Linéo 8  | 45 048          | 4 718              | 51 587            | 56 305       | 101 353   | 7                      |
| Linéo 9  | 67 306          | 13 624             | 63 677            | 77 302       | 144 606   | 12                     |
| Linéo 10 | 21 851          | 696                | 7 661             | 8 357        | 30 208*   | 11                     |
| Linéo 11 | 20 014          | 2 359              | 17 244            | 19 603       | 39 617    | 12                     |

Calculs réalisés sur la base de la zone d'influence de 400 m des Linéo

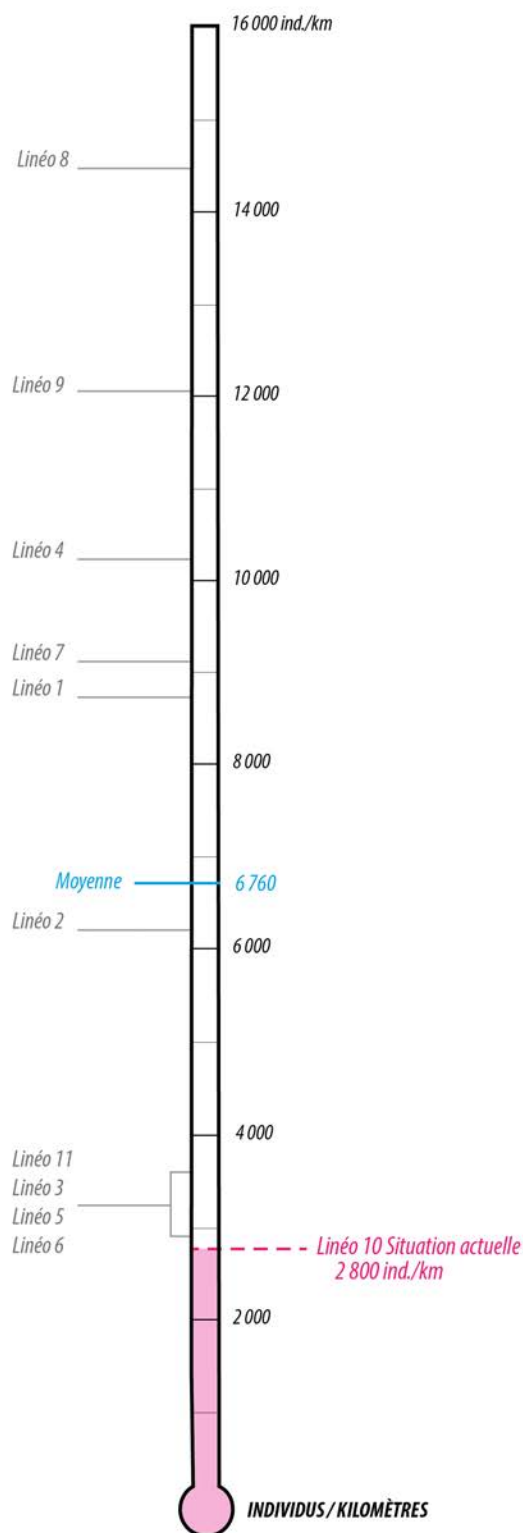
Sources : Tisséo Collectivités, Bilan Linéo 2018, Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

**\*NOTA** : Le total d'individus du Linéo 10 est légèrement différent que celui calculé dans le diagnostic car le corridor de 400m utilisé pour le calcul va au-delà du périmètre d'engagement. Les valeurs situées au-delà du périmètre d'engagement n'ont pas été prise en compte dans le calcul initial.



# LINÉO 10 VIS-À-VIS DES AUTRES LINÉO

## POSITIONNEMENT ACTUEL DU LINÉO 10



Le Linéo 10 fait partie de la gamme basse des Linéo en terme de desserte d'habitants et d'actifs. En comparaison aux autres Linéo, dans sa zone d'influence de 400 mètres de part et d'autre de son tracé, le Linéo 10 dessert moins d'habitants et moins d'emplois que la majorité des autres lignes. Cela s'explique notamment par un itinéraire qui traverse peu les quartiers denses de Toulouse à l'inverse de la plupart des autres Linéo.

Cependant, entre 2015 (période de calcul de la population) et aujourd'hui, on constate une importante croissance sur le territoire. Cette croissance est liée en partie au fort renouvellement urbain peu maîtrisé qui s'opère dans le secteur.

La dynamique actuelle du territoire montre des marges de manœuvre au niveau de la capacité du Linéo au regard de la population qui est desservie et celle qui le sera à moyen et long termes.

Toutefois, pour que le Linéo 10 puisse bénéficier de ce potentiel de desserte à venir, il est nécessaire que l'organisation urbaine du territoire soit au rendez-vous. Notamment en terme de qualité urbaine à travers un POA maîtrisé et en améliorant les rabattements tous modes vers les arrêts du Linéo 10.

| Linéo - Situation actuelle | Ind./km  | Pop./km | Emploi/km |
|----------------------------|----------|---------|-----------|
| Linéo 8                    | 14 478,9 | 6 435,4 | 8 043,6   |
| Linéo 9                    | 12 050,5 | 5 608,8 | 6 441,7   |
| Linéo 4                    | 10 237,7 | 5 182,0 | 5 055,7   |
| Linéo 7                    | 9 117,9  | 4 718,4 | 4 399,6   |
| Linéo 1                    | 8 770,8  | 4 296,1 | 4 474,7   |
| Linéo 2                    | 6 245,5  | 2 329,4 | 3 916,1   |
| Linéo 11                   | 3 444,9  | 1 740,3 | 1 704,6   |
| Linéo 3                    | 3 268,7  | 2 293,7 | 975,1     |
| Linéo 5                    | 3 163,6  | 1 651,5 | 1 512,1   |
| Linéo 6                    | 3 038,7  | 2 039,6 | 999,1     |
| Linéo 10                   | 2 797,0  | 2 023,2 | 773,8     |

Calculs réalisés sur la base de la zone d'influence de 400 m des Linéo  
Sources : Tisséo Collectivités, Bilan Linéo 2018, Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017

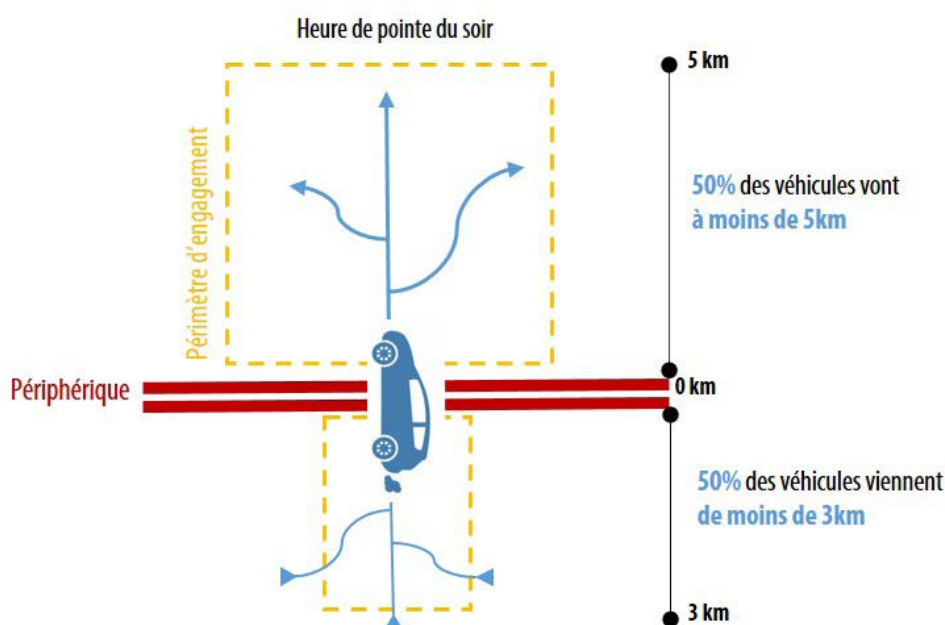
Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ENJEUX SPÉCIFIQUES

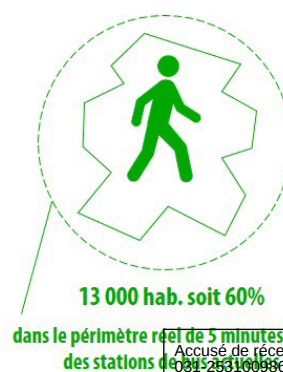
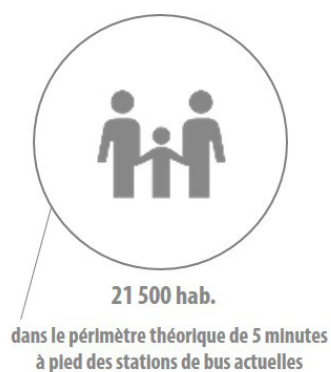
### UN POTENTIEL DE REPORT MODAL A ACTIVER

Les flux qui empruntent le territoire du pacte urbain concerne pour une part très significative la route de Fronton. En heure de pointe du soir, 50% du trafic qui traverse le périphérique par la route de Fronton vient de moins de 3km et va à moins de 5km au Nord par delà le périphérique.

Néanmoins, une part encore importante du trafic sur cet axe vient d'un territoire situé au-delà de celui du pacte urbain. Il doit donc être appréhendé par des mesures en aval (développement du train, parking-relais...) et une stratégie métropolitaine d'urbanisation maîtrisée.



Accroître le périmètre réel d'attractivité des stations par un meilleur maillage des cheminements.



Accusé de réception en préfecture  
001263100086-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ENJEUX GÉNÉRAUX

LE PACTE URBAIN LINÉO 10  
EST L'OPPORTUNITÉ DE :

- Formaliser une vision urbaine stratégique d'ensemble pour le secteur, qui permette un phasage de l'urbanisation en lien avec l'amélioration de la desserte
- Organiser les mesures qui favorisent l'usage et optimisent la performance du linéo 10 : rabattement des piétons et des cyclistes, organisation du stationnement et du réseau cyclable d'agglomération, traitement et partage de l'espace public...
- Doter le territoire d'équipements, d'espace public de qualité, et d'une trame verte et bleue en lien avec son potentiel d'accueil



Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



# LE SCÉNARIO CIBLE

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE SCÉNARIO CIBLE

### **2.1. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard des documents d'urbanisme supra-communaux**

- Mobilisation foncière
- Projets à venir

### **2.2. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard du PLUi-H et du modèle Camino-T**

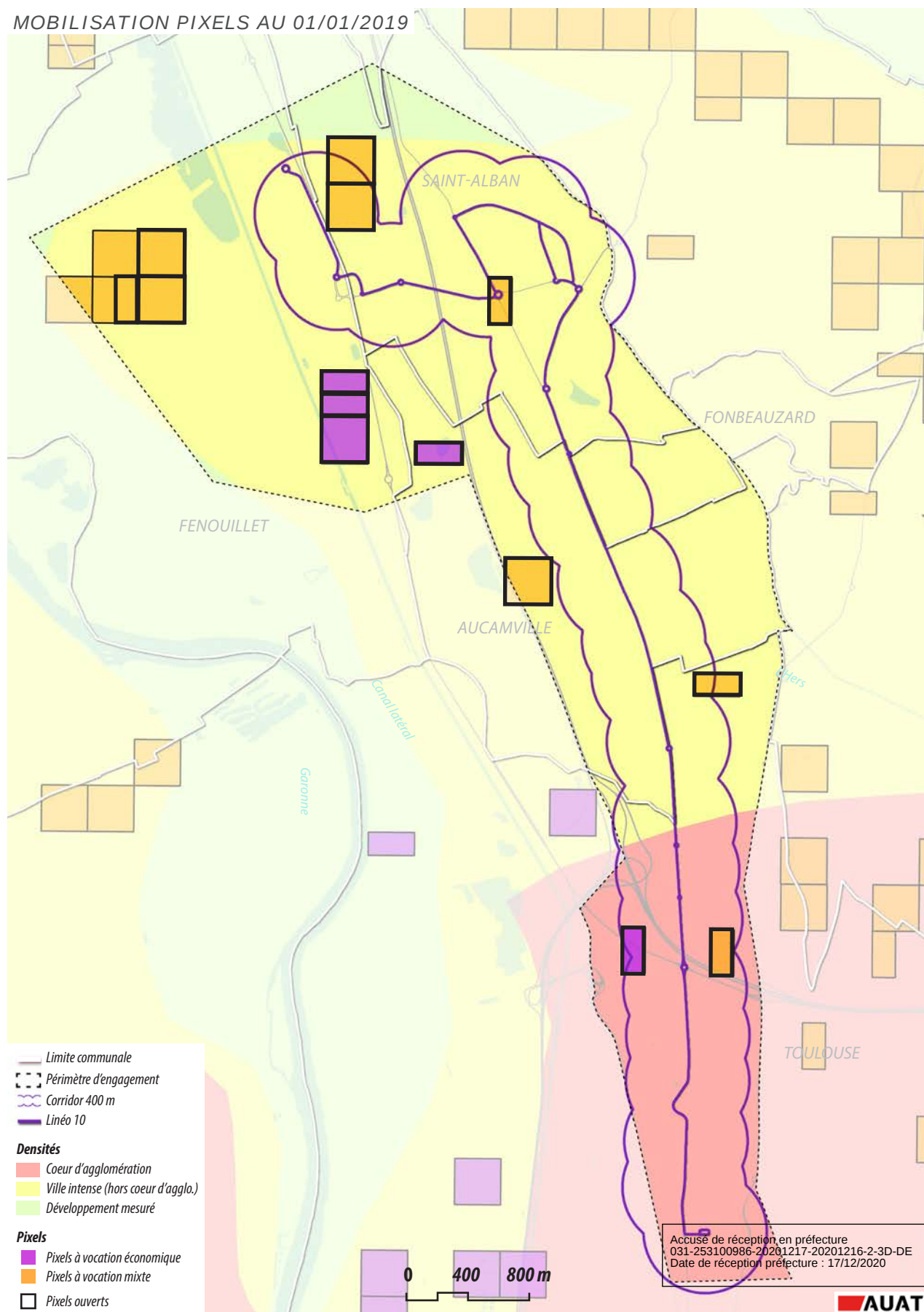
- Potentiel de foncier mutable identifié et projection d'emplois  
Hypothèse maxi

### **2.3. Le Scénario cible**

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## MOBILISATION FONCIÈRE

MOBILISATION PIXELS AU 01/01/2019



## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU REGARD DU SCoT

## MOBILISATION FONCIÈRE

## Densités brutes (recommandations)

| Territoires mixtes                        | Densité individus* / Ha         | Nombre de logts / Ha | Nombre d'emplois / Ha | Mode                                             | Zone d'influence (de part et d'autre de l'axe) |
|-------------------------------------------|---------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Cœur d'agglomération</b>               | <b>200</b><br>Densités moyennes | 70                   | 45                    | Tous modes                                       |                                                |
| <b>Ville intense (hors cœur d'agglo.)</b> | <b>200</b><br>Densités moyennes | 70                   | 45                    | Métro                                            | 600 m                                          |
|                                           |                                 |                      |                       | Tram                                             | 500 m                                          |
|                                           | <b>140</b><br>Densités moyennes | 50                   | 30                    | Gare                                             | 600 m                                          |
|                                           |                                 |                      |                       | Autres TC performants                            | 400 m                                          |
| <b>Développement mesuré</b>               | <b>100</b><br>Densités moyennes | 35                   | 20                    | Autres territoires de la Ville intense           |                                                |
|                                           | <b>55</b><br>Densités moyennes  | 15                   | 10                    | Pôles de services et noyaux villageois           |                                                |
|                                           | <b>30</b><br>Densités maximales | 10                   | -                     | Hors pôles de services et hors noyaux villageois |                                                |

\* Habitant + emploi.

## PIXELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Potentiel total des pixels identifiés au SCoT*<br>(extension/intensification)                                            | Pixels mobilisés au 01/01/2019<br>(ouvert à l'urbanisation en zones U et AU du PLUi-H arrêté) | Consommation des pixels mobilisés<br>Artificialisé depuis 2010/2017          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>12,5 pixels</b> à l'intérieur du périmètre d'engagement, soit <b>112,5 ha</b>                                         | <b>9 pixels mixtes (81 ha)</b><br><br><b>1 pixel éco (9 ha)</b>                               | 10% des 4,5 pixels mixtes, soit 4,05 ha<br><br>10% du pixel éco, soit 0,9 ha |
| 9,5 pixels à vocation mixte : 7 pixels ouverts<br>2,5 pixels fermés<br>3 pixels à vocation économique : 3 pixels ouverts |                                                                                               |                                                                              |

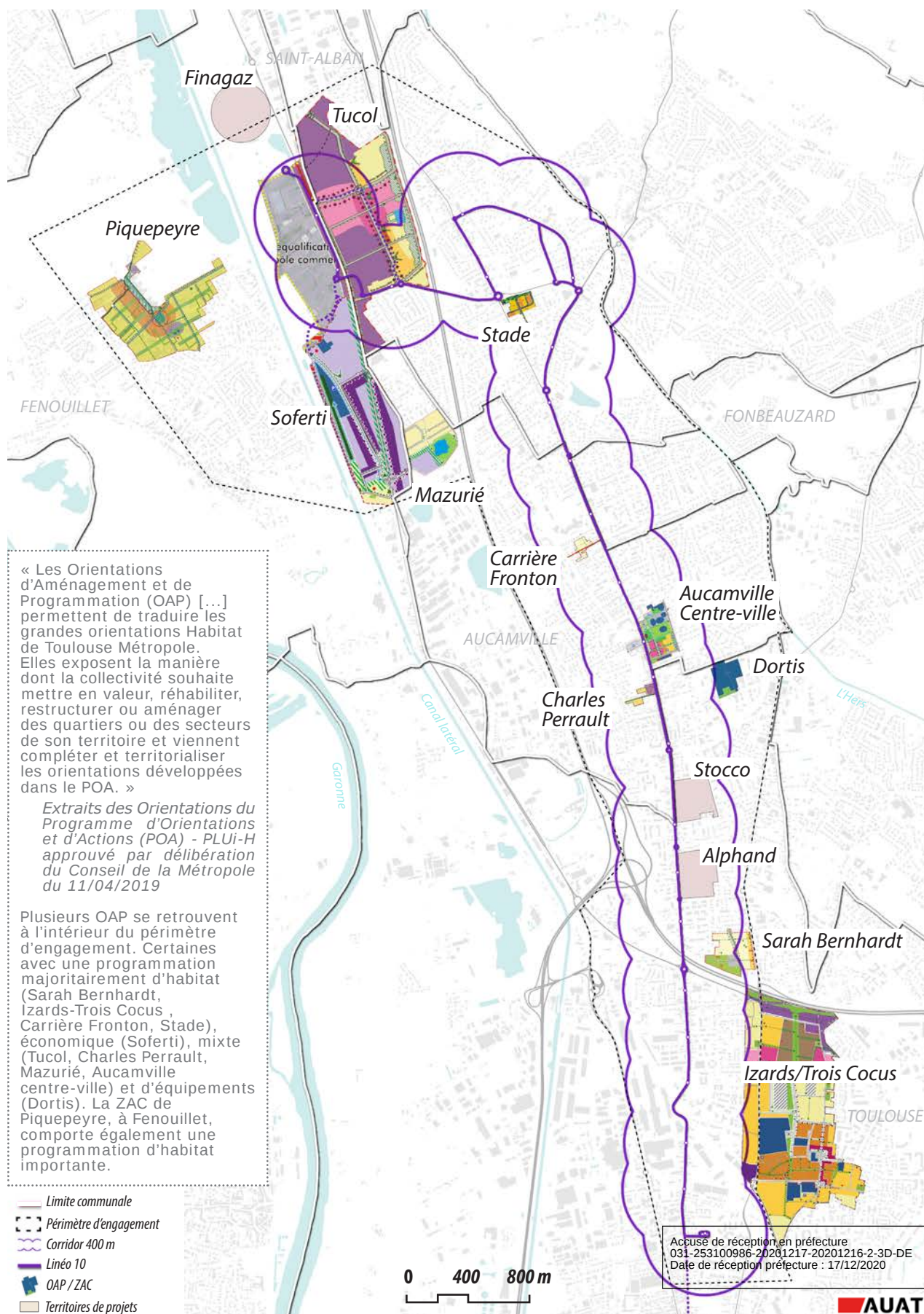
\*1ère révision du SCoT approuvé le 27 avril 2017

Environ 80% des fonciers identifiés par les pixels sont ouverts à l'urbanisation dont :

- 90% concernent des secteurs à vocation mixte
- 10% concernent des fonciers à vocation d'activités économiques

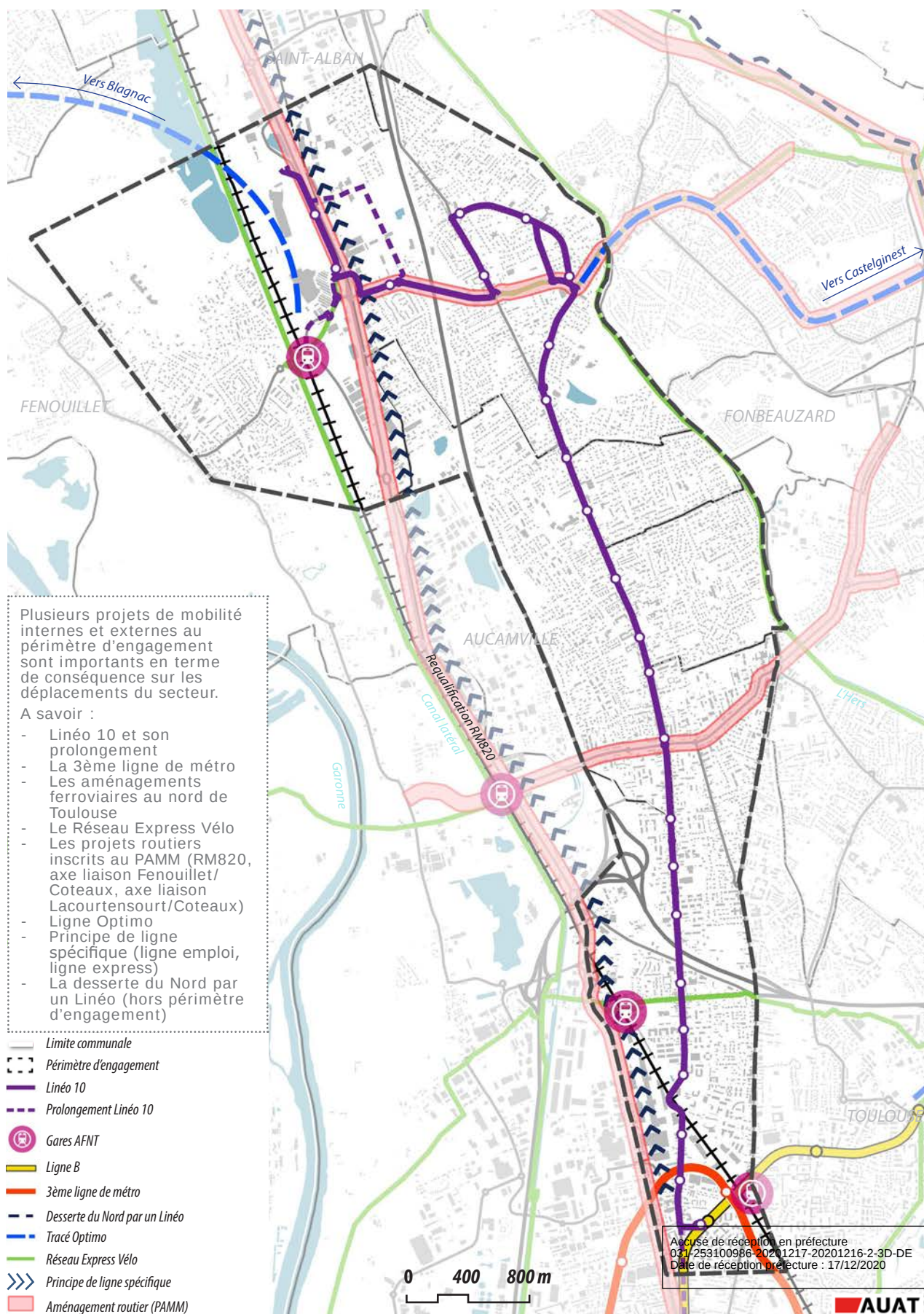
Seulement 10% des pixels mixtes ouverts à l'urbanisation et 10 % du pixel économique ouverts à l'urbanisation ont été consommés entre 2010 et 2017.

# PROJETS À VENIR - URBANISME ENCADRÉ & MAÎTRISÉ



## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PROJET MOBILITÉS 2020.25.30

## PROJETS À VENIR - MOBILITÉ



Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE SCÉNARIO CIBLE

### 2.1. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard des documents d'urbanisme supra-communaux

- Mobilisation foncière
- Projets à venir

### 2.2. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard du PLUi-H et du modèle Camino-T

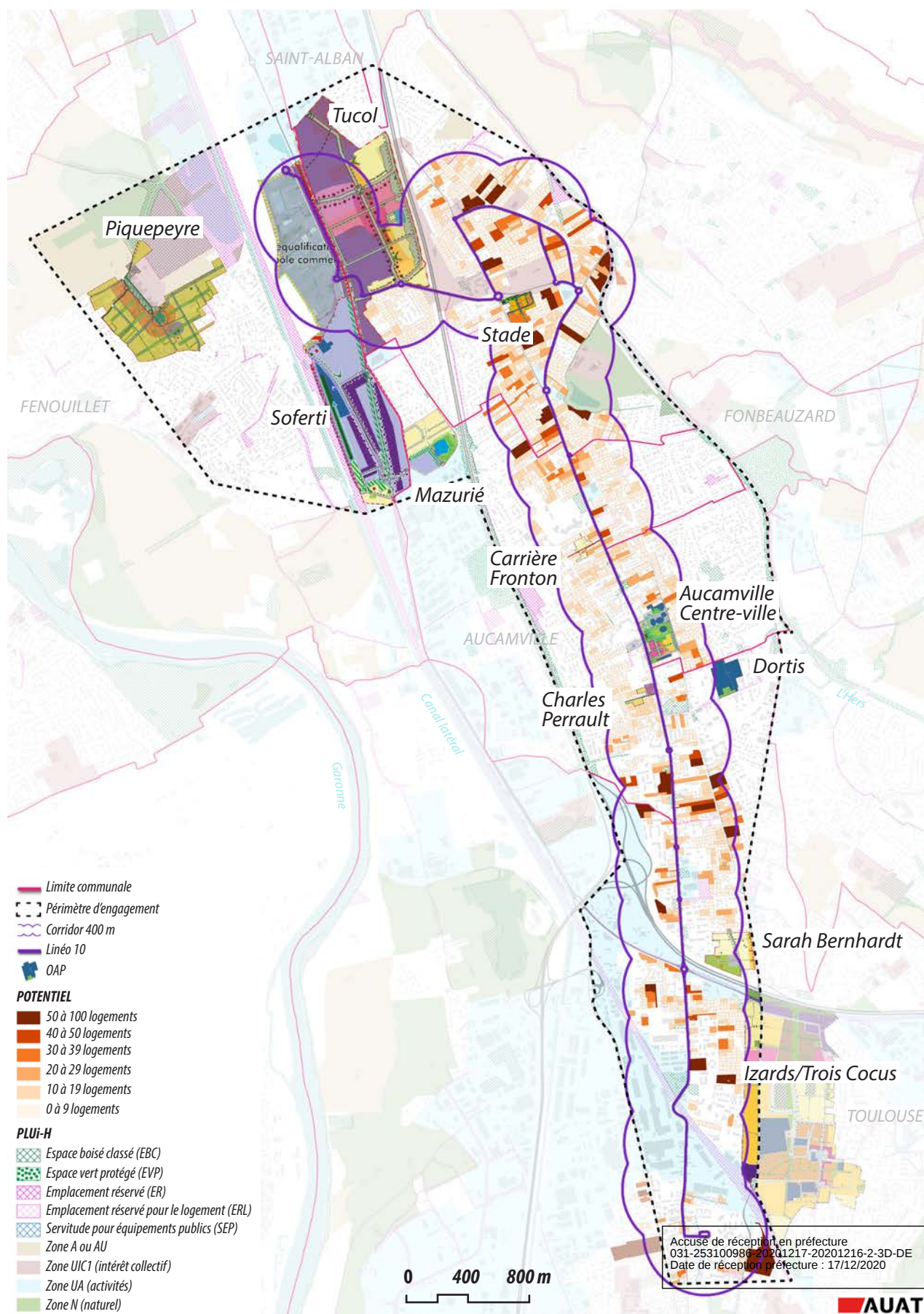
- Potentiel de foncier mutable identifié et projection d'emplois  
Hypothèse maxi

### 2.3. Le Scénario cible

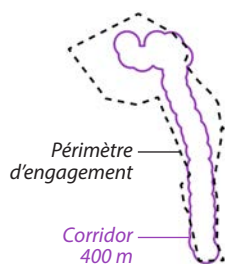
Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PLUI-H ET DU MODÈLE CAMINO-T

## POTENTIEL THÉORIQUE DE FONCIER MUTABLE IDENTIFIÉ PAR TOULOUSE MÉTROPOLE



## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PLUI-H ET DU MODÈLE CAMINO-T



# POTENTIEL THÉORIQUE DE FONCIER MUTABLE IDENTIFIÉ PAR TOULOUSE MÉTROPOLE HABITANTS

## NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LES PROJETS MAÎTRISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT/CORRIDOR DE 400 M

| Commune                                       | Projet                      | Prog. 2025            |       | Programme au-delà 2025 | Taille moyenne de ménage | Total habitants |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------|------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                               |                             | dont réalisés en 2020 |       |                        |                          |                 |
| Fenouillet                                    | ZAC de Piquepeyre           | 100                   | 300   |                        | 2.31                     | 693             |
| Saint-Alban                                   | OAP Tucol                   | 270                   | 470   |                        | 2.43                     | 1 142           |
|                                               | OAP Stade                   |                       | 120   |                        | 2.43                     | 291             |
| Fonbeauzard                                   | ERL Chemin de Bourdettes    |                       | 40    |                        | 2.12                     | 85              |
|                                               | ERL Route de Fronton        |                       | 90    |                        | 2.12                     | 191             |
| Aucamville                                    | OAP Mazurié                 |                       | 100   |                        | 2.12                     | 212             |
|                                               | OAP Centre-ville Aucamville |                       | 100   |                        | 2.12                     | 212             |
|                                               | OAP Carrière Fronton        |                       | 50    |                        | 2.12                     | 106             |
|                                               | OAP Charles Perrault        | 40                    | 70    |                        | 2.12                     | 148             |
| Toulouse                                      | OAP Sarah Bernhardt         |                       | 250   |                        | 1.83                     | 457             |
|                                               | OAP Izards / Trois Cocus    | 130                   | 600   | 630                    | 1.83                     | 1 098 + 1 153   |
| TOTAL à l'intérieur du périmètre d'engagement |                             | 540                   | 2 190 | 630                    |                          | 5 788           |
| TOTAL à l'intérieur du corridor de 400 m      |                             |                       | 1 190 |                        |                          | 2 632           |

Source : Toulouse Métropole, INSEE

## ESTIMATION NOMBRE DE LOGEMENTS MAXI DANS LE DIFFUS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M\*

| Commune       | Potentiel maxi de mutation urbain estimé dans le diffus (lgts.) | Taille moyenne de ménage | Total habitants |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Saint-Alban   | 8 764                                                           | 2.43                     | 21 296          |
| Fonbeauzard   | 985                                                             | 2.12                     | 2 088           |
| Aucamville    | 4 626                                                           | 2.12                     | 9 807           |
| Toulouse - S3 | 7 999                                                           | 1.83                     | 14 638          |
| TOTAL         | 22 374                                                          |                          | 47 829          |

Source : Toulouse Métropole, INSEE

\*NOTA : Données non disponibles sur le nombre de logements dans le diffus à l'intérieur du périmètre d'engagement en dehors du corridor de 400 m. En conséquence, **le calcul des densités se fera uniquement à l'échelle du corridor de 400m.**

- MÉTHODOLOGIE UTILISÉE
- La mutabilité est évaluée à partir de plusieurs critères (type de bâti existant, propriétaire...) .
  - Le potentiel calculé dépend des règles d'urbanisme en vigueur.

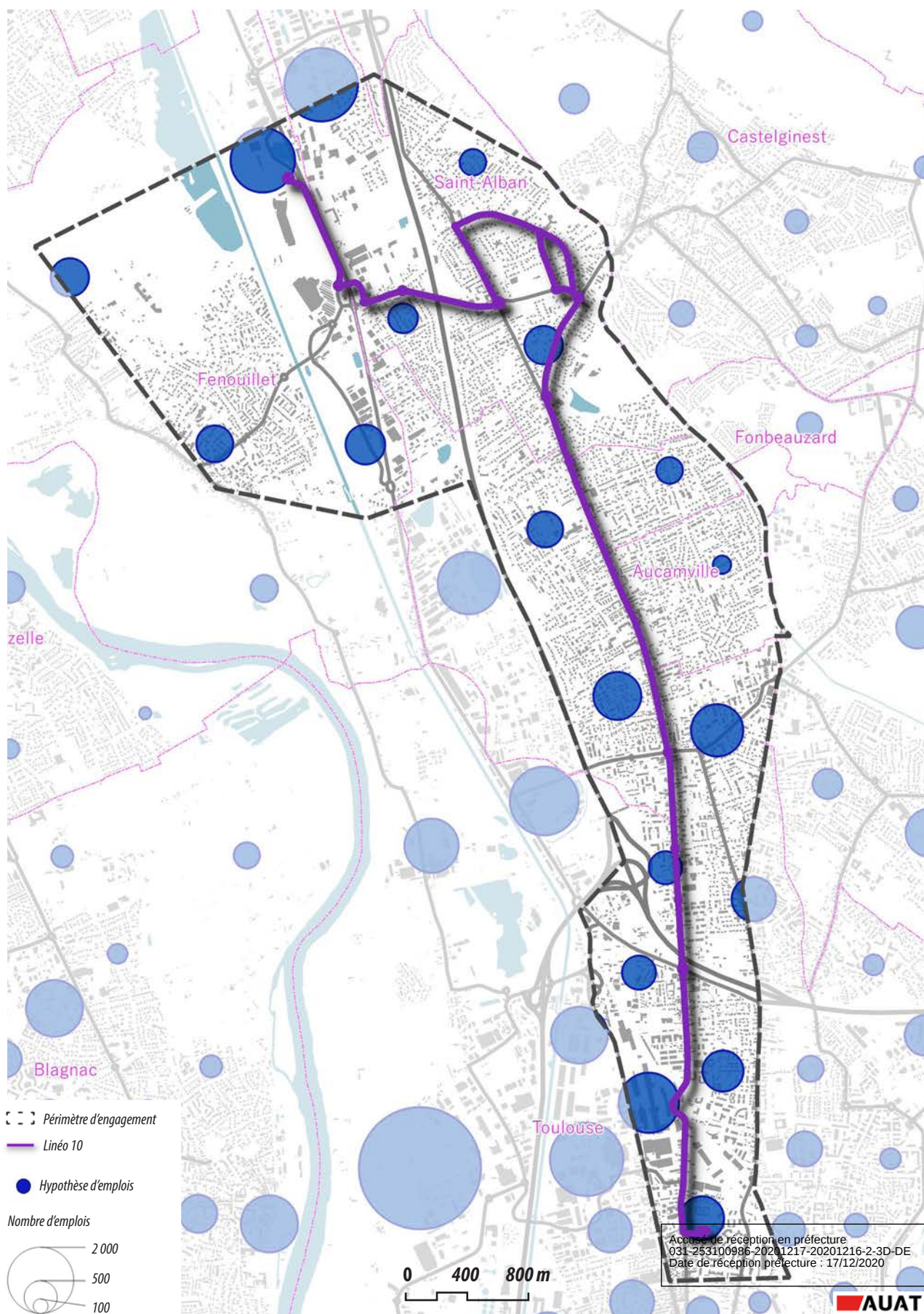
## CALCUL DU POTENTIEL THÉORIQUE À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

$$2\ 630 + 47\ 830 = 50\ 460 \text{ habitants}$$

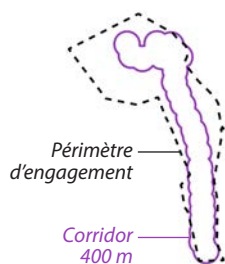
$$1\ 190 + 22\ 370 = 23\ 560 \text{ logements}$$

- Accusé de réception en préfecture  
10-086-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## EMPLOIS PROJÉTÉS À HORIZON 2030 PAR LE MODÈLE CAMINO-T



## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PLUI-H ET DU MODÈLE CAMINO-T

EMPLOIS PROJETÉS À HORIZON 2030  
PAR LE MODÈLE CAMINO-T

## EMPLOIS

## MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

**Périmètre d'engagement**

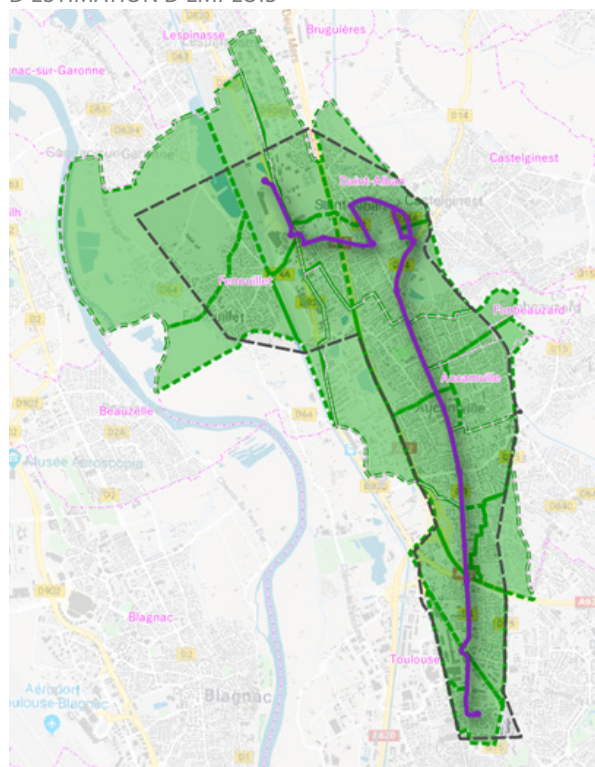
L'emploi étant difficile à projeter, le calcul suivant correspond bien à une hypothèse.  
La projection a été réalisée dans le cadre modèle Camino-T, sur un calcul à plusieurs horizons tenant compte de l'observation du développement économique de l'agglomération.

**Corridor de 400 m**

Pour rappel, dans la situation actuelle les 3/4 des emplois du périmètre d'engagement sont dans le corridor de 400 m. Cette proportion (75%) est conservée pour les calculs de projection.

HYPOTHÈSE D'ESTIMATION D'EMPLOIS  
À HORIZON 2030 DANS LE PÉRIMÈTRE  
D'ENGAGEMENT

| Commune      | Nombre d'emplois |
|--------------|------------------|
| Fenouillet   | 3 260            |
| Saint-Alban  | 3 275            |
| Fonbeauzard  | 215              |
| Aucamville   | 2 965            |
| Toulouse     | 5 360            |
| <b>TOTAL</b> | <b>15 075</b>    |

PÉRIMÈTRES UTILISÉS POUR L'HYPOTHÈSE  
D'ESTIMATION D'EMPLOISHYPOTHÈSE D'EMPLOIS À L'INTÉRIEUR DU  
PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

= 15 075 emplois  
à horizon 2030

soit env. +4 500 emplois  
entre 2013 et 2030

HYPOTHÈSE D'EMPLOIS À L'INTÉRIEUR DU  
CORRIDOR DE 400 M

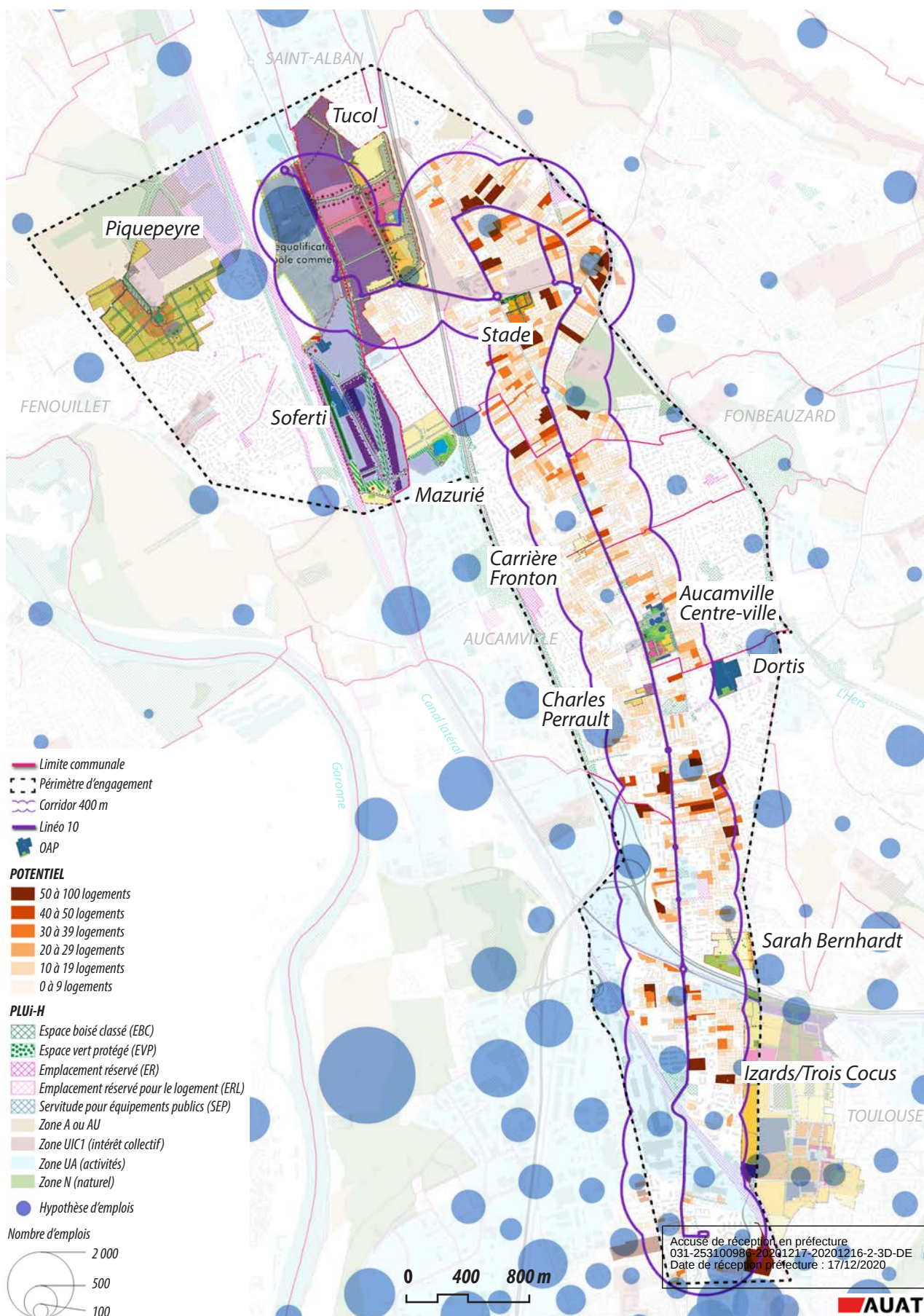
= 11 300 emplois  
à horizon 2030

soit env. +3 500 emplois  
entre 2013 et 2030

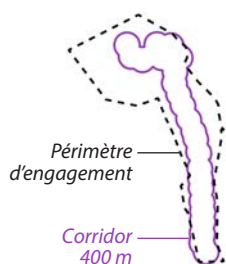
Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PLUI-H ET DU MODÈLE CAMINO-T

## PROJECTION DU NOMBRE D'INDIVIDUS



## LE PACTE URBAIN LINÉO 10 AU REGARD DU PLUI-H ET DU MODÈLE CAMINO-T



## PROJECTION DU NOMBRE D'INDIVIDUS

TOTAL INDIVIDUS\*/LOGEMENTS **CORRIDOR DE 400 M**

\*Individus = habitants + emplois

20 300 (hab. actuels) + 7 760 (emplois actuels) + 50 460 (hab. suppl. maxi à horizon 2030) + 3 500 (emplois suppl. à horizon 2030)

= **82 000** individus

10 160 (logements actuels) + 23 560 (logements suppl. à horizon 2030)

= **33 700** logementsDENSITÉ INDIVIDUS À L'INTÉRIEUR DU **CORRIDOR DE 400 M**

| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité ind./ha |
|-----------------|------------------------|-----------------|
| 82 000          | 723 ha                 | 113 ind/ha      |

DENSITÉ LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU **CORRIDOR DE 400 M**

| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité lgts./ha |
|-----------------|------------------------|------------------|
| 33 700          | 723 ha                 | 47 lgts/ha       |

## RAPPEL SITUATION ACTUELLE

## DENSITÉ INDIVIDUS DANS LE CORRIDOR DE 400 M

| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité actuelle individus |
|-----------------|------------------------|----------------------------|
| 28 060          | 723 ha                 | 39 ind/ha                  |

## DENSITÉ LOGEMENTS DANS LE CORRIDOR DE 400 M

| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité actuelle logements |
|-----------------|------------------------|----------------------------|
| 10 160          | 723 ha                 | 14 lgts/ha                 |

## RECOMMANDATIONS SCoT LGT/HA

Coeur d'agglomération 70 lgts/ha  
Ville intense 50 lgts/ha (autres TC performants)

**SCÉNARIO NON SOUTENABLE  
POUR LES TERRITOIRES**

La situation actuelle fait état d'une densité de l'ordre de 14 lgts/ha à l'intérieur du corridor de 400 m.

Au regard du PLUi-H actuel, le potentiel maximal estimé si tout le foncier (extension et renouvellement) était mobilisé amènerait une densité de l'ordre de 47 lgts/ha, ce qui revient à tripler le nombre de logements par rapport à la situation actuelle.

Le SCoT préconise en « ville intense » et en accompagnement de la Linéo 10, une densité de l'ordre de 70 lgts/ha en cœur d'agglomération, de 50 lgts/ha « ville intense » hors cœur d'agglomération.

Toutefois, le diagnostic territorial a démontré une forte disparité des densités ainsi qu'un réseau déjà trombosé avec des niveaux de densité bien inférieurs aux préconisations du SCoT.

Ces hypothèses posent la question, au regard du diagnostic qui pointe des difficultés à absorber la croissance actuelle dans de bonnes dispositions, des conditions d'accueil des nouveaux arrivants en matière de qualité des espaces publics, d'équipements et de conditions de rabattement vers les stations du Linéo 10.

Au regard des projets de mobilités programmés dans le périmètre d'accompagnement, cette hypothèse maximale nécessite de réinterroger le niveau d'offre programmé d'ici 2030 (fréquence, régularité...).

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE SCÉNARIO CIBLE

### 2.1. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard des documents d'urbanisme supra-communaux

- Mobilisation foncière
- Projets à venir

### 2.2. Le Pacte Urbain Linéo 10 au regard du PLUi-H et du modèle Camino-T

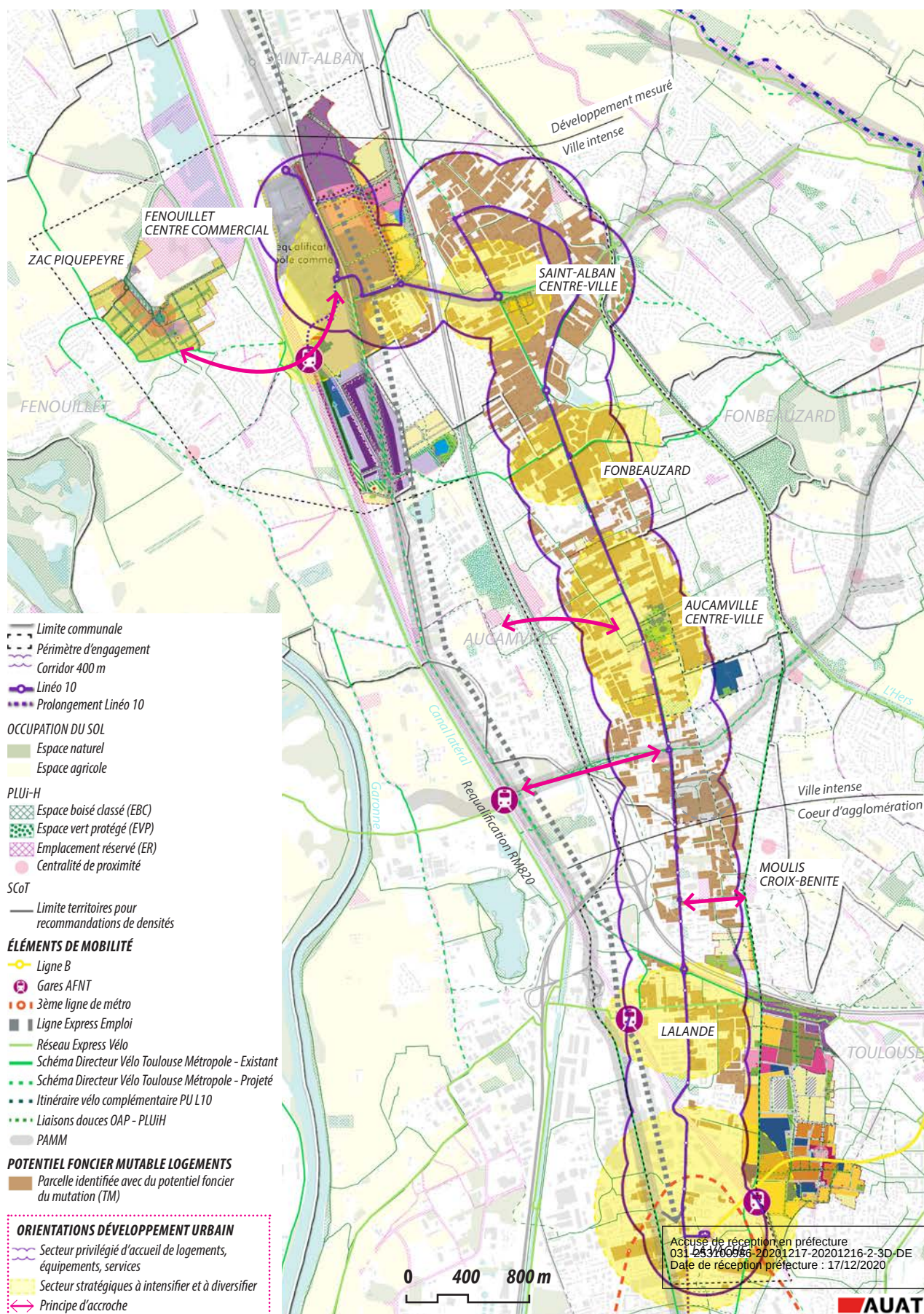
- Potentiel de foncier mutable identifié et projection d'emplois
- Hypothèse maxi

### 2.3. Le Scénario cible

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# LE SCÉNARIO CIBLE

## VERS UN URBANISME ENCADRÉ



# LE SCÉNARIO CIBLE

## VERS UN URBANISME ENCADRÉ

### DES ORIENTATIONS URBAINES POUR UN PROJET GLOBAL

La forte dynamique de construction sans vision stratégique à l'échelle du périmètre dans les dernières années a amené une évolution disparate du tissu urbain et des usages.

La volonté de retrouver un cadre et une qualité de vie préconisés passe par :

- une capacité d'accueil en matière d'équipements qui puisse aller de pair avec les futurs arrivants
- un renouvellement urbain qui permette de conserver l'identité paysagère et architecturale
- une qualité urbaine et paysagère dans les espaces publics

Dans un premier temps, poser comme limite maximale le POA permet d'adoucir et de rattraper la croissance accélérée des dernières années.

Pour la suite, la mise en œuvre d'un développement urbain mesuré, cohérent et réfléchi s'impose. Il permettra une meilleure répartition de la population tout en visant une qualité de vie urbaine qui lui soit proportionnelle.

Les secteurs stratégiques identifiés pour l'accueil des futurs arrivants appelés « secteurs stratégiques à intensifier et à diversifier » sont des secteurs de centralités, de forte mutation, de concentration d'équipements, d'espace public représentatif...

Ils devront être étudiés de façon plus fine avec l'appui des communes et des différents services. Ceci dans le but de compléter les informations nécessaires pour la justesse et l'opérationnalité des propositions.

Cette réflexion d'ensemble et l'identification de ces secteurs stratégiques permettront de tenir compte des enjeux en matière d'habitat, d'économie, de paysage... à l'échelle du corridor mais aussi à l'échelle des différents territoires traversés tout en respectant les éléments à préserver des territoires (environnement, patrimoine...).

### DES ORIENTATIONS POUR DES MOBILITÉS PARTAGÉES

Porte d'entrée du nord de l'agglomération, la route de Fronton et les communes qu'elle traverse connaissent un fort développement depuis les dernières années.

Ce dynamisme urbain et les perspectives d'évolution du secteur nécessitent de mettre en évidence les nouvelles orientations en matière de mobilité pour ce territoire.

Les orientations en matière de mobilité se déclinent autour des trois leviers de la stratégie mobilité du Projet Mobilité 2020.25.30, valant révision du PDU.

Au regard du levier report modal en transport en commun et intermodalité :

- Intégration du Linéo 10 sur la route de Fronton
- Amélioration de la qualité du service du Linéo 10 en lien avec le développement urbain sur le secteur
- Mise en service de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro au niveau de la station La Vache
- Mise en service des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse
- Valorisation du pôle d'échanges de La Vache
- Adaptation du réseau bus en conséquence

Au regard du levier report modal modes actifs et partage de l'espace public :

- Création du maillage piétons/cycles continu et sécurisé
- Organisation des rabattements vers les stations du Linéo 10
- Traitement des liaisons douces entre les stations de transports en commun (3<sup>ème</sup> ligne, gares, Linéo 10, etc.) et les centralités du secteur

Au regard du levier organisation des réseaux routiers et des stationnements :

- Organiser et gérer le trafic routier pour alléger un secteur déjà congestionné, notamment la route de Fronton
- Planifier le stationnement en cohérence avec l'offre de transport programmée
- Création de liaisons transversales inscrites au PAMM (franchissement Garonne, liaisons vers les Coteaux et vers Fenouillet et la requalification de la RM820)

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



# LE PHASAGE

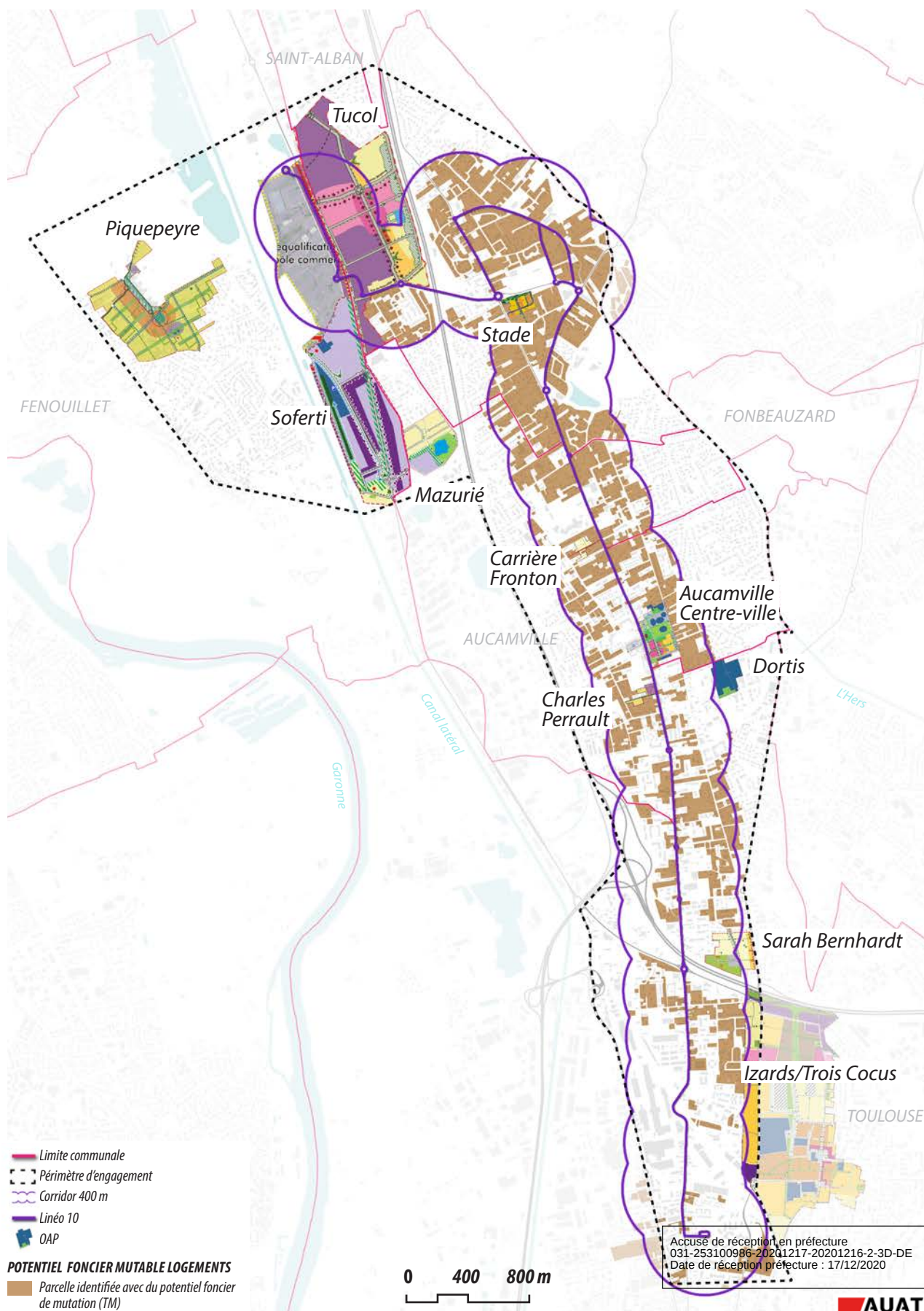
2020 - 2025 : le POA et les emplois projetés

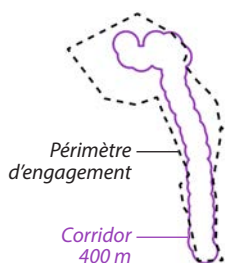
2025 - 2030 et au-delà :  
vers un urbanisme maîtrisé en lien avec les  
projets de transports

## LE PHASAGE

2020 - 2025 : LE POA

DANS SA STRICTE LIMITE DE CONSTRUCTIBILITÉ





## LE PHASAGE

## 2020 - 2025 : LE POA

### DANS SA STRICTE LIMITE DE CONSTRUCTIBILITÉ

### HABITANTS

Dans cette période, deux niveaux de mutabilité ont été identifiés : d'une part les opérations maîtrisées (OAP, ZAC, ERL...) et d'autre part l'évolution du diffus, dans la stricte limite identifiée dans le POA validé.

#### NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LES PROJETS MAÎTRISÉS

#### À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT/CORRIDOR DE 400 M

| Commune                                       | Projet                      | Logements prog. 2025  |       | Taille moyenne de ménage | Total habitants |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------|--------------------------|-----------------|
|                                               |                             | dont réalisés en 2020 |       |                          |                 |
| Fenouillet                                    | ZAC de Piquepeyre           | 100                   | 300   | 2.31                     | 693             |
| Saint-Alban                                   | OAP Tucol                   | 270                   | 470   | 2.43                     | 1 142           |
|                                               | OAP Stade                   |                       | 120   | 2.43                     | 291             |
| Fonbeuzard                                    | ERL Chemin de Bourdettes    |                       | 40    | 2.12                     | 85              |
|                                               | ERL Route de Fronton        |                       | 90    | 2.12                     | 191             |
| Aucamville                                    | OAP Mazurié                 |                       | 100   | 2.12                     | 212             |
|                                               | OAP Centre-ville Aucamville |                       | 100   | 2.12                     | 212             |
|                                               | OAP Carrière Fronton        |                       | 50    | 2.12                     | 106             |
| Toulouse                                      | OAP Charles Perrault        | 40                    | 70    | 2.12                     | 148             |
|                                               | OAP Sarah Bernhardt         |                       | 250   | 1.83                     | 457             |
|                                               | OAP Izards / Trois Cocus    | 130                   | 600   | 1.83                     | 1 098           |
| TOTAL à l'intérieur du périmètre d'engagement |                             | 540                   | 2 190 |                          | 4 635           |
| TOTAL à l'intérieur du corridor de 400 m      |                             |                       | 1 190 |                          | 2 630           |

Source : Toulouse Métropole, INSEE

#### ESTIMATION NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LE DIFFUS

#### À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT/CORRIDOR DE 400 M

| Commune       | Mutation urbaine prévue dans le diffus dans la commune (POA) | Ratio estimé à l'intérieur du périmètre d'engagement | Ratio estimé à l'intérieur du corridor de 400 m | Total logements                         |                                    | Taille moyenne de ménage | Total habitants                         |                                    |
|---------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|
|               |                                                              |                                                      |                                                 | à l'intérieur du périmètre d'engagement | à l'intérieur du corridor de 400 m |                          | à l'intérieur du périmètre d'engagement | à l'intérieur du corridor de 400 m |
| Fenouillet    | 78                                                           | 0                                                    | 0                                               | 0                                       | 0                                  | 2.31                     | 0                                       | 0                                  |
| Saint-Alban   | 216                                                          | 0.75                                                 | 0.5                                             | 162                                     | 105                                | 2.43                     | 395                                     | 255                                |
| Fonbeuzard    | 6                                                            | 0.5                                                  | 0.25                                            | 3                                       | 1                                  | 2.12                     | 5                                       | 2                                  |
| Aucamville    | 180                                                          | 0.75                                                 | 0.3                                             | 135                                     | 54                                 | 2.12                     | 285                                     | 115                                |
| Toulouse - S3 | 440                                                          | 0.25                                                 | 0.2                                             | 110/an                                  | 88/an                              | 1.83                     | 1 005                                   | 805                                |
| TOTAL         |                                                              |                                                      |                                                 | 850                                     | 600                                |                          | 1 690                                   | 1 180                              |

#### CALCUL HABITANTS/LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

$$4\,635 + 1\,690 = 6\,325 \text{ habitants}$$

$$2\,190 + 850 = 3\,040 \text{ logements}$$

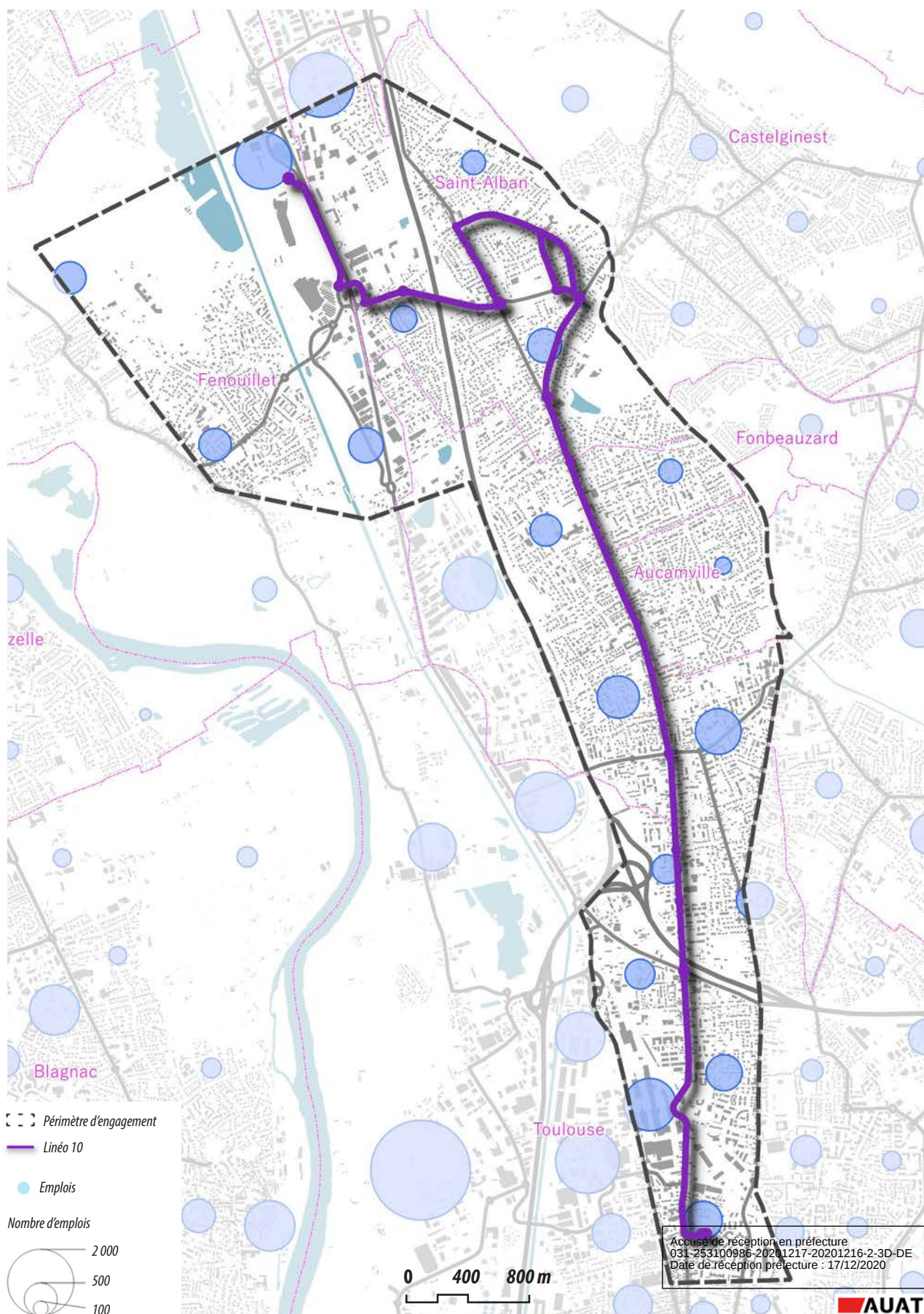
#### CALCUL HABITANTS/LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

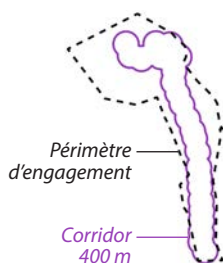
$$2\,630 + 1\,180 = 3\,810 \text{ habitants}$$

$$1\,190 + 600 = 1\,790 \text{ logements}$$

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE PHASAGE

EMPLOIS PROJETÉS À HORIZON 2025  
PAR LE MODÈLE CAMINO-T



# LE PHASAGE

## EMPLOIS PROJETÉS À HORIZON 2025 PAR LE MODÈLE CAMINO-T

### EMPLOIS

HYPOTHÈSE D'ESTIMATION D'EMPLOIS  
À HORIZON 2025 DANS LE PÉRIMÈTRE  
D'ENGAGEMENT\*

| Commune      | Nombre d'emplois |
|--------------|------------------|
| Fenouillet   | 3 170            |
| Saint-Alban  | 3 260            |
| Fonbeauzard  | 215              |
| Aucamville   | 2 940            |
| Toulouse     | 5 095            |
| <b>TOTAL</b> | <b>14 680</b>    |

#### MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

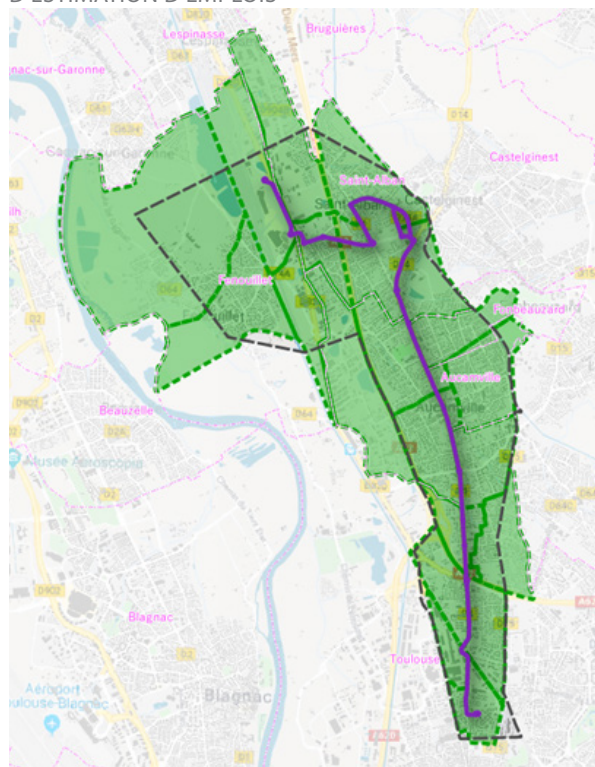
##### Périmètre d'engagement

L'emploi étant difficile à projeter, le calcul suivant correspond bien à une hypothèse.  
La projection a été réalisée dans le cadre du modèle Camino-T, sur un calcul à plusieurs horizons tenant compte de l'observation du développement économique de l'agglomération.

##### Corridor de 400 m

Pour rappel, dans la situation actuelle les 3/4 des emplois du périmètre d'engagement sont dans le corridor de 400 m. Cette proportion (75%) est conservée pour les calculs de projection.

PÉRIMÈTRES UTILISÉS POUR L'HYPOTHÈSE  
D'ESTIMATION D'EMPLOIS



#### HYPOTHÈSE D'EMPLOIS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

= 14 680 emplois  
à horizon 2025

soit env. +4 150 emplois  
entre 2013 et 2025



#### HYPOTHÈSE D'EMPLOIS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

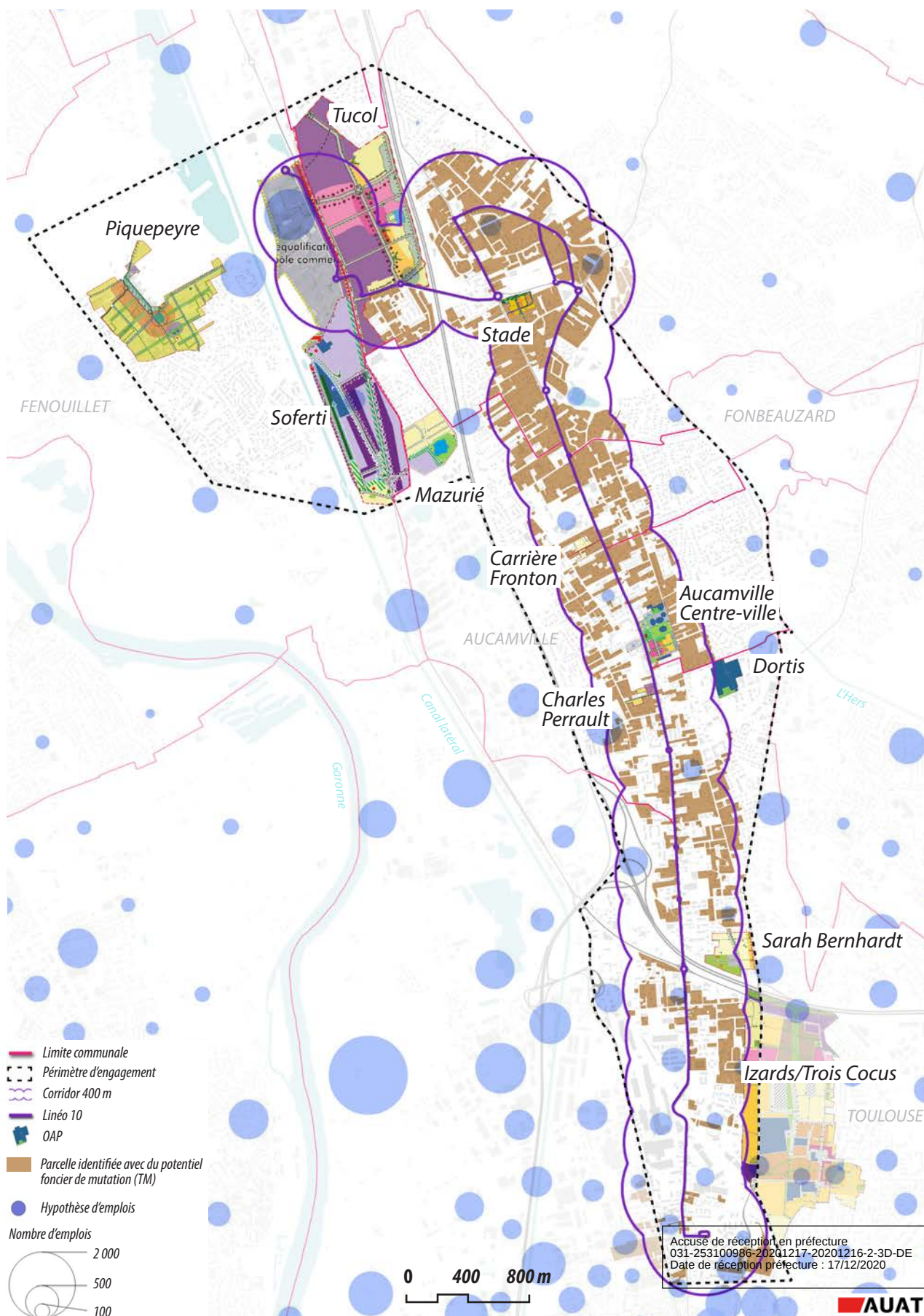
= 11 000 emplois  
à horizon 2025

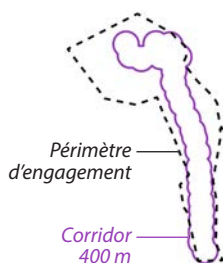
soit env. +3 200 emplois  
entre 2013 et 2025

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE PHASAGE

## 2020 - 2025 : LE POA ET LES EMPLOIS PROJETÉS





## LE PHASAGE

## 2020 - 2025 : LE POA ET LES EMPLOIS PROJÉTÉS

## TOTAL INDIVIDUS\* PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

\*Individus = habitants + emplois

31 950 (hab. actuels) + 10 550 (emplois actuels) + 6 325 (hab. suppl. à horizon 2025) + 4 150 (emplois suppl. à horizon 2025)

= env. **53 000** individus

15 550 (logements actuels) + 3 040 (logements suppl. à horizon 2025)

= env. **18 600** logements

## DENSITÉ INDIVIDUS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Total individus | Surface périmètre d'engagement | Densité ind./ha |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| 53 000          | 1 378 ha                       | 38 ind/ha       |

## DENSITÉ LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Total logements | Surface périmètre d'engagement | Densité lgts./ha |
|-----------------|--------------------------------|------------------|
| 18 600          | 1 378 ha                       | 14 lgts/ha       |

## TOTAL INDIVIDUS/LOGEMENTS CORRIDOR DE 400 M

20 300 (hab. actuels) + 7 760 (emplois actuels) + 3 810 (hab. suppl. à horizon 2025) + 3 200 (emplois suppl. à horizon 2025)

= env. **35 100** individus

10 160 (logements actuels) + 1 790 (logements suppl. à horizon 2025)

= env. **12 000** logements

## DENSITÉ INDIVIDUS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité ind./ha |
|-----------------|------------------------|-----------------|
| 35 100          | 723 ha                 | 49 ind/ha       |

## DENSITÉ LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CORRIDOR DE 400 M

| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité lgts./ha |
|-----------------|------------------------|------------------|
| 12 000          | 723 ha                 | 17 lgts/ha       |

## RAPPEL SITUATION ACTUELLE

## DENSITÉ INDIVIDUS DANS LE PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT

| Total individus | Surface périmètre d'engagement | Densité actuelle individus |
|-----------------|--------------------------------|----------------------------|
| 42 500          | 1 378 ha                       | 31 ind/ha                  |
| Total logements | Surface périmètre d'engagement | Densité actuelle logements |
| 15 550          | 1 378 ha                       | 11 lgts/ha                 |

## DENSITÉ LOGEMENTS DANS LE CORRIDOR DE 400 M

| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité actuelle individus |
|-----------------|------------------------|----------------------------|
| 28 060          | 723 ha                 | 39 ind/ha                  |
| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité actuelle logements |
| 10 160          | 723 ha                 | 14 lgts/ha                 |

La situation actuelle fait état d'une densité de 39 ind/ha soit 14lgts/ha à l'intérieur du corridor de 400m.

A l'horizon 2025, après la programmation du POA et en tenant compte des projections d'emplois au même horizon, le Linéo 10 desservira 49 ind/ha soit un accueil d'environ + 7 000 individus supplémentaires. En terme de logements, après la programmation du POA, le nombre de logements supplémentaires dans le corridor de 400m serait d'environ + 12 000 logements.

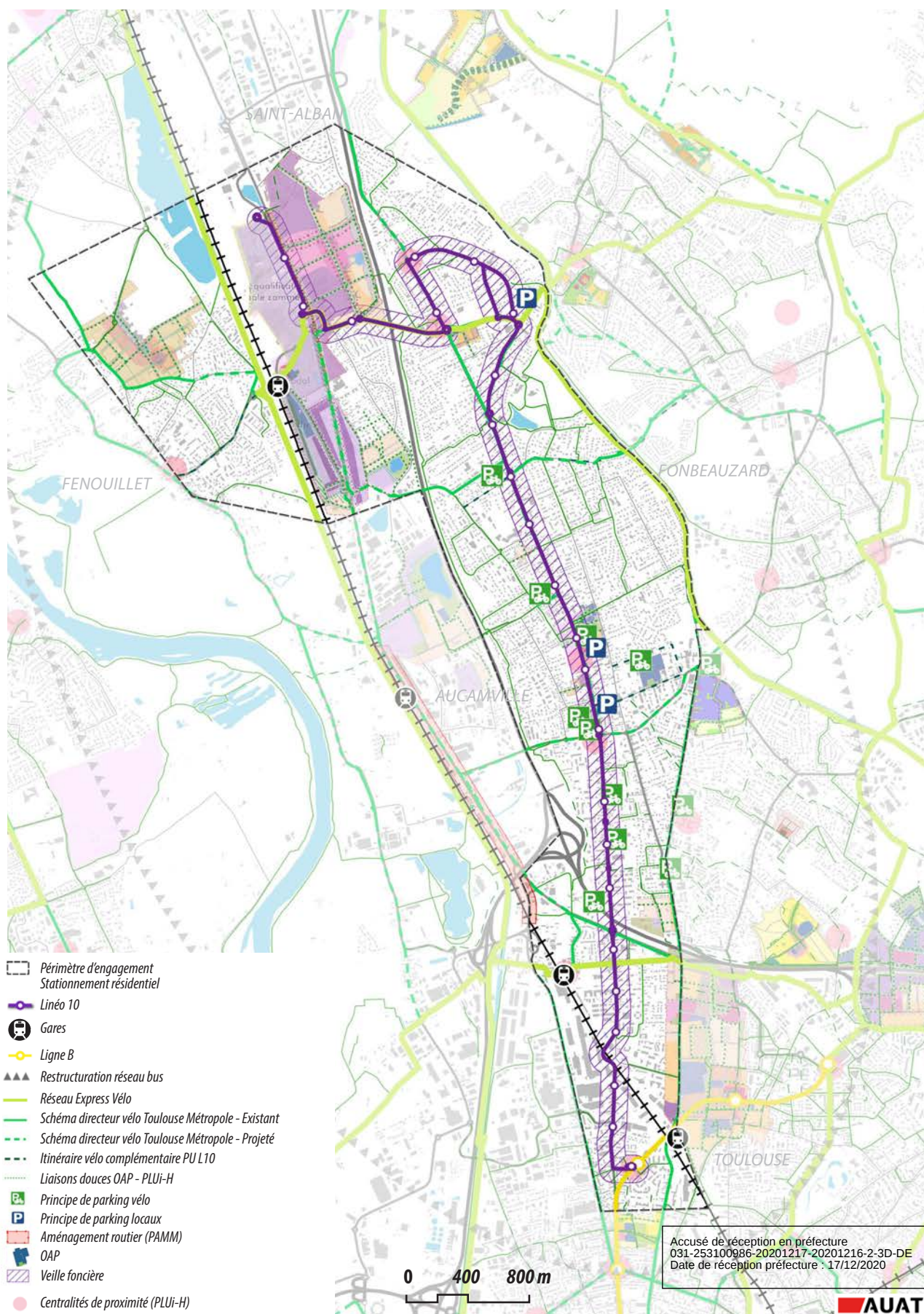
## RECOMMANDATIONS SCoT LGT/HA

Coeur d'agglo 70 lgts/ha  
Ville intense 50 lgts/ha (autres TC performants)

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## LE PHASAGE

## 2020 - 2025 : LE PROJET MOBILITÉS 2020.25.30



## LE PHASAGE

# 2020 - 2025 : LE POA ET LE PROJET MOBILITÉS

## 2020.25.30

## ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DU PACTE URBAIN :

**Programmation puis mise en service du Linéo 10 et de la restructuration du réseau bus associée**

**Mise en oeuvre du POA**

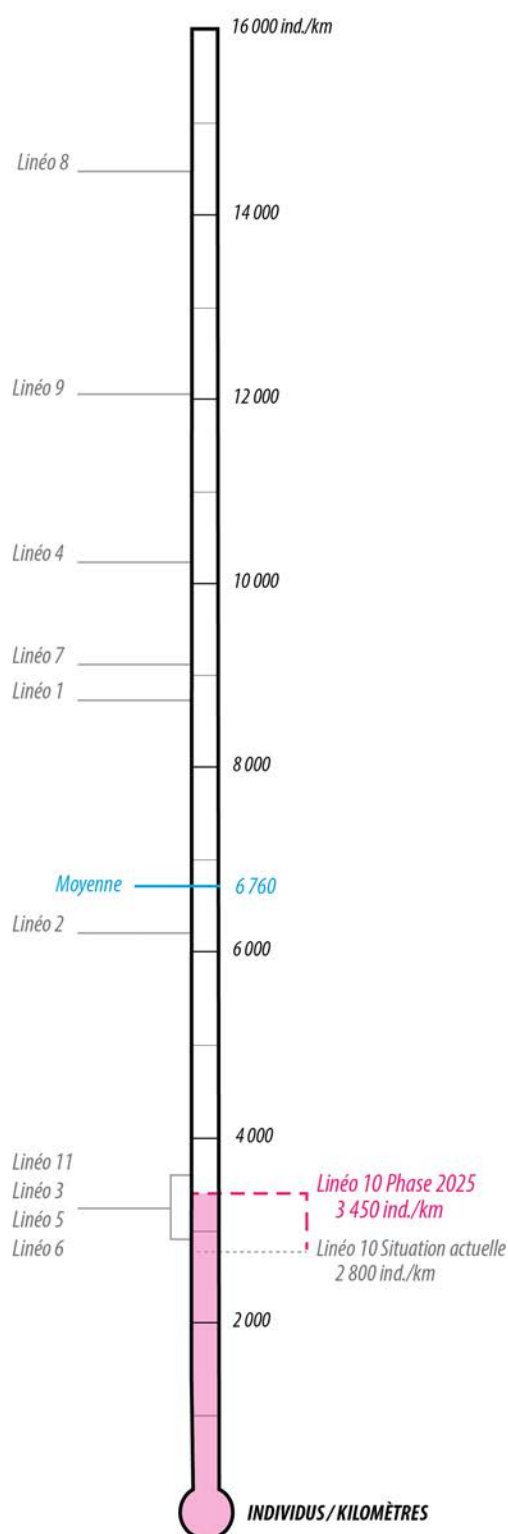
**Programmation de la 3ème ligne de métro**

|                                                                                       | 2020 - 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre individus                                                                      | <b>53 000</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Projets de mobilités                                                                  | <p><b>Levier report modal transport en commun et intermodalité</b></p> <p>Mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Linéo 10</li> <li>Restructuration du réseau bus vers Fenouillet centre-ville, vers Castelginest, en rabattement sur le Linéo 10...</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la circulation du Linéo 10 sur son tracé initial et les extensions programmées</li> <li>Prolongement du Linéo 10 vers Toulouse centre-ville</li> </ul> <p><b>Levier report modal modes actifs et partage de l'espace public</b></p> <p>Mise en œuvre progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (dont Réseau Express Vélo : Ligne 1 Saint-Lys&gt;Pechbonnieu, Ligne 6 Ayguesvives&gt;Saint-Jory et Ligne 7 Muret&gt;Saint-Jory)</li> <li>Schéma Directeur Piéton d'Agglomération</li> <li>Schéma Directeur Cyclable de Toulouse Métropole</li> <li>Volet mobilités de l'étude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse)</li> <li>Réalisation des cheminements sécurisés piétons et cycles vers les stations du Linéo 10 et les points d'intérêts du secteur (équipements, centralités, etc.)</li> <li>Priorisation et traitements des points d'insécurité piétones et cyclables vers le Linéo 10 et les points d'intérêts du secteur (équipements, centralités, etc.)</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude d'insertion et de programmation du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (dont Réseau Express Vélo : Lignes 1, 6 et 7) et du Schéma Directeur Cyclable de Toulouse Métropole (itinéraires, stationnements, etc.)</li> <li>Itinéraires vélo complémentaires au Pacte Urbain Linéo 10 à étudier</li> <li>Etude de traitement spécifique au Schéma Directeur Piéton d'Agglomération</li> </ul> <p><b>Levier organisation des réseaux routiers et des stationnements</b></p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poches de stationnement relais inscrites dans le programme d'opération du Linéo 10</li> <li>Aires et spots de covoiturage programmés dans les différents Schémas Directeurs Covoiturage (Tisséo Collectivités)</li> <li>PAMM de Toulouse Métropole : Aménagement de la RM820 (partie Lacourtenourt)</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de stationnement sur voirie (besoin, réglementation)</li> <li>Etude de programmation d'aires et de spots de covoiturage</li> <li>Etude sur le stationnement en rabattement sur le Linéo 10</li> </ul> |
| Planification urbaine                                                                 | <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POA : début de l'urbanisation des OAP (Tucol, Stade, Mazurié, Aucamville centre-ville, Carrière Fronton, Charles Perrault, Sarah Bernhardt, Izards-Trois Cocus) ; respect des limites de construction établis dans le diffus</li> <li>Préconisations de l'étude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse) : fiche d'orientation, outils réglementaires (EPB, EVP...)</li> <li>Modification du PLUi-H et son évolution future pour intégration des servitudes et projets</li> <li>Réalisation des équipements de proximité (scolaires, parcs, etc.)</li> <li>Rédaction du nouveau POA 2025-2030</li> <li>Veille foncière autour du Linéo 10</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de programmation urbaines fines de mutabilité des secteurs identifiés comme « secteurs stratégiques à intensifier et à diversifier »</li> <li>Etude de programmation habitat en lien avec l'évolution future du PLUi-H pour le POA 2025-2030</li> <li>Etude sur les besoins en équipements</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Les constructions sont limitées aux stricts volumes validés dans le POA</b></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

\*Projet externe ou en partie externe au périmètre d'engagement du PU Linéo 10 mais fonctionnant du Linéo 10

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception en préfecture : 17/12/2020

## LE LINÉO 10 À L'ISSUE DE LA PHASE 2020-2025



Après la programmation du POA et en tenant compte des projections d'emplois au même horizon, le Linéo 10 desservira environ 3 450 individus/km à horizon 2025.

En comparaison avec sa situation actuelle le Linéo 10 desservira 3 800 habitants et 3 200 emplois supplémentaires dans son corridor de 400m.

Il reste toutefois en-dessous de la moyenne actuelle de desserte d'individus par kilomètres des lignes Linéo qui est aujourd'hui de 6 758 individus/km.

Ces chiffres moyens seront augmentés si le prolongement du Linéo 10 vers le centre de Toulouse est mis en oeuvre à cet horizon.

| Linéo - Situation actuelle | Ind./km  | Pop./km | Emploi/km |
|----------------------------|----------|---------|-----------|
| Linéo 8                    | 14 478,9 | 6 435,4 | 8 043,6   |
| Linéo 9                    | 12 050,5 | 5 608,8 | 6 441,7   |
| Linéo 4                    | 10 237,7 | 5 182,0 | 5 055,7   |
| Linéo 7                    | 9 117,9  | 4 718,4 | 4 399,6   |
| Linéo 1                    | 8 770,8  | 4 296,1 | 4 474,7   |
| Linéo 2                    | 6 245,5  | 2 329,4 | 3 916,1   |
| Linéo 11                   | 3 444,9  | 1 740,3 | 1 704,6   |
| Linéo 3                    | 3 268,7  | 2 293,7 | 975,1     |
| Linéo 5                    | 3 163,6  | 1 651,5 | 1 512,1   |
| Linéo 6                    | 3 038,7  | 2 039,6 | 999,1     |
| Linéo 10                   | 2 797,0  | 2 023,2 | 773,8     |

|                     |       |       |       |
|---------------------|-------|-------|-------|
| Linéo 10 Phase 2025 | 3 450 | 2 380 | 1 070 |
|---------------------|-------|-------|-------|

Calculs réalisés sur la base de la zone d'influence de 400 m des Linéo  
Sources : Tisséo Collectivités, Bilan Linéo 2018, Insee 2015, Modèle Camino-T 2013, Sirene 2017, Pacte Urbain Linéo 10

## LE PHASAGE

# QUELLE DENSITÉ POUR APRÈS 2025 DANS LE CORRIDOR DE 400M ?

Au regard du SCOT, le corridor de 400m autour du Linéo 10 se situe dans trois types de territoires : le cœur d'agglomération, la ville intense (hors cœur d'agglomération) et les territoires de développement mesuré.

Pour chacun de ces territoires, le SCOT recommande une densité moyenne d'individus et de logements à l'hectare en fonction du type de desserte en transports en commun qui s'opère sur le territoire.

Dans le cas du Linéo 10, le SCOT recommande une densité moyenne de 70 lgts/ha pour la partie toulousaine du corridor de 400m et une densité moyenne de 50 lgts/ha pour le reste du corridor.

Or dans le scénario cible détaillé précédemment, à l'issue de la phase 2025 on note une densité moyenne de 17 lgts/ha (dans la stricte limite du POA validé) dans le corridor de 400m autour du Linéo 10. Pour passer d'une densité de 17 lgts/ha à 50 lgts/ha recommandée par le SCOT, il faudrait un accueil d'environ 25 000 logements supplémentaires à l'intérieur du corridor.

Nous l'avons vu, les perspectives d'évolution du territoire permettent d'aller au-delà de 17lgts/ha. Toutefois, les analyses déclinées précédemment démontrent qu'au regard de la structuration actuelle du territoire, l'objectif de 50 lgts/ha n'est pas envisageable à l'horizon 2030. Il devrait être reconsidéré par une révision du pacte urbain qui tiendra compte :

- de l'évolution future du PLUi-H et du nouveau POA.
- de la mise en oeuvre effective des nouvelles infrastructures projetées (3<sup>ème</sup> ligne, AFNT...).
- Des perspectives de révision du SCOT qui pourront mieux prendre compte ces spécificités locales.

DENSITÉ INDIVIDUS/LOGEMENTS DANS LE CORRIDOR DE 400 M - Situation actuelle

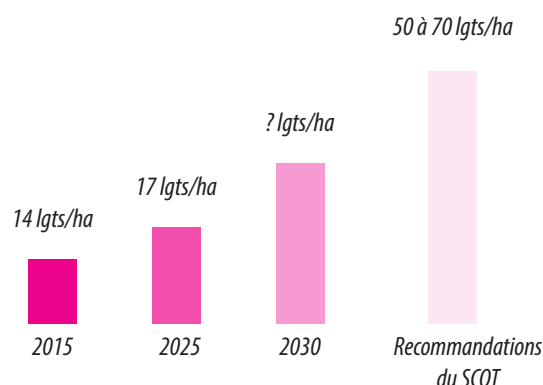
| Total individus | Surface corridor 400 m | Densité actuelle individus |
|-----------------|------------------------|----------------------------|
| 28 060          | 723 ha                 | 39 ind/ha                  |
| Total logements | Surface corridor 400 m | Densité actuelle logements |
| 10 160          | 723 ha                 | 14 lgts/ha                 |

DENSITÉ INDIVIDUS/LOGEMENTS DANS LE CORRIDOR DE 400M - Situation 2025

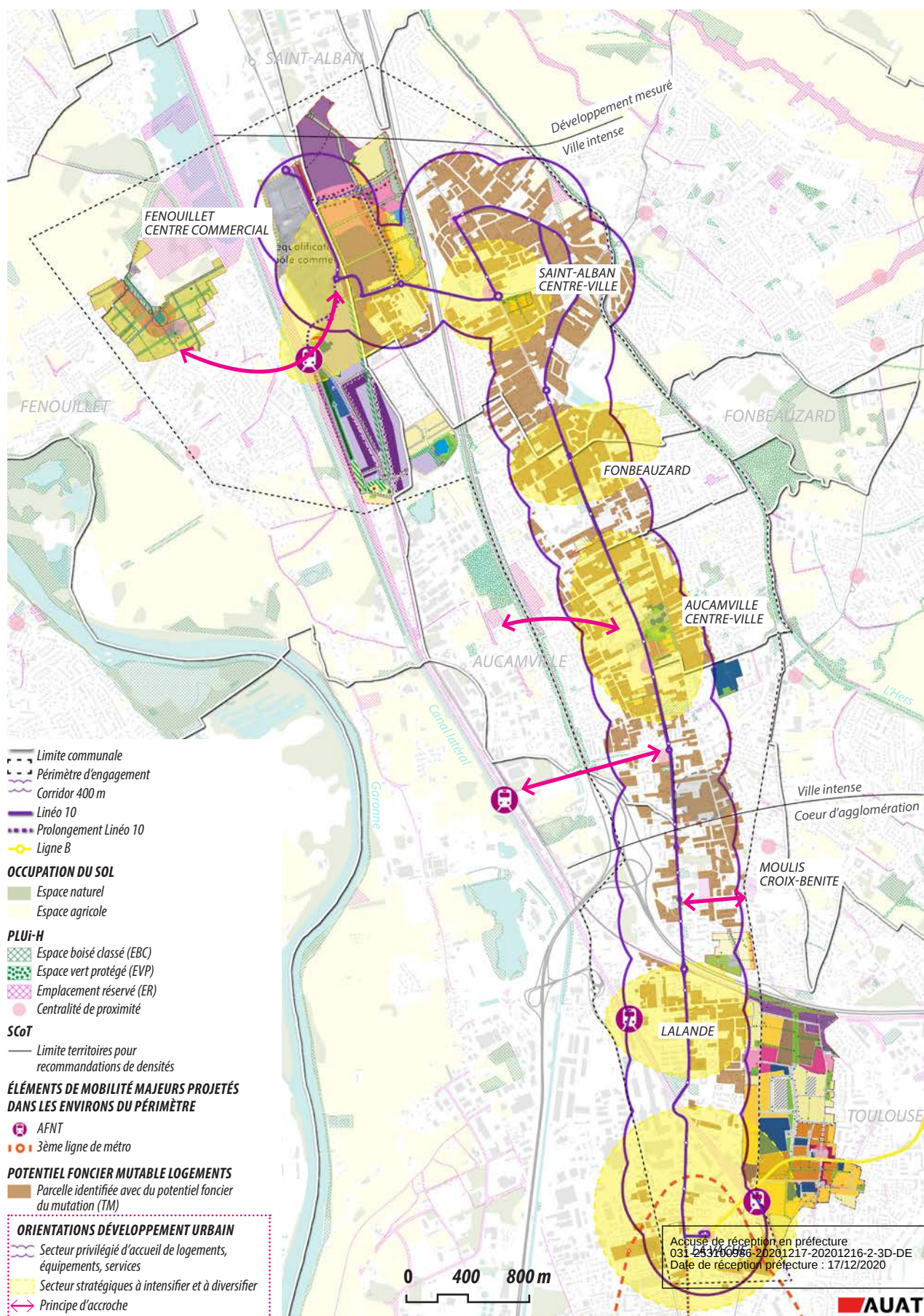
| Total individus | Surface corridor 400m | Densité 2025 individus |
|-----------------|-----------------------|------------------------|
| 35 070          | 723 ha                | 49 ind/ha              |
| Total logements | Surface corridor 400m | Densité 2025 logements |
| 11 950          | 723 ha                | 17 lgts/ha             |

### RECOMMANDATIONS SCOT LGTS/HA

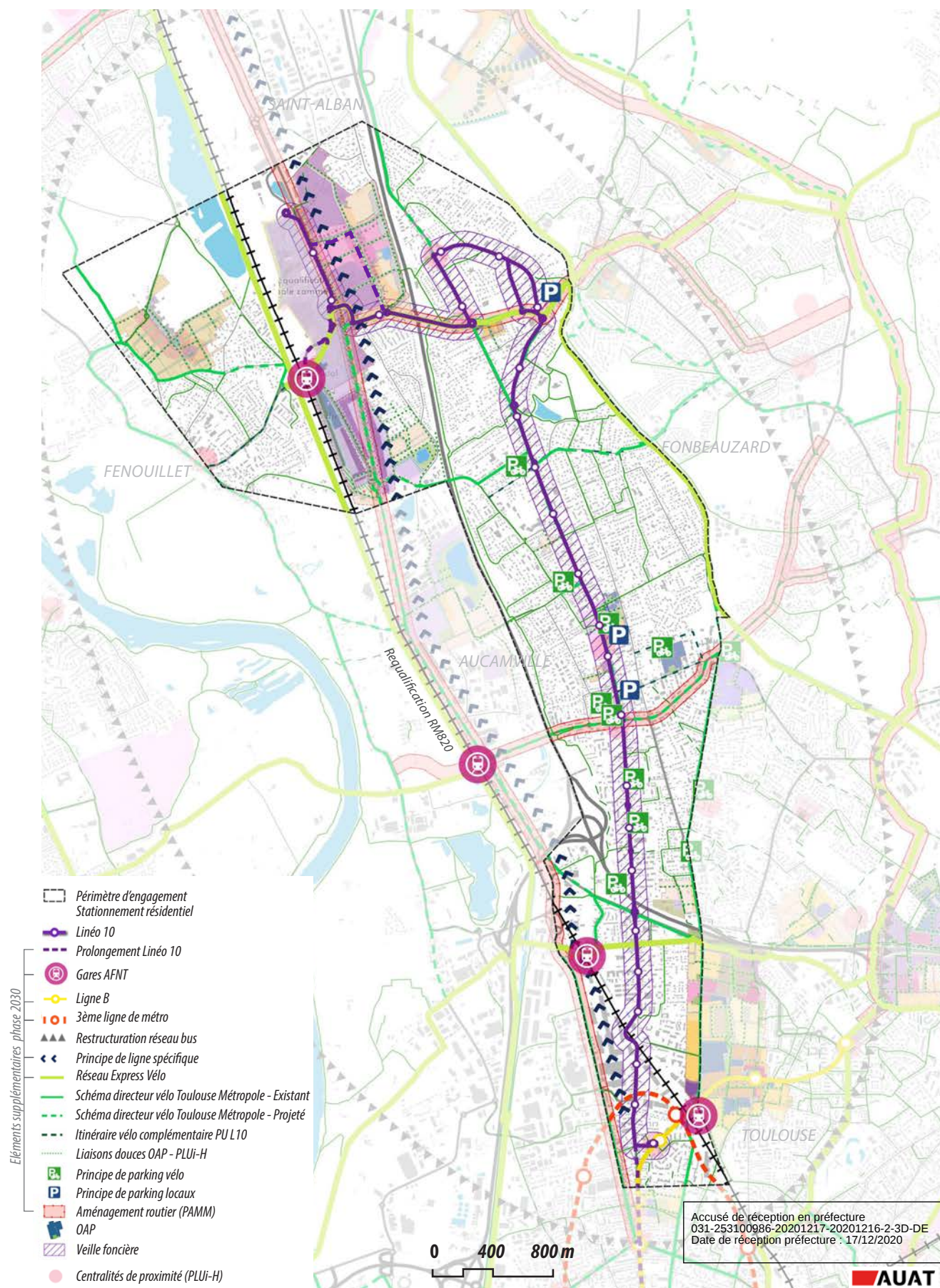
Cœur d'agglomération 70 lgts/ha  
Ville intense 50 lgts/ha (autres TC performants)



## LE PHASAGE

2025 - 2030 ET AU-DELÀ :  
VERS UN URBANISME MAÎTRISÉ EN LIEN AVEC  
LES PROJETS DE TRANSPORTS

## LE PHASAGE

2025 - 2030 ET AU-DELÀ :  
LE PROJET MOBILITÉS 2020.25.30

# 2025 - 2030 ET AU-DELÀ : VERS UN URBANISME MAÎTRISÉ EN LIEN AVEC LES PROJETS DE TRANSPORTS

## ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS :

Mise en service du prolongement du Linéo 10 vers Toulouse

Etudes de programmation urbaine fines sur les secteurs identifiés au regard des éléments de mobilité réalisés à horizon 2025

Rédaction du nouveau POA 2025-2030

Programmation de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro

|                       | > 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | 2025 - 2030                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | > 2030                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Nombre individus      | <b>Etudes en cours ou à lancer</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Projets de mobilités  | <p><b>Levier report modal transport en commun et intermodalité</b><br/>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements spécifiques au Linéo 10</li> <li>3<sup>ème</sup> ligne de métro</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongements du Linéo 10 vers la gare de Fenouillet inscrite dans le projet AFNT</li> <li>Ligne Emploi (Borderouge/Saint-Jory)</li> <li>Ligne Express (Borderouge/Saint-Jory)</li> </ul> <p><b>Levier report modal modes actifs et partage de l'espace public</b><br/>Poursuite de la mise en œuvre progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (dont Réseau Express Vélo)</li> <li>Schéma Directeur Piéton d'Agglomération</li> <li>Schéma Directeur Cyclable de Toulouse Métropole</li> <li>Volet mobilités de l'étude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse)</li> <li>Cheminements sécurisés piétons et cycles vers les stations du Linéo 10 et les points d'intérêts du secteur (équipements, centralités, etc.)</li> <li>Traitements des points d'insécurité piétonnes et cyclables vers le Linéo 10 et les points d'intérêts du secteur (équipements, centralités, etc.)</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude d'insertion et de programmation du Schéma Directeur Cyclable de Toulouse Métropole (itinéraires, stationnements, etc.)</li> <li>Itinéraires vélo complémentaires au Pacte Urbain Linéo 10 à étudier</li> <li>Etude de traitement spécifique au Schéma Directeur Piéton d'Agglomération</li> </ul> <p><b>Levier organisation des réseaux routiers et des stationnements</b><br/>Mise en œuvre progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Règlementation du stationnement sur voirie (identifiée dans les phases précédentes)</li> <li>Stationnement en rabattement sur le Linéo 10</li> <li>PAMM de Toulouse Métropole : RM820, axe liaison Fenouillet Coteaux, axe liaison Lacourtenourt Coteaux...</li> </ul> | <p><b>Levier report modal transport en commun et intermodalité</b><br/>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongements du Linéo 10 vers la gare de Fenouillet inscrite dans le projet AFNT</li> <li>AFNT</li> </ul> <p><b>Levier report modal modes actifs et partage de l'espace public</b><br/>Poursuite de la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération</li> <li>Schéma Directeur Piéton d'Agglomération</li> <li>Schéma Directeur Cyclable de Toulouse Métropole</li> <li>Liaisons douces complémentaires aux aménagements réalisés dans le cadre des Schémas Directeurs d'Agglomération</li> </ul> <p>Etude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de rabattement tous modes vers les gares AFNT (Fenouillet, Lalande et La Vache)</li> </ul> <p><b>Levier organisation des réseaux routiers et des stationnements</b><br/>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>PAMM de Toulouse Métropole : RM820, axe liaison Fenouillet Coteaux, axe liaison Lacourtenourt Coteaux...</li> </ul> |
| Planification urbaine | <p>Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme de projet (priorisation des secteurs à urbaniser dans le respect des principes de cohérence urbanisme/mobilités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de l'urbanisation des OAP/ZAC</li> <li>Schéma Directeur de La Vache/Fondeyre</li> <li>Poursuite du renouvellement urbain dans le diffus dans les secteurs identifiés comme « secteurs stratégiques à intensifier et à diversifier » dans le respect des éléments à préserver (environnement, patrimoine...)</li> <li>Poursuite de la veille foncière autour du Linéo 10</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

\*Projet externe ou en partie externe au périmètre d'engagement du PU Linéo 10 mais étant indispensable au bon fonctionnement du Linéo 10

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020



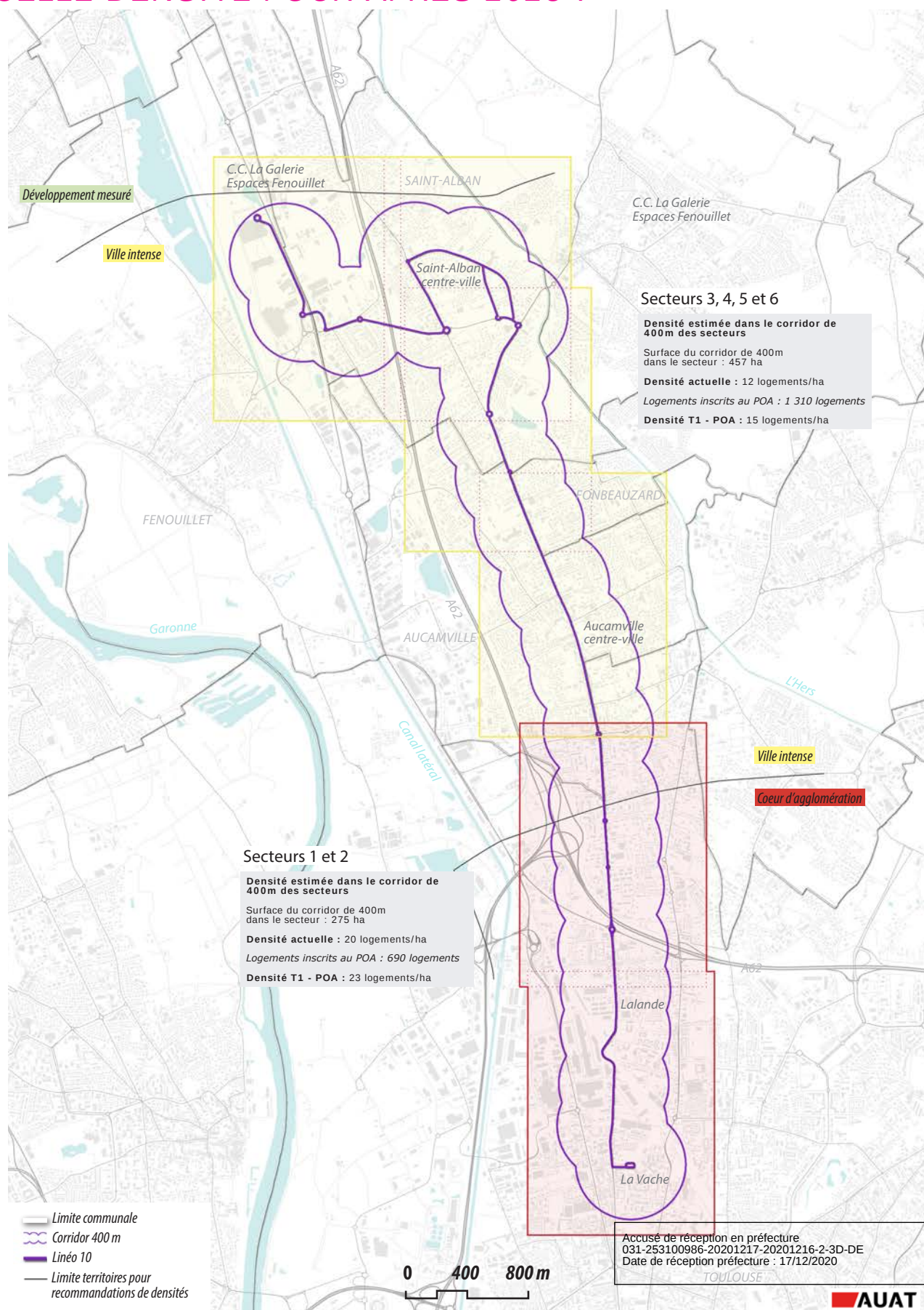
# ANNEXES

Les secteurs au regard du SCOT  
Zoom sur les six secteurs

## ANNEXES

## LES SECTEURS AU REGARD DU SCOT

## QUELLE DENSITÉ POUR APRÈS 2025 ?



## ANNEXES

## LES SECTEURS AU REGARD DU SCOT

Au regard du SCOT, le corridor de 400m autour du Linéo 10 se situe principalement dans deux types de territoires : le cœur d'agglomération et la ville intense.

Pour chacun de ces territoires, le SCOT recommande une densité moyenne de 70 lgts/ha pour la partie toulousaine du corridor de 400m et une densité moyenne de 50 lgts/ha pour le reste du corridor.

A l'issue de la phase 2025, pour les différents secteurs situés dans le corridor de 400m autour du Linéo 10, on note une densité de 23 lgts/ha pour les secteurs situés en cœur d'agglomération et une densité de 15 lgts/ha pour les secteurs situés en ville intense.

Compte-tenu des recommandations du SCOT et de la structuration actuelle du territoire (équipements, maillage, etc.), le potentiel d'accueil reste difficile à atteindre à l'horizon 2030. Il devrait être reconsidéré par une révision du pacte urbain qui tiendra compte :

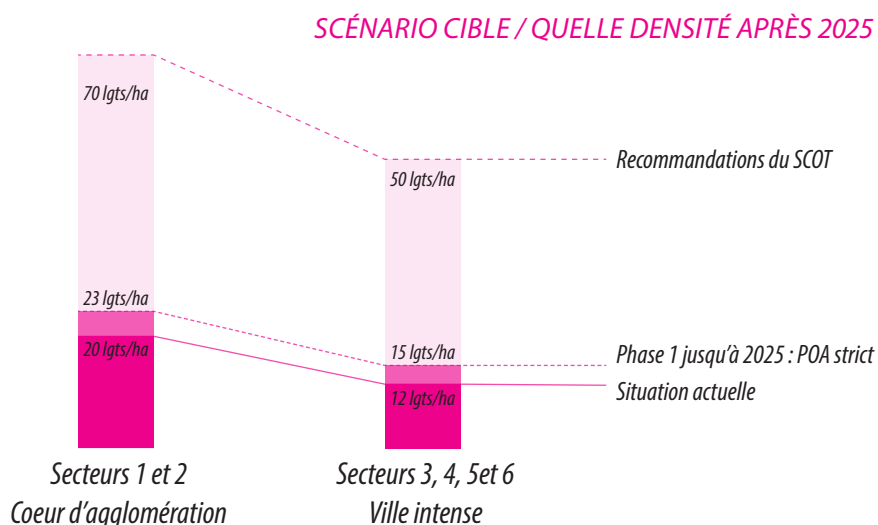
- de l'évolution du PLUi-H et du nouveau POA.
- de la mise en oeuvre effective des nouvelles infrastructures projetées (3<sup>ème</sup> ligne, AFNT...).
- Des perspectives de révision du SCOT qui pourront mieux prendre compte ces spécificités locales.

DENSITÉS DE LOGEMENTS ESTIMÉES DANS LE CORRIDOR DE 400M À L'INTÉRIEUR DES SECTEURS

|                  | Densité actuelle | Densité 2025<br>POA strict |
|------------------|------------------|----------------------------|
| Secteurs 1-2     | 20 lgts/ha       | 23 lgts/ha                 |
| Secteurs 3-4-5-6 | 12 lgts/ha       | 15 lgts/ha                 |

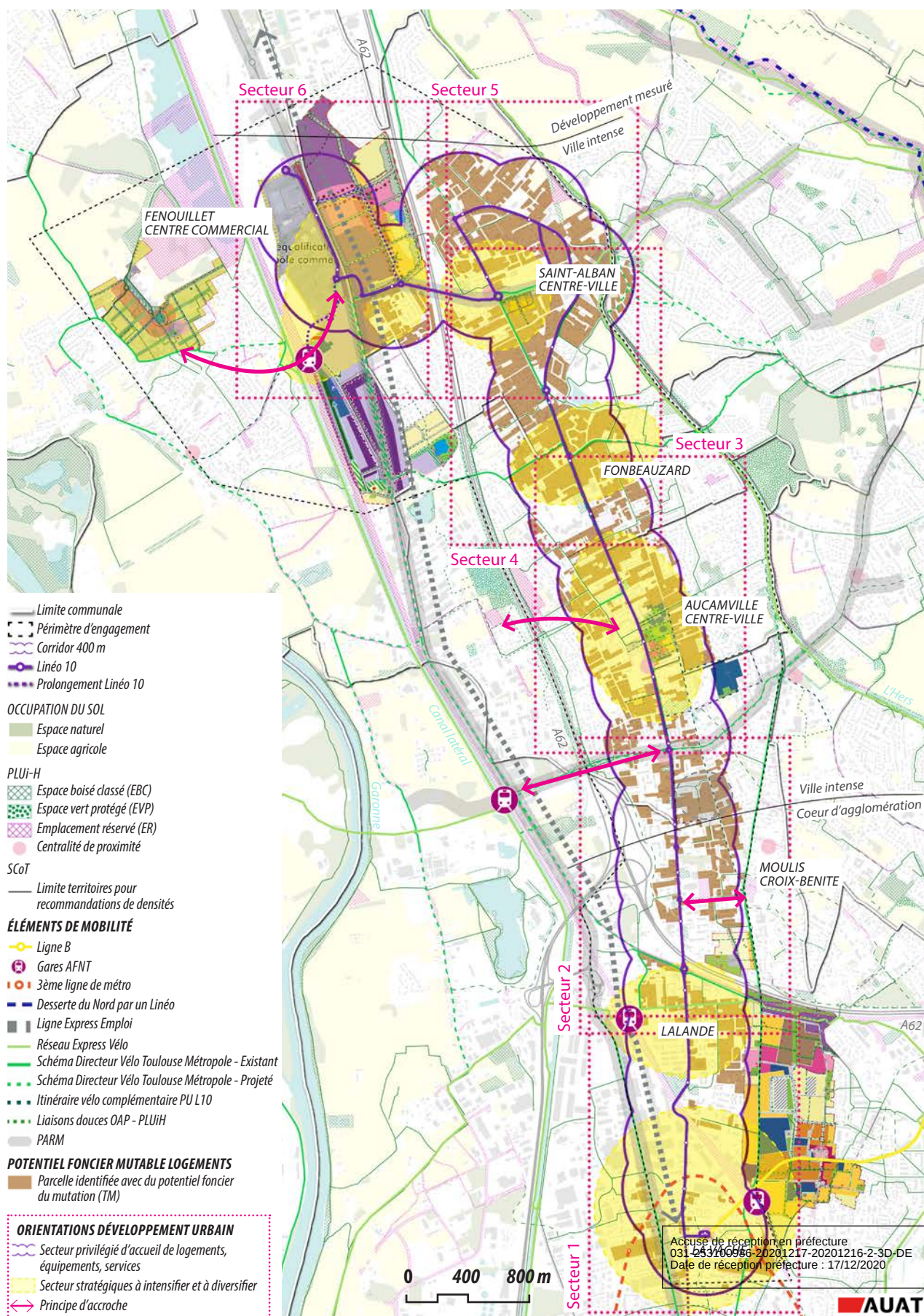
## RECOMMANDATIONS SCOT LGTS/HA

Cœur d'agglo 70 lgts/ha  
Ville intense 50 lgts/ha (autres TC performants)



## ANNEXES

## ZOOM SUR LES SIX SECTEURS



## ANNEXES

## ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

## Secteur 1

La Vache/Lalande

Une porte métropolitaine associée à une polarité de quartier

## Secteur 2

Toulouse Nord

Un noyau villageois à conforter

## Secteur 3

Aucamville centre-ville

Une dynamique de croissance à mesurer

## Secteur 4

Fonbeauzard/Saint-Alban

Un centre-ville à conforter, relier et diversifier

## Secteur 5

Saint-Alban centre-ville

Un centre-ville à conforter

## Secteur 6

Fenouillet - Pôle commercial

Un secteur à diversifier et reconnecter aux territoires environnants

## FOCUS MÉTHODO

Identification de secteurs stratégiques à intensifier et à diversifier nécessitant des études urbaines plus fines pour être aménagés dans la phase 2025-2030.

Trois niveaux d'approche ont été utilisés pour leurs identifications :

- le traitement statistique (cf. page 48)
- ce qui se passe réellement
  - en phase avec le traitement statistique ou non
  - analyse des projets actuels (permis de construire, DIA...)
- actions publiques en lien avec un projet important (exemple : accompagnement de la 3ème ligne de métro à La Vache)

## NOTA

DANS CETTE PARTIE, IL APPARAÎT UNIQUEMENT LA PÉRIODE 2020-2026 DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET DES PRÉVISIONS D'INTENTIONS DE TRAVAUX DU PÔLE TERRITORIAL NORD (TOULOUSE MÉTROPOLÉ) CAR CELLES-CI SONT PROGRAMMÉES UNIQUEMENT JUSQU'EN 2026.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

**Secteur 1 : La Vache / Lalande**

Secteur 2 : Toulouse Nord

Secteur 3 : Aucamville centre-ville

Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban

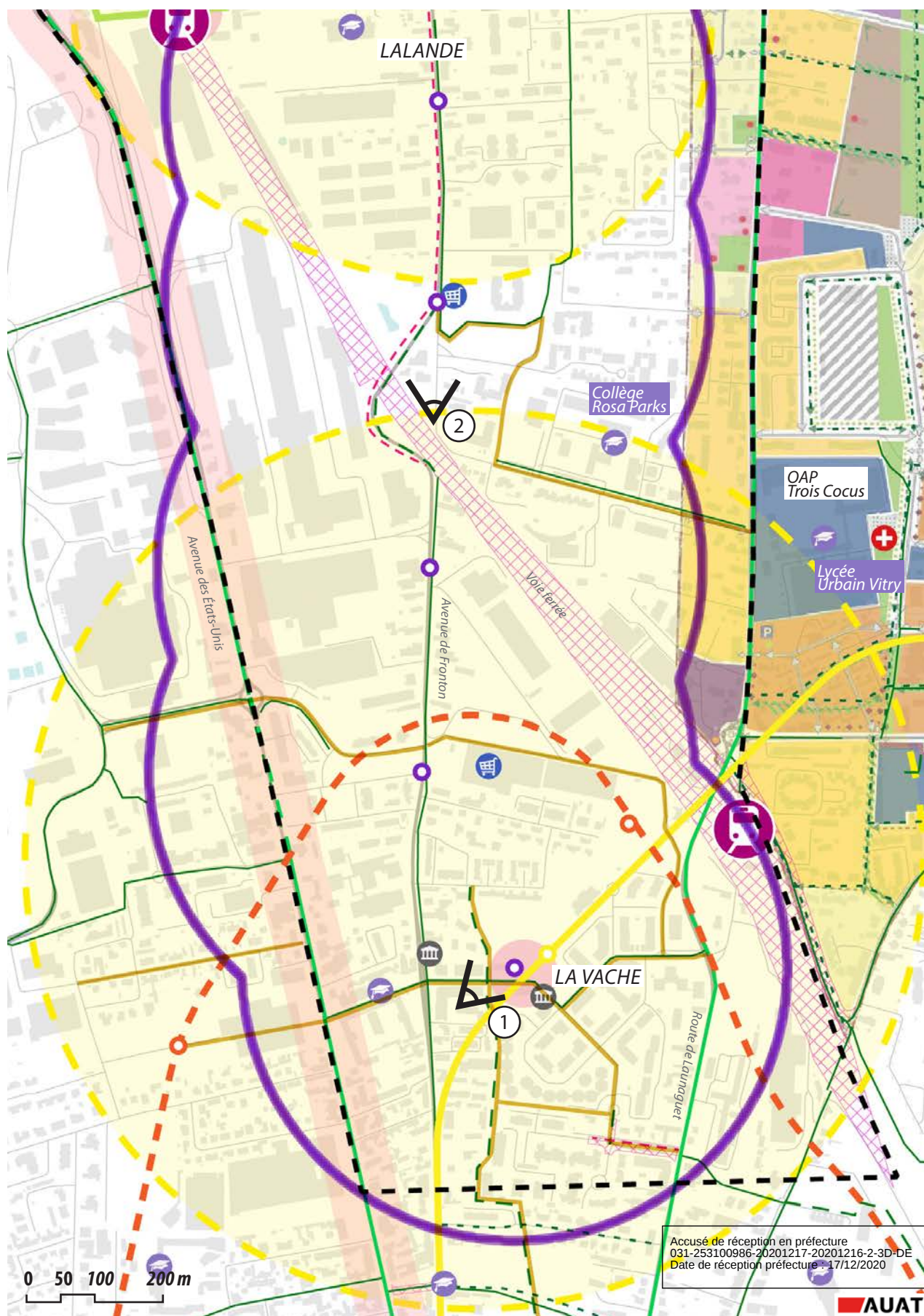
Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 1 : LA VACHE/LALANDE



## ANNEXES

## SECTEUR 1 : LA VACHE/LALANDE

## Secteur 1 - Enjeux

- Affirmer cette zone comme porte d'entrée de Toulouse en transports en commun (métro-train-bus), bien accessible en modes actifs et structuré d'un point de vue urbain
- Rendre accessible le PEM depuis le quartier des 3 Cocus
- Conforter et désenclaver le coeur de quartier de La Vache
- Valoriser les connexions Est-Ouest entre la Garonne, le Canal Latéral et la vallée de l'Hers
- Conforter le noyau villageois de Lalande

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées                              | Phase 2020-2025 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       | Liaison douce entre le chemin et l'impasse du Séminaire (Toulouse) | Aménagements cyclables av. de Fronton (section pont de La Vache/av. J. Zay)<br>Aménagements cyclables sur l'axe du Linéo 10<br>Liaison douce entre la station La Vache et l'OAP La Salade<br>Liaison douce entre l'imp. des Hortensias et la liaison douce La Vache /La Salade |
| Voirie et chaussée | Voirie réalisée imp. des Hortensias                                | Requalification et mise en accessibilité des trottoirs av. de Fronton (section pont de La Vache/av. J Zay)<br>Création quais supplémentaires au terminus La Vache                                                                                                              |
| Stationnement      |                                                                    | Etude du P+R du PEM de la station de métro de La Vache                                                                                                                                                                                                                         |
| Espace public      |                                                                    | Schéma directeur La Vache/Fondevyre                                                                                                                                                                                                                                            |

Secteur identifié et étudié dans le cadre du Pacte Urbain 3ème ligne de métro, Liaison Aéroport Express et la Connexion Ligne B

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- ▬ Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310086/2020-10-20002 (m-310)  
Date de réception préfecture : 17/12/2020  
Créations/requalifications de voiries

- Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 1 : LA VACHE/LALANDE



① La Vache, arrêt de métro, Toulouse



② Lalande, entrée sud, Toulouse

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

Secteur 1 : La Vache / Lalande

**Secteur 2 : Toulouse Nord**

Secteur 3 : Aucamville centre-ville

Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban

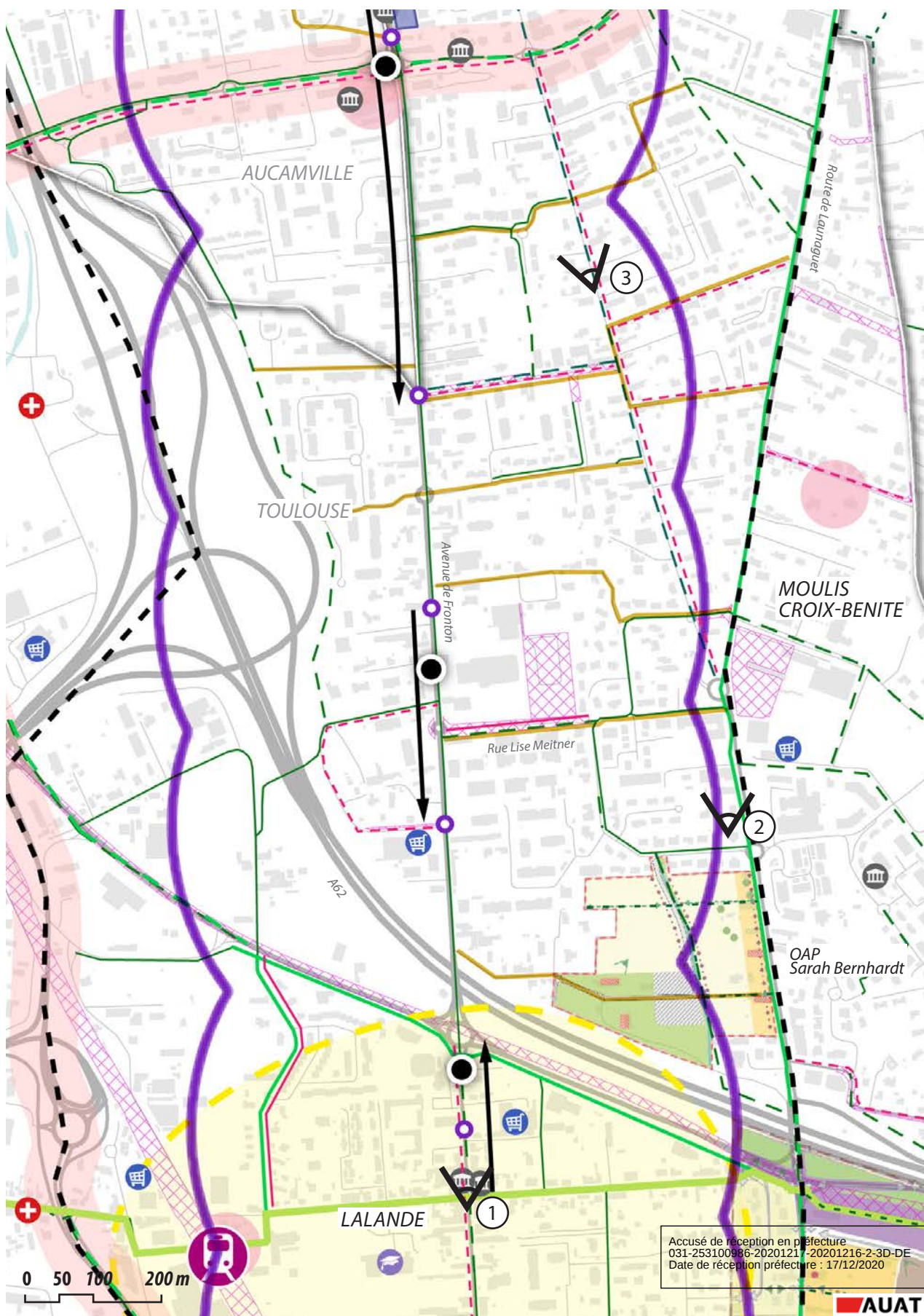
Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 2 : TOULOUSE NORD



Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**AUAT**

## ANNEXES

## SECTEUR 2 : TOULOUSE NORD

## Secteur 2 - Enjeux

- Conforter le noyau villageois de Lalande
- Poser les conditions d'une urbanisation nouvelle en cœur de site, d'une densification de ses franges, tout en mettant en valeur la mémoire du site et son paysage (histoire maraîchère)
- Renforcer les rabattements des opérations maîtrisées prévues vers le Linéo 10 (OAP Sarah Bernhardt)
- Maîtriser la dynamique de construction dans la zone nord, séquence de temporisation intra-rocade et extra-rocade (localisée en « ville intense » du SCoT)

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées                                                                  | Phase 2020-2026 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       | Aménagements piéton/cycle rue L. Meitner (Toulouse)<br>Etude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse)       | Aménagements cyclables rte de Fronton (pont de La Vache/av. J. Zay)<br>Aménagements cyclables sur l'axe du Linéo 10<br>Aménagements cyclables bd. H. Gaussens (Toulouse)<br>Liaison douce entre la rte de Fronton et le secteur Moulis Croix-Bénite<br>Amélioration de l'aménagement vélo rte de Launaguet (Toulouse)                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Voirie et chaussée | Création voirie rue L. Meitner (Toulouse)<br>Chemin des Vieilles Ecoles (Toulouse)                     | Recalibrage voirie ch. Lapparou (Toulouse)<br>Refection ch. de Salières (Toulouse)<br>Refection et mise en accessibilité des trottoirs ch. du Lapin, ch. de Turlu (Toulouse)<br>Requalification av. de Fronton et mise en accessibilité des trottoirs (section pont de La Vache/av. J. Zay)<br>Requalification rte de Launaguet (Toulouse)<br>Requalification av. J. Zay (Toulouse)<br>Reconfiguration de la voie pour sécurisation rue Rispet et ch. de Croix-Bénite (Toulouse)<br>Aménagement couloir bus Aucamville Sud vers Toulouse Nord et dans le secteur Toulouse - Lalande |
| Stationnement      |                                                                                                        | Création stationnement ch. Lapparou (Toulouse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Espace public      | Aménagement urbanisation rue E. Degas en cours (Toulouse)<br>Etude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse) | Accompagnement des opérations d'urbanisme ch. de Croix-Bénite (Toulouse)<br>Accompagnement de l'urbanisation ch. de l'Eglise de Lalande (Toulouse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- ▬ Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310086-20201217-20201217-20201217  
Date de réception préfecture : 17/12/2020  
Créations/requalifications de voiries

- Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 2 : TOULOUSE NORD



① *Lalande, coeur villageois, Toulouse*



② *Moulis Croix-Bénite, Toulouse*



③ *Chemin de Croix Bénite, Toulouse*

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

Secteur 1 : La Vache / Lalande

Secteur 2 : Toulouse Nord

**Secteur 3 : Aucamville centre-ville**

Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban

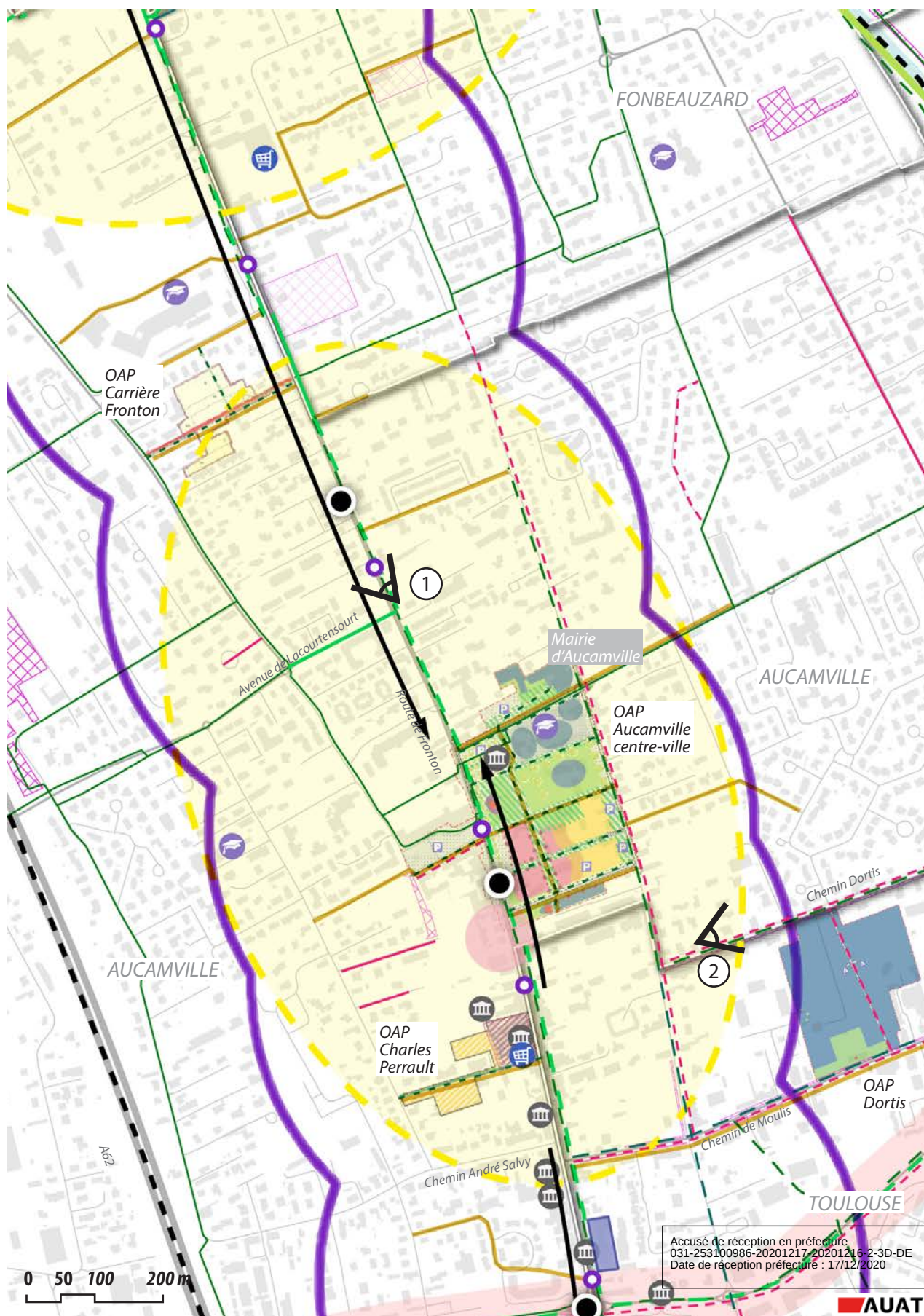
Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 3 : AUCAMVILLE CENTRE-VILLE



## ANNEXES

## SECTEUR 3 : AUCAMVILLE CENTRE-VILLE

## Secteur 3 - Enjeux

- Poursuivre une intensification mesurée du bâti existant et un renouvellement urbain déjà à l'oeuvre, tout en préservant l'identité de la commune et le cadre de vie : espaces de nature de proximité, bâtis patrimoniaux...
- Désenclaver les quartiers situés à l'ouest de l'autoroute A62, en limite du périmètre d'engagement
- Renforcer les rabattements des opérations maîtrisées prévues (OAP Dortis), des zones de loisirs (Espace de loisirs d'Aucamville à l'Ouest, Parc du château de Fonbeauzard à l'Est, la Garonne, l'Hers...) et des poches d'emplois importantes à proximité (Liebherr, Safran Power Units...)

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées                                                                                                                                                                                                                       | Phase 2020-2026 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       | Aménagements cyclables, contre-sens cyclable, ch. des Bourdettes (Aucamville) - Phase test réalisée<br>Aménagement bande cyclable ou zone 30 av. du Parc (Aucamville)<br>Aménagement zone 30 dans l'OAP Dortis<br>Etude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse) | Aménagements cyclables, contre-sens cyclable, ch. des Bourdettes (Aucamville)<br>Aménagements cyclables av. Allende/bd. H. Gaussens (Toulouse)<br>Aménagement piste cyclable av. des Pins (Aucamville)<br>Aménagements piétons et cyclables, dont chaussée à voie centrale banalisée, ch. de Raudelaurette (Fonbeauzard)<br>Liaison douce ch. de l'Oustalet/SPAR/av. de Fronton (Aucamville)                                                                                                                                                                                                                          |
| Voirie et chaussée | Trottoirs aux normes créés ch. de Moulis (Toulouse)<br>Recalibrage voirie et mise en accessibilité des trottoirs ch. de Méric (Aucamville)<br>Aménagements voiries et trottoirs place des Pyrénées, imp. des Cypres et imp. des Violettes (Aucamville)      | Aménagements voiries rte de Fronton pour le Linéo 10<br>Recalibrage voirie av. des Pins (Aucamville)<br>Recalibrage voirie et mise en accessibilité des trottoirs ch. des Bourdettes (Aucamville)<br>Aménagement voirie de liaison ch. Dortis vers ch. de Moulis (OAP) (Toulouse)<br>Aménagements voiries ch. de Gratian (OAP) et imp. Muratet (Aucamville)<br>Aménagements voiries et trottoirs ch. Dortis (Aucamville)<br>Aménagements trottoirs rue E. Sicre et secteur du Château d'Eau (Aucamville)<br>Ré-aménagement complet ch. de Moulis<br>Aménagement couloir bus Aucamville vers St-Alban et Toulouse Nord |
| Stationnement      | Création stationnement rue des Ecoles en cours (Aucamville)                                                                                                                                                                                                 | Zones de stationnement de compensation (Aucamville)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Espace public      | Etude ALT (Aucamville-Launaguet-Toulouse)                                                                                                                                                                                                                   | Aménagements coeur de ville Aucamville (place Bazerque et parking Villaret)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- ▭ Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310986-20201107-20201107-20201107  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Créations/requalifications de voiries

Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 3 : AUCAMVILLE CENTRE-VILLE



① *Route de Fronton, Aucamville*



② *Chemin Dortis, Toulouse*

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

## Les six secteurs

Secteur 1 : La Vache / Lalande

Secteur 2 : Toulouse Nord

Secteur 3 : Aucamville centre-ville

**Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban**

Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 4 : FONBEAUZARD/SAINT-ALBAN



## ANNEXES

## SECTEUR 4 : FONBEAUZARD/SAINT-ALBAN

## Secteur 4 - Enjeux

- Conforter le centre urbain avec une poursuite de l'intensification mesurée du bâti existant et un renouvellement urbain déjà à l'oeuvre tout en préservant l'identité de la commune et le cadre de vie : espaces de nature de proximité, bâtis patrimoniaux...
- Renforcer les rabattements des équipements et points d'intérêt à proximité (école maternelle, Complexe intercommunal, l'Hers...)

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées                                                      | Phase 2020-2026 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       | Aménagement piste cyclable ch. Raudelauzette (Fonbeauzard)                                 | Aménagement piéton/cycle en continuité du ch. de Raudelauzette vers l'Hers et Castelginest (Fonbeauzard)                                                                                                                                                   |
| Voirie et chaussée |                                                                                            | Recalibrage voirie et mise en accessibilité des trottoirs ch. de Raudelauzette (Fonbeauzard)<br>Reflexion carrefour à feux au niveau de l'emplacement réservé rte de Fronton (Fonbeauzard)<br>Aménagement couloir bus Saint-Alban Sud vers Aucamville Nord |
| Stationnement      | Création stationnement avec le recalibrage voirie ch. Raudelauzette en cours (Fonbeauzard) | Création stationnement avec le recalibrage voirie ch. Raudelauzette (Fonbeauzard)                                                                                                                                                                          |
| Espace public      |                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                            |

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- ▬ Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310866-20201107-20201107-20201107  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

- Créations/requalifications de voiries
- Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 4 : FONBEAUZARD/SAINT-ALBAN



① *Route de Fronton, Fonbeuzard*



② *Vue sur le Complexe intercommunal, Fonbeuzard*

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

## Les six secteurs

Secteur 1 : La Vache / Lalande

Secteur 2 : Toulouse Nord

Secteur 3 : Aucamville centre-ville

Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban

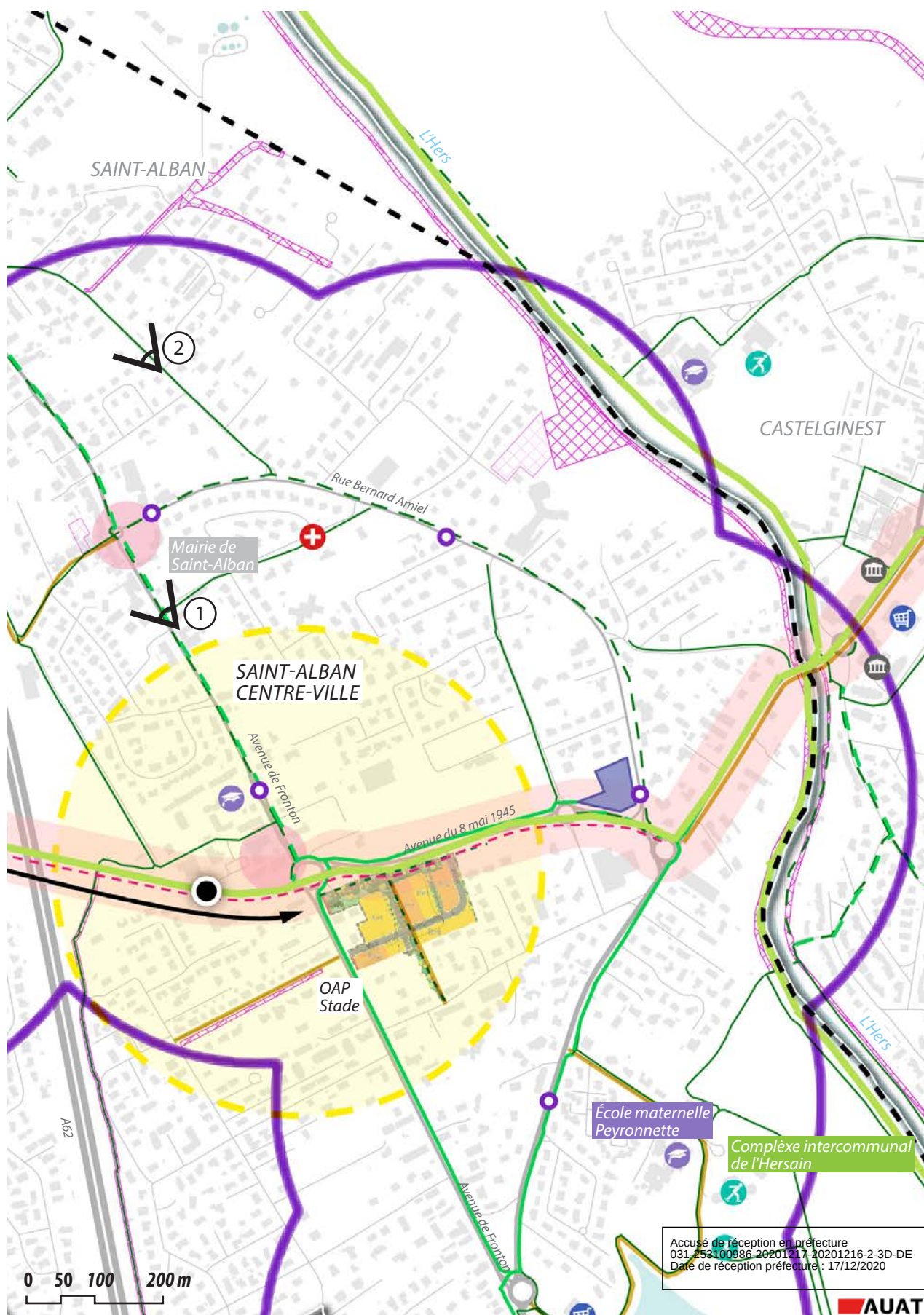
**Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville**

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 5 : SAINT-ALBAN CENTRE-VILLE



## ANNEXES

## SECTEUR 5 : SAINT-ALBAN CENTRE-VILLE

## Secteur 5 - Enjeux

- Conforter le centre urbain avec une poursuite de l'intensification mesurée du bâti existant et un renouvellement urbain déjà à l'oeuvre, tout en préservant l'identité de la commune et le cadre de vie : espaces de nature de proximité, bâtis patrimoniaux...
- Renforcer les rabattements des équipements et points d'intérêts à proximité (école maternelle, complexe intercommunal...)

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées                       | Phase 2020-2026 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       | Aménagement piste cyclable rue B. Amiel en cours (St-Alban) | Aménagements cyclables sur l'axe du Linéo 10 et en continuité sur l'av. de Fronton (St-Alban)<br>Aménagement piste cyclable av. du 8 mai 1945 (St-Alban)<br>Aménagement zone 30 av. de Fronton (St-Alban, secteur Auriol/Lilas)<br>Continuité piétonne et cyclable du P+R vers la rue B. Amiel (St-Alban) |
| Voirie et chaussée |                                                             | Aménagement de la voirie av. du 8 mai 1945 (St-Alban)<br>Aménagement des quais du L10 rue B. Amiel (St-Alban)                                                                                                                                                                                             |
| Stationnement      |                                                             | Parking Linéo 10 av. du 8 mai 1945 (St-Alban)                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Espace public      |                                                             | Aménagements coeur de ville St-Alban (rue B. Amiel, Cassin et Mathe)                                                                                                                                                                                                                                      |

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310986-20201217-20201217-PAU-310-E  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

— Créations/requalifications de voiries

— Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 5 : SAINT-ALBAN CENTRE-VILLE



① *Centre-ville Saint Alban*



② *Rue des Acacias, Saint-Alban*

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

# ZOOM SUR LES SIX SECTEURS

## Les six secteurs

Secteur 1 : La Vache / Lalande

Secteur 2 : Toulouse Nord

Secteur 3 : Aucamville centre-ville

Secteur 4 : Fonbeauzard / Saint-Alban

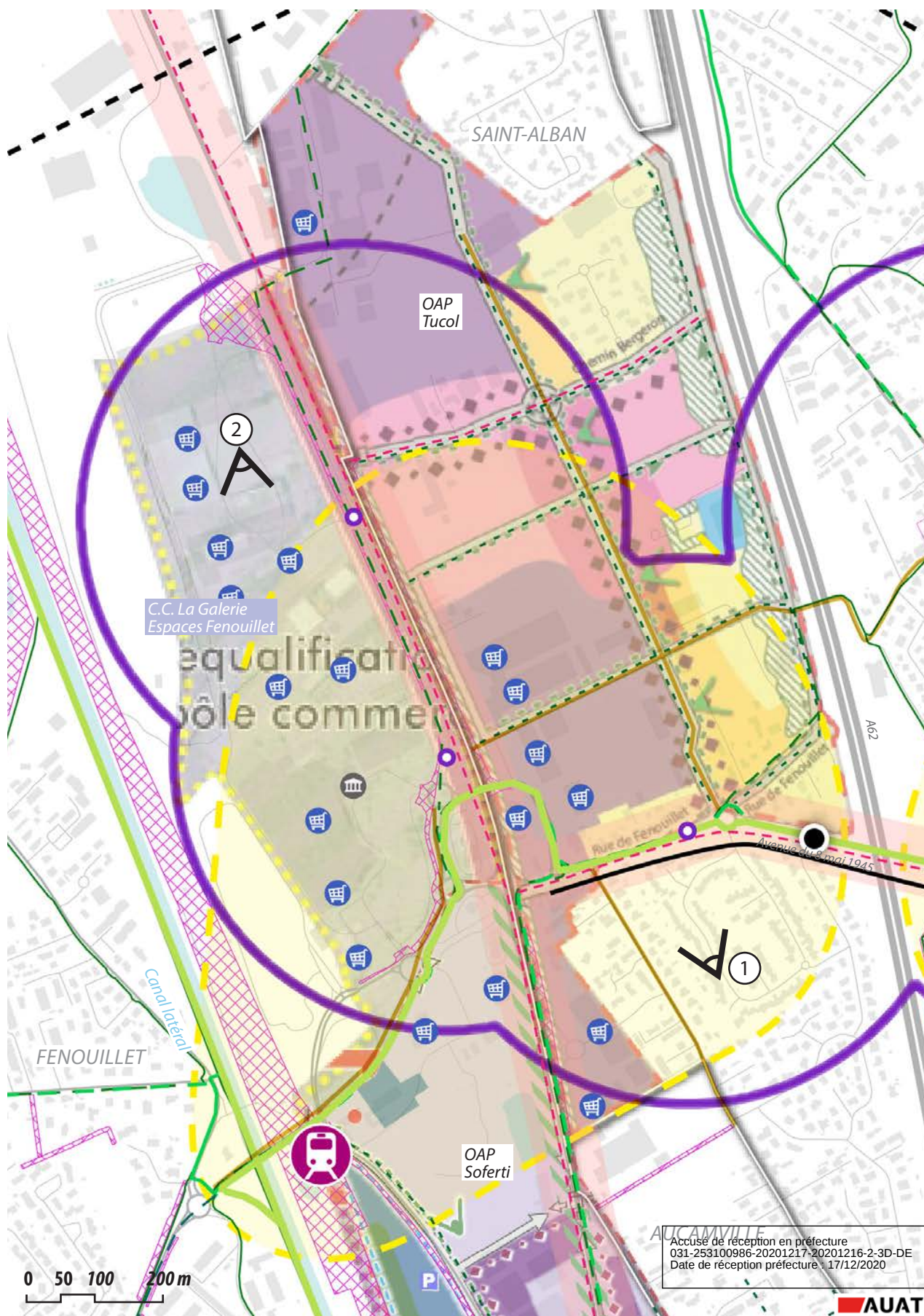
Secteur 5 : Saint-Alban centre-ville

Secteur 6 : Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ANNEXES

### SECTEUR 6 : FENOUILLET - PÔLE COMMERCIAL



## ANNEXES

## SECTEUR 6 : FENOUILLET - PÔLE COMMERCIAL

## Secteur 6 - Enjeux

- Ramener de la mixité urbaine à un secteur défini par le commerce et les activités
- Renforcer les rabattements vers le Linéo 10 :
  - des opérations maîtrisées prévues : OAP Tucol, OAP Soferti (programmation majoritairement économique), ZAC Piquepeyre (programmation majoritairement habitat)
  - des zones de loisirs tel que le lac du Bocage

|                    | Phase actuelle :<br>Actions réalisées | Phase 2020-2026 :<br>Actions programmées                                                                                                                                                                |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modes actifs       |                                       | Liaison piéton/cycle Tucol (OAP) vers ch. du Bergeron (St-Alban)<br>Aménagement piste cyclable rue de la plaine (Fenouillet)<br>Aménagement piéton et cycle dans le cadre du ré-aménagement de la RM820 |
| Voirie et chaussée |                                       | Ré-aménagement de la RM820<br>Aménagement voirie et trottoir ch. du Bergeron (St-Alban)<br>Aménagement du terminus Linéo 10<br>Aménagement couloir bus Fenouillet vers Saint-Alban                      |
| Stationnement      |                                       |                                                                                                                                                                                                         |
| Espace public      |                                       |                                                                                                                                                                                                         |

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- ▬ Périmètre d'engagement
- Corridor 400 m
- Linéo 10

## EQUIPEMENTS

- Administration/Institution
- Enseignement
- Santé
- Sports/Loisirs

## COMMERCES

- Petit commerce
- Grande surface

## PLUi-H

- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Emplacement réservé (ER)
- Centralité de proximité

## OCCUPATION DU SOL

- Espace naturel
- Espace agricole

## ÉLÉMENTS DE MOBILITÉ

- Ligne B
- Gares AFNT
- 3ème ligne de métro
- Réseau Express Vélo
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Existant
- Schéma Directeur Vélo Toulouse Métropole - Projeté
- Itinéraire vélo complémentaire PU L10
- Liaisons douces OAP - PLUiH
- PAMM
- Voiries créées/aménagées

## ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Secteur privilégié d'accueil de logements, équipements, services
- Secteur stratégiques à intensifier et à diversifier

## ÉLÉMENTS D'ENJEUX

- Points noirs (circulation bus)
- Aménagements en faveur de la circulation des bus

Accusé de réception en préfecture  
031-24310986/2020/10-202012 (m-310)  
Date de réception préfecture : 17/12/2020  
Créations/requalifications de voiries

- Liaisons modes actifs à conforter

## ANNEXES

### SECTEUR 6 : FENOUILLET - PÔLE COMMERCIAL



① Avenue Salvador Allende, Saint-Alban



② Centre commercial La Galerie, Espaces Fenouillet

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20201217-20201216-2-3D-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020